

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

TROISIÈME SESSION DE LA
59^e LÉGISLATURE, 2019-2020

L'HON. BRENDA MURPHY,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mardi 19 novembre 2019

PROCLAMATION

ATTENDU QUE j'ai lancé une proclamation déclarant la clôture de la deuxième session de la cinquante-neuvième Assemblée législative de la Province le 19 novembre 2019, à 11 heures;

ET ATTENDU QUE j'ai jugé approprié de convoquer la troisième session de la cinquante-neuvième Assemblée législative de la Province, je lance par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 19 novembre 2019, à 13 heures.



La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la Province, à Fredericton, le 17 octobre, en l'an de grâce deux mille dix-neuf et en la soixante-huitième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

*La procureure générale,
Andrea Anderson-Mason, c.r.*

*La lieutenant-gouverneure,
Brenda L. Murphy*

La troisième session de la 59^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Observations liminaires

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, invités et gens du Nouveau-Brunswick en particulier, bienvenue à l'ouverture de la troisième session de la 59^e législature du Nouveau-Brunswick.

Nous reconnaissons et respectons le fait que le Nouveau-Brunswick constitue une partie du territoire traditionnel des peuples wolastoqiyik, mi'kmaq et peskotomuhkati.

La session qui commence prendra appui sur l'élan positif donné par le travail accompli pendant la deuxième session. Au cours de la dernière année, le gouvernement a établi des bases solides dont les parlementaires sont fiers. Toutefois, il sait qu'il reste du travail à faire. Des décisions difficiles s'imposent si nous voulons bâtir un Nouveau-Brunswick dont nous pouvons tous être fiers.

La collaboration demeurera un élément important de la session qui commence. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement insiste sur le fait que nous devons travailler ensemble si nous voulons réaliser des améliorations durables, des améliorations qui profiteront à la population du Nouveau-Brunswick, non seulement maintenant, mais aussi pendant des générations.

Félicitations et hommages

Depuis la dernière session de notre Assemblée législative, un certain nombre de personnes du Nouveau-Brunswick se sont distinguées par leurs réalisations.

En tout, 10 personnes de la province ont été élevées à l'Ordre du Nouveau-Brunswick, soit Patricia Bernard, Héliodore Côté, Michel Doucet, Léo Johnson, Lois Scott, Robyn Tingley, Abraham Beverley Walker, James « Jim » Wilson, Claire Wilt et John Wood.

W. Dale Dauphinee, Georges Henri Goguen, Jean-Claude Savoie et Camille Thériault ont été investis à titre de membres de l'Ordre du Canada. Lyse Doucet, Ann McCain Evans, Roxanne Fairweather, Walter J. Learning, Bennett McCarty et Francis Pang ont été nommés membres de l'Ordre du Canada.

Au cours de la dernière année, de nombreuses personnes talentueuses et compatissantes du Nouveau-Brunswick ont été honorées pour leur apport et leurs réalisations remarquables.

Paul M. McDonnell, de Fredericton, a reçu le Prix des droits de la personne du Nouveau-Brunswick pour son travail visant la création de programmes de formation en intervention afin d'aider les enfants atteints d'un trouble du spectre de l'autisme.

Le Prix des droits de la personne jeunesse a été remis à des élèves de l'École Abbey-Landry, de Memramcook, pour leur projet *L'espoir d'avenir*, qui vise à promouvoir les droits des enfants.

Les gagnants des Prix de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2019 sont Christine Duguay, de Cap-Pelé, et Kanza Hashmat, de Fredericton. De plus, la Bourse d'études Randy Dickinson, qui est décernée annuellement, a été attribuée à Amond McKenna, de Fredericton.

Deux personnes du Nouveau-Brunswick, à savoir Karen Garnett et Doreen Sirois, figuraient parmi les lauréats des Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération.

En tout, 15 enseignants et trois éducatrices de la petite enfance des secteurs francophone et anglophone ont reçu le Prix d'excellence en éducation décerné par le ministre en reconnaissance de leur travail exceptionnel. Il s'agit des personnes suivantes : Tania Roy, Éric Chiasson, Stéphanie Raymond, Hélène Savoie-Chouinard, Linda Harris Soucy, Michelle Dupuis, Steven Haché, Tina Brasseur, Ginger Carson, Sheila Morgan, Alice Sewell, Lesley Stewart, Angela Young, Jonathan Godbout, Venessa Poirier-LeBlanc, Susan Boyle, Shane Kelbaugh et Paul Kelly.

Colleen Sullivan, de l'école primaire Glen Falls, de Saint John, a reçu le prix Canada's Outstanding Principals décerné par le Partenariat en éducation. Elle était au nombre des 30 lauréats au pays.

Scott MacAfee, coordonnateur des réseaux d'inclusion communautaires à la Société de l'inclusion économique et sociale, a été nommé président du Conseil consultatif national sur la pauvreté.

Quatre personnes du Nouveau-Brunswick ont été investies de l'Ordre du mérite militaire en reconnaissance de leur service à notre pays : le capitaine Guy Michel Bériau, l'adjutant-chef Joseph Roger Dominic Lapointe, le sergent Caroline Marie Linteau et l'adjutant-maître Jerome Patrick MacMullin.

Au cours des derniers mois, des athlètes du Nouveau-Brunswick ont connu de grands moments.

Six athlètes du Nouveau-Brunswick ont fait partie d'Équipe Canada lors des Jeux panaméricains qui ont eu lieu à Lima, au Pérou. Geneviève Lalonde a remporté une médaille d'or et Kate Campbell, une médaille d'argent. Nous sommes en outre fiers des trois athlètes du Nouveau-Brunswick qui ont participé cette année aux Jeux parapanaméricains, à Lima.

Le Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick a accueilli six nouveaux membres : Michel Côté, Franklin Henderson, Patricia Nolan-Edwards, Anne Orser, Allain Roy et Hermel Volpé.

Des personnes du Nouveau-Brunswick étaient au nombre des 39 athlètes qui ont représenté le Canada en juin, aux États-Unis, lors des Warrior Games 2019 qui se sont déroulés dans la région de la baie de Tampa, en Floride.

Jesse Canney, de Durham Bridge, a été nommé athlète masculin de l'année par Olympiques spéciaux Canada.

Les secteurs touristique et culturel du Nouveau-Brunswick continuent de croître et de prospérer.

Cet été, le sud-est du Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont accueilli la sixième édition du Congrès mondial acadien. Ce rassemblement de portée internationale renforce les liens qui unissent les communautés acadiennes et constitue une excellente occasion pour le Nouveau-Brunswick de témoigner son soutien envers une culture si dynamique.

Je souligne que, depuis la dernière session, Brian Gallant, ancien premier ministre provincial et ancien chef du Parti libéral, a démissionné comme député. Nous lui souhaitons du succès dans tout ce qu'il entreprendra.

L'année 2019 marque un jalon important, soit le 50^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. Depuis 50 ans, le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada. Chacune de nos communautés linguistiques officielles contribue au développement de notre province, à notre diversité et à notre ouverture sur le monde. Notre bilinguisme est une caractéristique unique et intrinsèque du Nouveau-Brunswick, une caractéristique dont nous devrions tous être fiers.

Condoléances

Nous prenons aussi un moment pour honorer la mémoire des personnes qui sont décédées au cours de l'année.

Nous nous souvenons de Son Honneur l'honorable Jocelyne Roy Vienneau, O.N.-B., qui, au moment de son décès, était lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick. Tout au long de sa carrière, Son Honneur a défendu avec enthousiasme la province et sa population, et, durant son mandat à titre de lieutenant-gouverneure, elle a plaidé en faveur de la littératie et de la santé mentale ainsi qu'en faveur de la nécessité de renouveler notre fierté à l'égard de la province.

Nous rendons hommage à Greg Thompson, qui était ministre des Affaires intergouvernementales au moment de son décès. M. Thompson a été homme d'affaires, enseignant et planificateur financier ; il a servi le public et représenté sa collectivité avec enthousiasme. Pendant sa carrière remarquable, il a oeuvré sur la scène politique à l'échelle tant fédérale que provinciale.

Au cours de l'année, Erminie Cohen, ancienne sénatrice du Nouveau-Brunswick et personne influente à Saint John, nous a aussi quittés. Elle a joué un très grand rôle au sein de la communauté juive et a défendu tout au long de sa vie les principes de justice sociale.

Nous nous souvenons de Danny Grant, légende du hockey et personne influente à Fredericton. À titre d'ancien champion de la coupe Stanley et de membre du Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick, il était une source d'inspiration sur la glace comme ailleurs.

Nous avons aussi appris le décès, au cours de la dernière année, de Robert Pichette, ancien directeur des Affaires culturelles du Nouveau-Brunswick, historien, auteur et défenseur de la langue française et de la culture acadienne. Il a apporté une contribution considérable au Nouveau-Brunswick, mais nous nous souviendrons surtout de lui en tant que père de notre drapeau provincial.

Nous rendons aussi hommage à David L. Myles, qui, tout au long de sa vie, s'est passionné pour l'histoire de bâtiments locaux et a fourni, sur le plan technique, une aide, des conseils et un encadrement d'une valeur inestimable pour la restauration et l'entretien d'un certain nombre d'édifices provinciaux importants, y compris l'Assemblée législative, la bibliothèque de l'Assemblée législative et la Résidence du gouverneur.

Nous célébrons aussi la vie de Jeffrey Spalding, ancien conservateur en chef de la Galerie d'art Beaverbrook. Nous nous souviendrons de cet influent artiste, conservateur, directeur de musée et éducateur pour sa grande contribution au milieu artistique canadien.

Nous pensons à Michael Nicholas, fils de l'ancien lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas. Michael était un fier Wolastoqiyik et il se passionnait pour son travail en archéologie.

Nous pensons aussi à Jacqueline « Jackie » Webster, pionnière en journalisme et membre de l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Nous nous souviendrons de sa vivacité d'esprit, de son intelligence et de l'influence qu'elle a eue dans notre province, tant sur le plan social que sur la scène culturelle.

Nous rendons hommage à la matriarche Jean Irving. Nous nous souviendrons de son travail philanthropique, de ses activités de bienfaisance et de son dévouement à l'égard de l'amélioration de la vie des jeunes d'un bout à l'autre du Nouveau-Brunswick.

Nous nous souvenons aussi de David Wilson, ancien conseiller municipal de Fredericton. Il a apporté une grande contribution à Fredericton par son dévouement envers bon nombre de causes et de comités, comme la Miramichi Salmon Association, Centraide et la Fondation de l'Hôpital régional Chalmers.

Introduction

Le Nouveau-Brunswick vit une période critique. Il est de plus en plus clair que le maintien du statu quo n'est plus une option. Les défis qui se posent à notre

province sont nombreux. Si nous voulons les surmonter, nous devons les affronter directement, travailler ensemble et trouver des solutions propres au Nouveau-Brunswick qui donnent de véritables résultats.

À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick est l'une des provinces canadiennes les plus endettées et dont la population est la moins alphabétisée et vieillit le plus rapidement. Environ 25 pour cent de nos enfants vivent dans la pauvreté, et près de 34 pour cent des ménages du Nouveau-Brunswick ont un revenu si faible qu'ils ne peuvent pas payer d'impôts.

Dans un monde qui évolue à un rythme impressionnant, nos futurs diplômés seront responsables d'assurer nos valeurs démocratiques et le mieux-être de nos collectivités.

Votre gouvernement comprend les défis qui se posent à nous en tant que province et il a établi une feuille de route pour nous orienter vers un avenir meilleur. Il a d'abord jeté des bases solides et mis en place des indicateurs non seulement pour rester sur la bonne voie, mais aussi pour veiller à la rigueur des décisions prises au nom des gens du Nouveau-Brunswick.

La tâche ne sera pas facile et ne se fera pas en un clin d'oeil, mais, à force de travail, il est possible d'apporter des changements positifs. En fait, la province a déjà montré ce qui était possible grâce aux mesures prises et aux progrès réalisés au cours de la dernière année.

Progrès

Les résultats financiers montrent que le travail acharné du gouvernement porte ses fruits.

Les résultats du deuxième trimestre de l'exercice financier 2019-2020 font état d'un excédent prévu de 88,1 millions de dollars, alors qu'un excédent de 23,1 millions de dollars était prévu au budget.

La dette nette devrait diminuer de 232,7 millions de dollars par rapport à la somme budgétée. La diminution est attribuable à une amélioration de 146 millions de dollars liée aux résultats de fin d'exercice de 2018-2019 et à une amélioration de 86,7 millions de dollars pour 2019-2020.

En terminant l'exercice financier de 2018-2019 avec un excédent et une dette réduite, le gouvernement a évité une révision à la baisse de la cote de crédit de la province.

Le gouvernement a aussi instauré une nouvelle façon de présenter les résultats financiers, qui montre les résultats trimestriels réels et les résultats de fin d'exercice prévus. Ce faisant, il a respecté un engagement qu'il avait pris envers la population du Nouveau-Brunswick dans le budget pour 2019-2020.

Afin d'aider les personnes qui poursuivent des études postsecondaires dans la province, le gouvernement a examiné le programme de bourses, a rétabli le crédit

d'impôt pour frais de scolarité et a élargi le programme de bourses pour qu'il s'applique aux établissements privés.

Le gouvernement a établi un protocole visant à indexer le salaire minimum sur l'indice des prix à la consommation, permettant ainsi aux employeurs et aux employés de mieux se préparer aux augmentations.

Le gouvernement a mis en oeuvre des changements relatifs à Travail sécuritaire NB pour empêcher la hausse continue des cotisations perçues aux fins de l'indemnisation des accidentés du travail.

Le gouvernement a pu sauver des emplois en concluant une entente avec la mine Nutrien, à Sussex, pour l'achat du sel de voirie. La décision a assuré la poursuite des activités de la mine, a préservé 50 emplois liés au secteur minier et a généré des retombées économiques pour la région.

Le gouvernement a rétabli l'intégrité et l'indépendance du bureau de Santé publique, comme l'ont recommandé des experts en santé publique d'un peu partout au Canada.

Le gouvernement a aboli le système de numéros de facturation des médecins pour faciliter la mobilité de ceux qui travaillent déjà dans la province et favoriser le recrutement de nouveaux médecins.

Le gouvernement modernise le site Web du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour que le public puisse facilement consulter les résultats obtenus en littératie, en mathématiques et en sciences.

Le gouvernement a adopté la taxe sur l'hébergement touristique, laquelle permet aux gouvernements locaux de prendre des arrêtés en vue d'instaurer une taxe touristique applicable à la clientèle des hôtels et d'autres services d'hébergement. Les recettes ainsi perçues seront consacrées à la promotion et au développement du tourisme à l'échelle locale.

En juillet, le gouvernement a lancé une stratégie en matière de ressources infirmières axée sur le recrutement et le maintien en poste du personnel infirmier, la promotion de la profession ainsi que les améliorations visant la formation en soins infirmiers, l'emploi et la conciliation travail-vie personnelle.

Le ministère du Développement social améliore le système de soins de longue durée pour les personnes âgées de notre province. Il améliore l'accès aux services de soutien à domicile au moyen d'initiatives comme les foyers de soins sans murs, tout en aidant plus de personnes âgées à recevoir le bon niveau de soins dans des foyers de soins spéciaux ou des foyers de soins.

De plus, le ministère se concentre toujours sur la réforme du système d'aide sociale afin d'éliminer les obstacles à l'emploi. Les travaux d'amélioration du système de protection de l'enfance du Nouveau-Brunswick se poursuivront également, et une consultation publique sur les mesures législatives visant la protection de l'enfance aura notamment lieu.

Le 1^{er} juillet 2019, la population du Nouveau-Brunswick a atteint le nombre record de 776 827 personnes. L'augmentation de 5 906 personnes représente la plus forte croissance annuelle de la population de la province depuis 30 ans.

En août, le gouvernement a publié *Un nouveau départ : La stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick 2019-2024*. Le plan d'action fixe des objectifs ambitieux en matière d'immigration qui tracent la voie à suivre pour soutenir la croissance économique et rétablir la prospérité dans la province.

La protection des espaces naturels est un élément important de l'approche globale qui vise à atteindre les objectifs relatifs à la gestion des terres et des forêts, laquelle comprend l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la protection de la biodiversité, des terres humides, des bassins hydrographiques et des espèces en voie de disparition. C'est pourquoi le gouvernement a promis de plus que doubler la superficie des terres et de l'eau douce qui sont conservées et protégées au Nouveau-Brunswick en la faisant passer de 4,6 pour cent à 10 pour cent.

Le gouvernement n'est pas le seul à opérer des changements positifs. Partout au Nouveau-Brunswick, les gens agissent aussi pour améliorer leur province.

Par exemple, des membres de l'équipe de soins orthopédiques de l'Hôpital régional de Saint John ont conçu et mis sur pied un cours de deux heures pour susciter l'intérêt des patients et les intégrer à leur équipe de soins de santé. Ainsi, les patients devant subir une fusion des vertèbres et leur famille peuvent mieux comprendre leur rôle avant une telle intervention. Le cours est peu coûteux et il permet de gérer les attentes des patients, d'augmenter leur satisfaction après l'intervention, de réduire le signalement des douleurs dorsales et de réduire d'environ 50 pour cent le nombre de fois qu'ils se présentent à l'urgence dans les 12 semaines suivant l'intervention.

À Fredericton, un électricien a participé à la fondation d'une entreprise qui peut aider les gens à produire de l'électricité. MJM Solar Solutions installe des systèmes d'énergie renouvelable, y compris des panneaux solaires. L'électricité produite alimente la maison et toute électricité supplémentaire est emmagasinée dans le réseau local pour plus tard.

Les propriétaires de McGuire Chocolate ont quitté Calgary pour lancer leur entreprise à Saint Andrews, en partie parce que le prix de l'immobilier y est bas et parce que la ville est située près de la frontière américaine. Ils ont l'intention de faire de la distribution au détail dans l'ensemble du Canada puis aux États-Unis.

En outre, Upfront Cosmetics, une entreprise de Fredericton qui produit des shampoings et revitalisants solides sans sulfates, parabènes, ni parfums synthétiques, développe avec succès sa marque mondiale.

Voilà seulement quelques exemples de belles réalisations qui se sont produites dans notre province.

Toutefois, ce n'est que le début. Il faut en faire plus. Chaque personne du Nouveau-Brunswick peut améliorer notre province. Maintenant, plus que jamais, il importe que nous trouvions tous une façon d'y arriver.

Si nous voulons multiplier les histoires de réussite, nous devons continuer sur notre lancée.

Priorités du gouvernement

Le gouvernement est doté d'un plan qui continuera de faire fond sur les progrès qui ont été réalisés afin que nous puissions poursuivre sur notre lancée.

Le gouvernement met l'accent sur six priorités :

- des soins de santé publics fiables ;
- une éducation de première classe ;
- un secteur privé dynamisé ;
- des communautés dynamiques et viables ;
- un gouvernement abordable et prêt à agir ;
- une organisation hautement performante.

Au cours de la session, des mesures concrètes seront prises dans chacun des secteurs prioritaires. Le public pourra prendre acte de ce qui a été accompli, puisque chacune des priorités est assortie d'objectifs mesurables et que les résultats seront rendus publics par souci de transparence et pour faire en sorte que le gouvernement reste sur la bonne voie.

Soins de santé publics fiables

Il faut que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès à des soins de santé publics fiables. À l'heure actuelle, nous sommes aux prises avec un certain nombre de défis liés aux soins de santé, notamment une pénurie de personnel et une utilisation inefficace des ressources.

Le gouvernement a un plan et prend des mesures pour s'attaquer à ces défis et à d'autres qui se posent dans le système de santé.

Par exemple, le gouvernement entreprend une initiative pour améliorer les services d'urgence à Fredericton, à Saint John et à Moncton. Cette initiative permettra d'améliorer les soins pour les patients atteints d'affections qui nécessitent des soins urgents sans pour autant mettre leur vie en danger et de réduire les temps d'attente à l'urgence pour tous les patients.

Le gouvernement prévoit aussi ouvrir des cliniques dotées d'un personnel infirmier praticien à Moncton, à Saint John et à Fredericton. La mesure permettra à un plus grand nombre de personnes d'obtenir des soins de santé primaires.

Une stratégie des ressources médicales qui est en cours de préparation s'inscrira dans la continuité de l'abolition du système de numéros de facturation des médecins et permettra à ces derniers d'ouvrir plus facilement un cabinet dans la province.

Sachant qu'il faut améliorer les services de santé mentale, le gouvernement travaille de concert avec des experts de toute la province à établir des mesures qui peuvent être prises à court ou à moyen terme pour que les gens sachent qu'ils ne sont pas seuls. Il n'y a pas de solutions faciles, mais le gouvernement s'efforce de

trouver des solutions réelles pour apporter un soutien aux gens du Nouveau-Brunswick et à leur famille.

Les risques que présente le vapotage pour la santé, surtout chez les jeunes, soulèvent de plus en plus de préoccupations. Le gouvernement travaillera avec des spécialistes et des défenseurs de la santé pour élaborer une stratégie de lutte contre le vapotage chez les jeunes au Nouveau-Brunswick.

En outre, le gouvernement déposera des modifications de la *Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux* et de la *Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance* afin de fournir des soins de santé de haute qualité d'une manière responsable sur le plan financier.

Les soins aux personnes âgées représentent un autre élément important des soins de santé publics fiables.

Le gouvernement proposera des modifications de la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* pour mieux protéger les résidents, le personnel et les contribuables.

Éducation de première classe

Le système d'éducation du Nouveau-Brunswick doit dépasser les attentes pour que nos enfants et nos jeunes s'épanouissent.

Dans un esprit de collaboration, le Sommet sur l'éducation du Nouveau-Brunswick a eu lieu en octobre à Fredericton. Grâce à ce sommet, des parents, des membres du personnel enseignant et éducateur et des élèves ont eu l'occasion de s'exprimer au sujet de *Succès chez nous : Un livre vert sur l'éducation au Nouveau-Brunswick*.

Après des consultations, le gouvernement continuera de travailler avec le personnel éducateur, les parents et les élèves pour repenser le système d'éducation. Le nouveau système favorisera l'autonomie du personnel enseignant et la résilience des élèves et rendra le milieu scolaire plus sécuritaire afin que les jeunes du Nouveau-Brunswick reçoivent une éducation de haute qualité.

Une approche personnalisée en matière d'apprentissage et des occasions d'apprentissage par l'expérience permettront à nos enfants et à nos jeunes de découvrir de nouveaux horizons et de nouvelles possibilités qui sont à leur portée. Grâce aux expériences d'apprentissage et aux méthodes éprouvées en salle de classe, les élèves se connaîtront mieux, découvriront leurs passions et exploreront des possibilités de carrière tout en acquérant des compétences en communication et en collaboration et en développant leur pensée critique, leur esprit d'entrepreneuriat, leur créativité et leur imagination.

Les jeunes du Nouveau-Brunswick continueront d'avoir accès à des possibilités d'apprentissage qui amélioreront leur compréhension en mathématiques, en littérature et en sciences au moyen de nouvelles méthodes améliorées. Ces compétences de base permettront aux jeunes de continuer à s'épanouir bien après l'obtention de leur diplôme. De plus, le gouvernement s'emploie à cerner le plus tôt possible les risques pour le développement des enfants et à travailler avec les

familles en vue d'améliorer les résultats de tous les enfants et de mieux les préparer à une vie d'apprentissage.

Afin de susciter l'intérêt des élèves du Nouveau-Brunswick et de les motiver, le gouvernement continuera d'examiner la possibilité de remplacer les premières années scolaires par des milieux d'apprentissage flexibles de manière à fournir aux élèves les compétences nécessaires pour apprendre tout au long de leur vie.

Puisque la province est bilingue, nous voulons donner à chaque enfant l'occasion d'apprendre le français et l'anglais. Tout le monde devrait avoir la possibilité de devenir suffisamment bilingue pour soutenir une conversation, et l'apprentissage de l'autre langue devrait être agréable. Le gouvernement envisage de nouvelles approches éducatives pour que plus d'enfants que jamais auparavant connaissent les deux langues officielles. Si l'apprentissage de la langue commence dès le jeune âge et si chaque enfant a l'occasion d'en bénéficier, nos jeunes réussiront mieux sur le marché du travail en constante évolution de notre province bilingue.

Par ailleurs, le ministère participe à des discussions avec les Premières nations du Nouveau-Brunswick en vue de renouveler l'entente relative aux programmes et aux services éducatifs améliorés offerts aux élèves des Premières nations.

Afin d'assurer la santé et la sécurité des élèves, des exigences en matière d'immunisation seront appliquées dans le système scolaire public et le système de services de garderie éducatifs de la province.

Le gouvernement présentera des modifications de la *Loi sur l'éducation* pour donner plus d'autonomie aux éducateurs et les encourager à innover en salle de classe.

Une éducation de première classe donnera aux jeunes du Nouveau-Brunswick toutes les chances de réussir.

Secteur privé dynamisé

Pour stimuler la croissance économique du Nouveau-Brunswick, il nous faut dynamiser le secteur privé. Le gouvernement a comme rôle d'appuyer la création d'un climat où les entreprises peuvent prospérer. Cela favorisera la croissance des entreprises dans la province et en attirera de nouvelles.

À cette fin, nous devons augmenter notre main-d'oeuvre. Le travail nécessaire se déclinera en deux volets : l'un d'eux consistera à faire en sorte que les jeunes reçoivent l'éducation dont ils auront besoin pour exercer les emplois disponibles ; l'autre touche l'immigration.

Le gouvernement travaillera avec les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick afin de mieux préparer les étudiants aux besoins actuels et futurs du marché du travail et de voir à ce que le système d'éducation contribue aux efforts déployés à cet égard.

En ce qui concerne l'immigration, la nouvelle stratégie de croissance démographique du gouvernement vise trois cibles afin de créer une main-d'oeuvre compétente qui répondra aux besoins futurs de notre marché du travail.

L'une des cibles consiste à augmenter progressivement notre objectif en matière d'immigration pour que, d'ici à 2024, nous accueillions chaque année jusqu'à 7 500 nouveaux arrivants. Le nombre d'immigrants qu'accueillera annuellement le Nouveau-Brunswick correspondra alors à environ un pour cent de la population provinciale. À titre de comparaison, notons que le Nouveau-Brunswick a accueilli quelque 4 600 nouveaux arrivants en 2018.

Le gouvernement poursuivra aussi les efforts déployés afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan d'action de 2014-2017 pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick en visant une augmentation annuelle de deux pour cent du nombre de nouveaux arrivants francophones. L'objectif consiste à atteindre un taux de 33 pour cent d'ici à 2024.

En tant que province, nous devons aussi tâcher de mettre en place les conditions nécessaires pour que les nouveaux arrivants veuillent rester ici. Un excellent travail a été accompli dans la province afin d'attirer de nouveaux arrivants, mais nous devons faire mieux au chapitre de la rétention. Le gouvernement vise à ce que, d'ici à 2024, 85 pour cent des nouveaux arrivants demeurent toujours dans la province un an après leur arrivée.

En plus d'augmenter notre main-d'oeuvre, nous devons faire tomber les obstacles qui se posent aux entreprises.

À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick ne dispose pas d'un cadre réglementaire concurrentiel. Notre réglementation est lourde et accaparante par rapport à celle qui est en vigueur ailleurs.

Chaque année, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui regroupe environ 5 000 compagnies du Nouveau-Brunswick, dresse un bulletin des provinces pour ce qui est des formalités administratives et attribue une note aux gouvernements d'un peu partout au pays. Le Nouveau-Brunswick ne s'est pas amélioré au cours des dernières années et a maintenu une note d'environ C-.

Chaque minute qu'une entreprise du Nouveau-Brunswick consacre à l'assurance de sa conformité aux règles et règlements est une minute qu'elle ne consacre pas à sa croissance ni au renforcement de l'économie. Chaque dollar qui est affecté à l'assurance de la conformité aux règles et règlements est un dollar qui n'est pas affecté à la machinerie, à l'équipement, ni au recrutement de personnes du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement est déterminé à réduire de façon absolue le temps et les efforts que les entreprises doivent consacrer à l'assurance de leur conformité aux règles et règlements imposés par les ministères et organismes gouvernementaux.

Les ministères et organismes consacreront plus de temps et d'efforts à trouver des façons de réduire l'incidence de telles obligations sur les entreprises.

Afin de réduire les formalités administratives et de mieux les harmoniser avec celles des autres provinces du Canada, le gouvernement proposera des modifications de la *Loi sur les jours de repos* afin de supprimer toute interdiction visant la pratique d'activités immobilières le dimanche.

À la suite d'un examen, le gouvernement donnera un nouveau mandat à Opportunités Nouveau-Brunswick pour favoriser la croissance des compagnies, augmenter les exportations, accroître les nouveaux investissements et stimuler la compétitivité.

Service Nouveau-Brunswick, en partenariat avec Opportunités Nouveau-Brunswick et le ministère des Transports et de l'Infrastructure, mènera une stratégie d'approvisionnement qui privilégiera les entreprises du Nouveau-Brunswick. Cette stratégie définira l'orientation à suivre pour que les compagnies du Nouveau-Brunswick obtiennent plus souvent des contrats publics.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure continuera de travailler avec d'autres autorités afin d'uniformiser les procédures et de faciliter, pour les compagnies du Nouveau-Brunswick, la présentation de soumissions visant des projets de la Couronne dans d'autres provinces de l'Atlantique.

Le ministère procédera aussi à des modifications réglementaires qui amélioreront la productivité dans l'industrie du camionnage et renforceront la compétitivité économique du Nouveau-Brunswick.

Il est important que le Nouveau-Brunswick mette en valeur ses ressources naturelles de façon responsable. Nos terres sont couvertes de forêts, et le secteur forestier est une industrie essentielle dans la province. Nous devons veiller à ce que le secteur demeure viable et puisse maintenir ses activités à long terme. Nous devons trouver un équilibre entre, d'une part, l'emploi et les retombées économiques et, d'autre part, la protection et la conservation de l'environnement.

À cette fin, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- Il augmentera les efforts de conservation tout en assurant la croissance du secteur forestier et de ses retombées économiques.
- Il veillera à consulter convenablement les Premières nations en ce qui a trait à la gestion des forêts sur les terres de la Couronne.
- Il améliorera la transparence et la communication de renseignements à l'égard de nos forêts et de notre secteur forestier.
- Il favorisera la participation du secteur des terrains boisés privés dans la gestion des forêts.
- Il assurera le fonctionnement concurrentiel et équitable du marché des produits bruts du bois.
- Il contribuera à protéger et à conserver nos milieux d'eau douce, nos forêts et d'autres régions sauvages pour les générations futures.
- Il élaborera, pour les terres de la Couronne, un plan de gestion forestière jouissant d'un large soutien.

Les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches du Nouveau-Brunswick contribuent grandement à l'économie provinciale et ont compté pour 17 pour cent des exportations totales en 2018.

Le gouvernement continuera d'appuyer les efforts visant à augmenter la production et l'offre de produits, à diversifier les marchés et à faire fond sur les succès déjà réalisés en matière de vente à l'exportation dans le secteur agroalimentaire et dans celui des produits de la mer, ce qui comprend aussi la vente de bleuets sauvages et d'huîtres.

Le secteur aquacole du Nouveau-Brunswick soutient de nombreuses collectivités rurales, côtières et autochtones. L'engagement du gouvernement visant le développement de l'économie bleue fournit une occasion de favoriser, de manière durable et responsable, l'expansion et la diversification de notre secteur aquacole.

Le gouvernement déposera une version modernisée de la *Loi sur l'aquaculture* prescrivant une approche axée sur les résultats, ce qui lui permettra de renforcer son pouvoir de réglementation et ses capacités d'application de la loi. Les modifications permettront, dans un premier temps, d'accroître la protection environnementale, de stimuler l'innovation, d'améliorer les pratiques opérationnelles et d'harmoniser davantage la loi avec la législation en vigueur dans les provinces de l'Atlantique et, dans un deuxième temps, de réduire le coût des activités commerciales du secteur aquacole.

Le gouvernement modifiera la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer* et mettra à jour les règlements pour donner au secteur de la transformation la possibilité d'appliquer les normes actuelles de l'industrie relatives à la certification et aux programmes d'audit et pour s'assurer que les parties prenantes sont en mesure d'exploiter rapidement les nouveaux débouchés dans le secteur des poissons et fruits de mer, qui est hautement concurrentiel.

Le gouvernement cherchera en outre des façons de tirer parti, au Nouveau-Brunswick, des possibilités de développement accru dans le secteur du chanvre industriel.

Votre gouvernement croit qu'il lui incombe de prendre des règlements et d'en assurer l'exécution pour protéger la santé et le mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement modifiera la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* afin qu'un exploitant privé unique puisse assumer la responsabilité d'exploiter, de distribuer et de vendre le cannabis à des fins récréatives dans la province.

Le tourisme est un important moteur économique pour notre province, et, pour stimuler la croissance du secteur au profit des gens du Nouveau-Brunswick, le gouvernement réorientera sa stratégie touristique afin que nous soyons prêts à accueillir les visiteurs dans notre province.

Les visiteurs cherchent à vivre des expériences incomparables lorsqu'ils viennent au Nouveau-Brunswick, et nous avons tous un rôle à jouer pour leur assurer un accueil chaleureux. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture créera un programme d'ambassadeurs pour encourager les gens du Nouveau-Brunswick, les entreprises et les collectivités à jouer un rôle dans la création d'expériences agréables pour les visiteurs.

Par le truchement d'une campagne invitant les gens du Nouveau-Brunswick à passer leurs vacances dans la province, le ministère leur fera connaître les nombreuses expériences touristiques qui y sont offertes. Les gens seront ainsi encouragés à explorer le Nouveau-Brunswick et seront, par le fait même, mieux en mesure d'en promouvoir les attraits touristiques.

Le gouvernement mettra l'accent sur la création d'infrastructures matérielles et culturelles durables dans les villes et les petites collectivités.

L'industrie touristique contribue de façon importante à la réussite du Nouveau-Brunswick, et c'est pourquoi le gouvernement travaillera de concert avec l'industrie pour créer des partenariats stratégiques et de nouvelles expériences et pour offrir une formation dans les secteurs clés afin que le tout réponde aux attentes de nos visiteurs. Des infrastructures essentielles font l'objet d'investissements afin qu'elles répondent aux normes du jour et aux attentes.

En plus de redistribuer les ressources au sein de la province pour améliorer notre offre touristique, le ministère agira de manière stratégique à l'égard de nos principaux marchés hors province pour maintenir notre part de marché actuelle.

Conformément aux modifications législatives adoptées au printemps, Travail sécuritaire NB a examiné la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, et le gouvernement se penchera sur ses recommandations au cours de la session qui s'amorce.

Voilà autant de mesures qui influenceront de façon positive sur l'avenir économique de notre province.

Communautés dynamiques et viables

Si nous voulons que les communautés soient dynamiques et viables, nous devons travailler ensemble pour les façonner.

Le Nouveau-Brunswick compte 341 gouvernements locaux, ce qui comprend des municipalités, des districts de services locaux, des communautés rurales et une municipalité régionale, et la population provinciale s'élève à environ 776 800 personnes. Le système de gouvernements locaux de la province est fragmenté, et sa capacité est limitée. En outre, plus de 30 pour cent de la population n'a pas de représentation officielle à l'échelle locale.

Les représentants des gouvernements locaux ont cerné de nombreux défis, notamment la capacité à générer des recettes additionnelles, le coût de la prestation des services et la disparité, entre les secteurs constitués et les secteurs non constitués, quant à la perception des taxes et impôts aux fins du paiement des services. De plus, des membres des commissions de services régionaux aimeraient que des modifications législatives soient apportées pour soutenir l'ajout de services et, plus particulièrement, les types de services régionaux que peuvent fournir les commissions.

Le gouvernement travaillera avec les gouvernements locaux sur les éléments prioritaires d'une réforme municipale, à savoir la réforme de l'impôt foncier, les améliorations à apporter aux commissions de services régionaux et les efforts visant à rendre le regroupement plus intéressant pour les communautés.

Étant donné que les gouvernements locaux connaissent les défis à relever, il importe de collaborer avec eux de manière à favoriser la régionalisation.

Votre gouvernement a collaboré avec la Ville de Saint John afin de mettre en place un plan d'action très ambitieux. Ce plan exhaustif vise à surmonter les défis que connaissent depuis longtemps des gouvernements locaux un peu partout au Nouveau-Brunswick. Les leçons tirées de la collaboration avec Saint John contribueront à guider la prise de décisions dans d'autres collectivités.

Au cours de la session, le gouvernement modifiera la *Loi sur la Commission des installations régionales du Grand Saint John* afin que les collectivités qui profitent des cinq installations régionales assument les coûts liés aux immobilisations et à l'exploitation.

Pour assurer le dynamisme et la viabilité des communautés, il est essentiel de favoriser leur résilience et de préserver la santé des milieux naturels. Sachant que les changements climatiques sont bien réels et que l'activité humaine influe sur ceux-ci, votre gouvernement est déterminé à participer à la recherche d'une solution à ce défi mondial.

Le Nouveau-Brunswick ne ménagera aucun effort pour lutter contre les changements climatiques. La mise en oeuvre du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick permettra de prendre les mesures nécessaires pour favoriser la résilience des communautés et des infrastructures. Elle contribuera aussi à soutenir la croissance économique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le gouvernement continuera d'aider les gouvernements locaux durant l'élaboration et l'exécution de plans d'adaptation visant à protéger leurs collectivités contre les effets des changements climatiques.

Il importe d'encourager l'utilisation de nos milieux naturels, entre autres les forêts, les terres humides, les marais salés et les plaines inondables, car il s'agit là d'un excellent moyen pour atténuer les répercussions des changements climatiques et aider à réduire les inondations localisées.

Le gouvernement lancera donc une nouvelle carte des cours d'eau et des terres humides qui prendra effet le 1^{er} janvier 2020. Le gouvernement a déjà commencé à mettre les parties prenantes au courant des changements.

Au printemps dernier, des collectivités un peu partout dans la province ont subi de fortes inondations. Ces inondations ont gravement endommagé des biens privés, comme des maisons, et des infrastructures publiques, comme des chemins et des routes.

Votre gouvernement examine actuellement des façons d'atténuer les risques, et il élaborera, puis publiera, un plan à long terme permettant de mieux parer aux conséquences des inondations et de l'érosion côtière.

Le Nouveau-Brunswick a réussi à réduire ses émissions de dioxyde de carbone de 28 pour cent depuis 2005 et il est en bonne voie d'atteindre sa part de la cible nationale d'une réduction de 30 pour cent, d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 2005.

En juin, le gouvernement a publié son plan pour réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre, lequel s'intitule *Tenir les grands émetteurs responsables : Système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick*. Ce système de tarification s'appliquera à environ la moitié des émissions de gaz à effet de serre dans la province et obligera les grands émetteurs à réduire leur intensité d'émission de 10 pour cent d'ici à 2030.

Au cours de la session, votre gouvernement prévoit déposer un projet de loi modifiant la *Loi sur les changements climatiques* afin de permettre la réglementation des émissions de gaz à effet de serre que produisent les grands émetteurs du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement travaille à la mise en oeuvre d'un système de tarification du carbone et déposera une mesure législative visant à assurer l'équité pour les gens du Nouveau-Brunswick par rapport à nos voisins des autres provinces de l'Atlantique.

De plus, votre gouvernement fait faire un examen indépendant du modèle de services de gestion des déchets solides qui est employé depuis 30 ans. L'objectif consiste à cerner des façons de réduire les déchets par la voie du recyclage et d'autres programmes. Cet examen mettra en lumière ce qui fonctionne bien et ce qui pourrait être amélioré pour que nous puissions mieux nous adapter aux tendances mondiales, renforcer les futurs programmes de gestion des déchets solides et mieux protéger l'environnement naturel de notre province.

Le gouvernement continuera de travailler avec Recycle NB et les parties prenantes afin de créer un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et le papier imprimé ainsi que pour les contenants en verre. Ce programme aura des effets positifs sur notre environnement et nos collectivités, car il mènera au recyclage d'un plus grand éventail de produits.

Les communautés, ce sont les personnes qui y habitent et leurs façons d'interagir. Pour tout dire, ce sont les gens du Nouveau-Brunswick qui rendent notre province unique.

Pour donner suite aux appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation, le gouvernement créera un groupe de travail sur la vérité et la réconciliation, groupe multipartite qui réunira des représentants des Premières nations et de parties prenantes. Ce groupe veillera à ce que le gouvernement rende des comptes et à ce que les ministères comprennent mieux les priorités des Premières nations.

En partenariat avec le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées, votre gouvernement consultera des gens du Nouveau-Brunswick en vue de l'élaboration d'une loi sur l'accessibilité, comme appui aux personnes qui vivent avec un handicap.

Afin d'apporter du soutien aux personnes du Nouveau-Brunswick dans les moments où elles sont le plus vulnérables, le gouvernement modifiera la *Loi sur la location de locaux d'habitation* pour que les victimes de violence familiale puissent résilier leur bail si leur sécurité ou celle d'un enfant est menacée.

Le gouvernement travaille avec la SPA du Nouveau-Brunswick et des défenseurs des animaux à la modernisation et à l'amélioration des règlements applicables afin de mieux protéger les chiens et d'autres animaux. Des règlements à jour seront présentés au cours des mois à venir. Il s'agit d'un grand pas vers l'avant et d'une mesure que les militants pour la protection des animaux attendent depuis longtemps.

Nous pouvons façonner des communautés dynamiques et viables d'un bout à l'autre du Nouveau-Brunswick. Nous pouvons bâtir ainsi une province plus résiliente où nous serons tous fiers de vivre.

Gouvernement abordable et prêt à agir

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a été clair quant à l'importance d'optimiser les ressources.

Si aucune solution n'est apportée aux défis financiers de notre province, toute la population du Nouveau-Brunswick en subira les contrecoups.

Les défis financiers ont une incidence sur tous les ministères et compromettent la capacité du gouvernement à fournir à la population du Nouveau-Brunswick des services de grande qualité.

Compte tenu de ces défis, le gouvernement examine les programmes et services afin de s'assurer qu'ils apportent des avantages évidents aux contribuables.

Le gouvernement élaborera une feuille de route en vue d'une réforme fiscale, laquelle comprendra un examen des principaux programmes d'imposition. Les renseignements recueillis dans le cadre de cet exercice orienteront le processus budgétaire.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure poursuivra la conception et la mise en place de mesures fondées sur des preuves qui permettront de réaliser davantage de gains d'efficacité au chapitre du fonctionnement et d'optimiser les ressources.

De plus, le ministère incitera les entrepreneurs du secteur privé à proposer des solutions novatrices, créatives et rentables afin de répondre aux besoins en infrastructures et leur facilitera la tâche à cet égard.

Il importe d'accorder la priorité aux besoins plutôt qu'aux désirs afin de garantir la pérennité des services essentiels dont les gens du Nouveau-Brunswick dépendent.

Organisation hautement performante

Les services publics du Nouveau-Brunswick ont un rôle important à jouer dans l'élaboration et la réalisation de la vision du gouvernement pour l'avenir de notre province.

Il importe que les besoins des gens du Nouveau-Brunswick guident tous les aspects du travail des services publics, y compris la prestation de services et de programmes. De la rigueur s'impose relativement à l'établissement des priorités absolues du gouvernement afin que celui-ci puisse respecter ses engagements.

Pour mener à bien le tout, les services publics deviendront une organisation axée davantage sur le rendement et dont les résultats seront mesurés et communiqués.

Le gouvernement déterminera qui sont les personnes les plus performantes et les dirigeants potentiels au sein des services publics et travaillera avec eux afin qu'ils aient l'occasion de réaliser tout leur potentiel. Il est important que les personnes qui contribuent chaque jour à faire progresser le Nouveau-Brunswick puissent développer leurs compétences et cultiver leur talent. Le gouvernement veillera aussi à ce que des plans de relève soient en place pour les postes clés au sein des services publics. Il importe qu'une organisation de la taille des services publics puisse fonctionner de façon ordonnée et efficiente.

Afin de resserrer les liens entre le gouvernement et les groupes syndicaux et de favoriser la collaboration en vue de résoudre des questions touchant la main-d'oeuvre et l'économie du Nouveau-Brunswick, le comité directeur des relations syndicales-gouvernementales sera remis sur pied. Ce comité, qui comprendra plus de représentants syndicaux qu'avant, se penchera sur des enjeux syndicaux précis et sollicitera au besoin la participation de représentants de l'industrie afin de profiter d'un éventail d'intérêts et de points de vue.

Les hauts fonctionnaires de l'Assemblée jouent un rôle important, car ils agissent comme porte-parole indépendant pour les gens du Nouveau-Brunswick ; il est donc important de trouver les candidats les plus qualifiés pour ces postes.

Pendant la session, le gouvernement nommera un nouveau commissaire aux langues officielles et un nouveau commissaire à l'intégrité.

Sur l'avis de l'ancien commissaire à l'intégrité, le gouvernement modifiera la *Loi sur les conflits d'intérêts* et la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Ces modifications changeront le mandat de l'ombud et du commissaire à l'intégrité, apportant ainsi plus d'ouverture et de transparence.

Conclusion

Il est encourageant de voir ce qui a été accompli dans notre province au cours de la dernière année, ainsi que les plans élaborés par le gouvernement pour soutenir cette progression positive.

L'élan se poursuit, et des personnes des quatre coins du Nouveau-Brunswick redoublent d'efforts parce qu'elles veulent participer au changement.

Le gouvernement prend aujourd'hui des décisions difficiles qui préparent un avenir meilleur pour le Nouveau-Brunswick.

Nous pouvons déjà voir comment les mesures que prend le gouvernement contribuent à établir des bases solides pour les générations futures.

Votre gouvernement dit depuis le début qu'il faut agir ensemble.

Une occasion vous est donnée de déterminer l'avenir de la province.

Votre gouvernement veut travailler de concert avec la population de la province et tous les partis à la réalisation continue de progrès. L'union fait notre force, et nous l'avons démontré à maintes reprises.

Nous ne pouvons qu'imaginer ce qu'il est possible d'accomplir si nous unissons nos efforts et continuons de réussir ensemble et de trouver des façons de relever les défis qui se posent à nous.

Il nous appartient de façonner notre avenir.

Son honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. Blaine Higgs, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par M. Crossman, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

M. Savoie, député de la circonscription électorale de Saint John-Est, appuyé par M. Crossman, député de la circonscription électorale de Hampton, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 19 novembre 2019

À Son Honneur,
l'hon. Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Landry, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore.

La séance est levée à 14 h 33.

Jour de séance 2

le mercredi 20 novembre 2019

10 h

Prière.

Le président de la Chambre, sur la demande de M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par M. Northrup, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'article 30 du Règlement, les déclarations de condoléances et de félicitations soient comprises dans les affaires courantes de la Chambre et soient appelées par le président de l'Assemblée après la présentation d'invités ;

que la période des déclarations de condoléances et de félicitations dure au plus 12 minutes et que chaque déclaration dure au plus 60 secondes ;

que les déclarations de condoléances aient préséance sur les déclarations de félicitations et que la parole soit donnée aux députés dans l'ordre suivant : parti ministériel, opposition officielle, autres partis reconnus, selon leur représentation à la Chambre, jusqu'à ce que chaque parti reconnu ait eu l'occasion de faire trois déclarations chacun ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la 59^e législature. (Motion 1.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu de permettre au premier ministre et à d'autres parlementaires de faire de longues déclarations de condoléances.

Le premier ministre offre ses condoléances à la famille du regretté Greg Thompson, C.P., député progressiste-conservateur provincial de Sainte-Croix, de 2018 à 2019, et député fédéral de Carleton—Charlotte, de 1988 à 1993, et de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, de 1997 à 2011.

Le président de la Chambre offre ses condoléances à la famille de la regrettée Jocelyne Roy Vienneau, 31^e lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Il est unanimement convenu de continuer à siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

La séance, suspendue à 11 h 50, reprend à 11 h 57.

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à dissoudre le comité de regroupement des districts de services locaux de Saint-Joseph-de-Madawaska, de Saint-Jacques et de Saint-Basile et à abandonner l'étude à cet égard. (Pétition 1.)

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à poser un enduit superficiel sur le chemin Enterprise. (Pétition 2.)

M^{me} Thériault (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre le projet éolien de Naveco Power dans les districts de services locaux d'Anse-Bleue, de Dugas et de Village-des-Poirier. (Pétition 3.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'interdiction de l'épandage de glyphosate dans la gestion des forêts de la Couronne. (Pétition 4.)

L'hon. M^{me} Anderson-Mason, du Comité permanent de modification des lois, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 20 novembre 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de présenter le premier rapport du Comité permanent de modification des lois pour la session.

Le rapport est le fruit des délibérations du comité sur le projet de loi 39, *Loi concernant la preuve d'immunisation*.

Je tiens à remercier, au nom du comité, les personnes et les organismes qui se sont présentés devant le comité ou qui lui ont soumis un mémoire. De plus, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du comité pour leur contribution à l'exécution de notre mandat.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération respectueuse.

La présidente du comité,
(signature)
L'hon. Andrea Anderson-Mason, c.r., députée

Voici le texte intégral du rapport du comité :

Monsieur le président,

Le Comité permanent de modification des lois demande à présenter son premier rapport de la session.

Le 7 juin 2019, le projet de loi 39, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, est déposé à l'Assemblée législative par l'hon. Dominic Cardy, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le projet de loi 39 vise à supprimer les exemptions non médicales des exigences en matière d'immunisation obligatoire pour l'admission à l'école publique et dans une garderie éducative agréée. Conformément au projet de loi, les élèves fréquentant une école publique et les enfants fréquentant une garderie éducative agréée devront fournir une preuve d'immunisation ou une exemption médicale au moyen d'une formule signée par un médecin ou une infirmière praticienne. Le 11 juin 2019, sur résolution de la Chambre, l'étude de l'objet du projet de loi 39 est renvoyée au Comité permanent de modification des lois.

Le comité se réunit le 9 juillet 2019 et décide que les membres du public et les parties prenantes devraient être invités à fournir des observations et des conseils au comité au sujet des préoccupations que soulève le projet de loi 39. Des audiences publiques sur le projet de loi 39 ont lieu les 27, 28 et 29 août dans la Chambre du Conseil législatif.

En tout, 30 personnes se présentent devant le comité pour parler des préoccupations relatives au projet de loi 39, notamment le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, la médecin-hygiéniste en chef et le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés. De plus, le comité reçoit, surtout sous forme de courriels, quelque 265 mémoires de la part de personnes et d'organismes néo-brunswickois et nord-américains.

Le 18 octobre 2019, le comité rencontre des représentants du Cabinet du procureur général et du ministère de la Santé. Après la réunion, le comité fait parvenir des questions au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour que ce dernier y réponde. Le comité se réunit aussi le 13 novembre 2019 pour étudier les observations recueillies durant les consultations et préparer un rapport assorti de recommandations à présenter à la Chambre. Le comité remercie les personnes qui sont venues témoigner aux audiences publiques ainsi que les gens et les organismes qui ont soumis des mémoires.

Le comité signale que le projet de loi 39 est mort au Feuilleton à la fin de la deuxième session de la 59^e législature, lorsque l'Assemblée législative a été prorogée le 19 novembre 2019. Néanmoins, le comité a toujours le mandat d'examiner l'objet du projet de loi.

Voici un sommaire des observations recueillies sur les préoccupations que soulève le projet de loi 39 ainsi qu'une recommandation présentée à la Chambre.

AUDIENCES PUBLIQUES

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est le premier témoin à faire valoir ses arguments lors des audiences publiques sur le projet de loi 39. Il en décrit la genèse et indique au comité que le projet de loi vise à rendre la vaccination obligatoire pour les élèves des écoles publiques afin de protéger les enfants immunovulnérables et le grand public. Il soutient que la suppression des exemptions non médicales en matière de vaccination ne prive pas les parents de leur droit de choisir ce qui, à leur avis, convient le mieux à leurs enfants.

Dans la foulée de l'écllosion de rougeole survenue à Saint John, le ministre se dit préoccupé par l'influence grandissante du mouvement anti-vaccination et parle de la nécessité de maintenir des taux de vaccination élevés. Il souligne que, jusqu'à maintenant, le système scolaire n'a pas assuré un suivi adéquat du dossier d'immunisation des élèves qui fréquentent une école publique, comme l'exige la *Loi sur l'éducation* ; une telle lacune a d'ailleurs été soulevée pendant l'écllosion et a renforcé la nécessité de tenir une discussion et d'agir à cet égard.

Le ministre parle d'une étude menée en Ontario et informe le comité que les programmes d'information destinés aux parents réticents à la vaccination n'ont donné aucun résultat probant, ce qui renforce la nécessité de rendre la vaccination obligatoire comme seule façon de protéger les enfants. En ce qui concerne la constitutionnalité des mesures découlant du projet de loi 39, le ministre convient que l'adoption éventuelle du projet de loi sera fort probablement contestée devant les tribunaux et que le résultat d'une telle démarche est incertain.

Le ministre présente en détail le calendrier proposé pour la mise en oeuvre du projet de loi. Un nouveau système électronique serait lancé en 2020 aux fins de suivi en matière de vaccination, ce qui aiderait à mieux cerner les besoins à cet égard dans la province. Le personnel scolaire et les professionnels de la santé pourraient le consulter afin de cibler les parents qui pourraient simplement avoir oublié de suivre le calendrier d'immunisation ou qui ont un accès limité à la vaccination. Le projet de loi entrerait en vigueur en 2021, ce qui permettrait aux professionnels de la santé de se préparer adéquatement à sa mise en oeuvre. Les parents qui refusent de faire vacciner leurs enfants conformément aux exigences devraient alors fournir une exemption médicale ou trouver une solution de rechange à l'école publique, comme l'école privée ou l'enseignement à domicile.

Selon le ministre, la vaccination obligatoire s'impose en réponse à la montée du mouvement anti-vaccination. Aux États-Unis, le Maine et la Californie ont adopté des mesures semblables, et la question a été soulevée dans d'autres provinces canadiennes (à savoir la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Manitoba) ; le Nouveau-Brunswick serait toutefois le premier endroit au Canada à adopter une telle loi.

Société médicale du Nouveau-Brunswick

Un représentant de la Société médicale prend la parole au nom des médecins de la province. Il est d'avis qu'il faut nouer le dialogue avec les parents réticents à la vaccination afin de fournir des réponses à leurs préoccupations et de souligner l'importance des programmes de vaccination. Il indique au comité que les progrès les plus importants réalisés en santé au Canada découlent des programmes de vaccination et que l'Organisation mondiale de la Santé a désigné la méfiance à l'égard des vaccins comme étant l'une des plus grandes menaces pour la santé publique.

Lors de sa présentation, le représentant de la Société médicale soulève des préoccupations sur les questions éthiques entourant la suppression des exemptions non médicales et sur les conséquences négatives que pourrait entraîner le projet de loi, lequel pourrait pénaliser certaines personnes. Par conséquent, la Société médicale du Nouveau-Brunswick recommande ce qui suit : l'affectation de ressources suffisantes pour assurer une distribution adéquate des vaccins et un appui aux parents et aux élèves au sein du système scolaire et contribuer à une base de données regroupant les dossiers d'immunisation afin de fournir aux patients et aux fournisseurs de soins de santé des renseignements précis et à jour ; la multiplication des efforts déployés pour augmenter les taux de vaccination ; le lancement d'une campagne provinciale afin d'informer la population sur les avantages de la vaccination et de la sensibiliser en ce sens. De plus, en ce qui concerne l'innocuité des vaccins, le représentant de la Société médicale parle au comité de l'abondance de recherches scientifiques sur la vaccination, lesquelles en démontrent les avantages et l'efficacité.

Médecin-hygiéniste en chef

La médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick explique que son mandat consiste en partie à informer le public de la valeur de la vaccination, à mettre en oeuvre le nouveau registre d'immunisation, à intervenir en cas d'éclotions de maladies et à les maîtriser, à appuyer les partenaires en santé publique dans la prestation du programme d'immunisation et à fournir des données scientifiques et probantes pour éclairer le gouvernement dans l'élaboration de mesures législatives. Elle préconise donc la promotion de la vaccination et le maintien de taux de vaccination élevés.

Selon la médecin-hygiéniste en chef, le système d'information sur la santé publique présenté par le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

constitue un grand pas en avant en vue d'aider le personnel scolaire et les professionnels de la santé à obtenir des renseignements à jour sur les dossiers d'immunisation. Elle souligne aussi l'importance de maintenir un dialogue avec les parents réticents afin de les mettre davantage en confiance et de les encourager à faire vacciner leurs enfants. Elle renseigne en outre le comité sur l'efficacité des vaccins — la vaccination étant l'une des meilleures façons de favoriser la santé — et sur les risques majeurs découlant de maladies pouvant être prévenues par la vaccination comparativement aux risques plus faibles liés à la possibilité de subir une réaction indésirable grave après avoir reçu un vaccin.

Défenseur des enfants, des jeunes et des aînés

Le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés présente les résultats de l'avis consultatif relatif à l'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant (ERDE) du projet de loi 39. L'ERDE permet aux parlementaires de voir à ce que les modifications législatives fassent progresser les droits de l'enfant tout en servant au mieux ses intérêts, de cerner les répercussions négatives découlant des modifications proposées et de les réduire le plus possible.

Le défenseur présente une analyse contextuelle approfondie comprenant un survol de la situation à divers endroits, puis précise que la nécessité d'améliorer les taux de vaccination au Nouveau-Brunswick et au Canada constitue un objectif stratégique important, considérable et pressant. Le régime législatif actuel s'est révélé inadéquat pour atteindre les objectifs nationaux et mondiaux de santé publique liés à la prévention des maladies. Le défenseur indique aussi que la récente éclosion de rougeole révèle un défi de santé publique beaucoup plus grand, un domaine où le Nouveau-Brunswick obtient jusqu'à maintenant des résultats insuffisants.

Le défenseur informe le comité qu'un régime législatif semblable à celui que propose le projet de loi 39 a été adopté ailleurs et que l'adoption de lois semblables a favorisé l'augmentation des taux de vaccination.

En ce qui concerne d'éventuelles contestations de la constitutionnalité du projet de loi 39, le défenseur estime qu'il serait difficile de faire valoir l'argument basé sur l'article 2 de la *Charte canadienne des droits et libertés* selon lequel le projet de loi porte atteinte à la liberté individuelle de conscience et de religion, mais que, le cas échéant, une telle atteinte serait justifiable par une analyse de l'article 1 de la charte. Dans le même ordre d'idées, il estime que l'argument basé sur l'article 7 de la charte selon lequel le projet de loi porte atteinte au droit individuel à la vie, à la liberté et à la sécurité serait probablement rejeté, mais que, toute atteinte mise en lumière par les tribunaux serait justifiable aux termes de l'article 1.

Le défenseur recommande d'adopter le projet de loi, mais de l'inclure dans une plus vaste gamme de mesures législatives et administratives qui favoriseront la réalisation des objectifs législatifs visés. Ces mesures auraient les objectifs suivants : sensibiliser le public à l'efficacité des vaccins, améliorer la coordination des services de vaccination, créer un registre provincial d'immunisation, améliorer

la surveillance et la présentation de renseignements quant à l'immunisation et aux efforts déployés pour combler les lacunes dans la province et envisager la création d'un registre provincial des effets indésirables liés à la vaccination et d'un processus d'indemnisation.

Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

Les représentants de l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick appuient le projet de loi 39. Leurs observations portent principalement sur l'importance de la vaccination pour protéger les personnes les plus vulnérables, soit les personnes immunovulnérables. Ils soutiennent que les preuves ont démontré l'innocuité et l'efficacité des vaccins, et ils expliquent le fonctionnement de la vaccination et le processus d'approbation des vaccins au Canada.

Vaccine Choice Canada

Un représentant de Vaccine Choice Canada parle du décès de son fils, qu'il croit lié à un préjudice causé par la vaccination, ainsi que du mandat de son organisme, soit de défendre le principe éthique du consentement éclairé. Sa présentation met en lumière cinq principaux arguments pour expliquer son opposition au projet de loi 39 : les produits de vaccination ne sont pas soumis aux mêmes essais d'innocuité que d'autres produits médicaux, les produits de vaccination ne sont pas soumis à des essais contre placebo, la période d'essai précédant l'approbation des produits de vaccination est trop courte pour en évaluer l'innocuité à long terme, l'innocuité du programme de vaccination n'a pas été démontrée et l'immunité juridique des fabricants de vaccins met le public en danger.

Des documents à l'appui des arguments préparés par Vaccine Choice Canada sont fournis au comité. D'autres témoins se servent aussi de ces documents pendant les audiences.

Un professionnel du droit présente, à titre de représentant de Vaccine Choice Canada, une analyse juridique en opposition au projet de loi 39 ; il affirme que, si le projet de loi est adopté, il forcera des personnes à choisir entre le refus de la vaccination et l'éducation publique. De plus, selon son analyse, le projet de loi 39 porte atteinte aux droits constitutionnels des citoyens énoncés aux articles 2 et 7 de la charte.

Autres témoins

Selon un ancien éducateur, il aurait peut-être été préférable de procéder aux consultations publiques avant de préparer la mesure législative. Il insiste aussi sur l'importance de mettre l'accent sur les besoins de l'enfant et de déployer des efforts concertés afin de prendre des mesures d'adaptation, autant que possible. Il soutient que des solutions de rechange à la mesure législative devraient être examinées et qu'une révision judiciaire du projet de loi devrait être envisagée.

Les autres témoins aux audiences publiques ne sont pas en faveur du projet de loi 39. Deux témoins provenant du corps médical s'opposent au projet de loi en se basant sur leur expérience acquise dans la pratique de la médecine aux États-Unis. L'un des témoins formule des objections à l'idée que la loi soit nécessaire. Il soutient que les cas de maladies pour lesquelles les vaccins sont fabriqués ne sont pas en hausse, que la plupart des vaccins n'empêchent pas la propagation des maladies et que, à son avis, aucune preuve ne démontre l'innocuité du calendrier d'immunisation complet qu'exige le projet de loi. L'autre personne met l'accent sur les conflits d'intérêts entre le corps médical, les élus et les compagnies pharmaceutiques. Elle soutient que les événements indésirables liés à la vaccination ne sont pas signalés aux médecins ni au public et émet des réserves quant à l'actuel calendrier d'immunisation des enfants.

Des témoins mettent en doute les données scientifiques sur les vaccins et soutiennent qu'il y a des liens entre les vaccins et de nombreux effets indésirables et maladies. Ces témoins parlent de possibles liens financiers et conflits d'intérêts entre les agences de santé publique américaines et les fabricants de vaccins. De plus, ils mettent en doute l'innocuité des substances que contiennent les vaccins et parlent de leurs effets néfastes éventuels sur la santé des enfants.

Les autres présentations faites lors des audiences publiques sont données par des personnes qui expriment leur point de vue sur le projet de loi 39 en se basant surtout sur la réaction de leurs enfants à la vaccination. Deux parents parlent des complications qu'a subies leur fils après avoir reçu ses vaccins lorsqu'il était bébé.

Des témoins affirment qu'ils étaient en faveur de la vaccination avant d'observer chez leurs enfants certaines réactions à la suite de l'administration de vaccins, ce qui les a poussés à faire des recherches à cet égard et à refuser que leurs enfants reçoivent d'autres vaccins.

Des parents qui croient que leurs enfants ont subi un préjudice lié à la vaccination parlent du manque de considération qu'ils ont ressenti au sein du système de santé lorsqu'ils ont tenté de trouver des réponses et des solutions à la santé déclinante de leurs enfants. Ils affirment qu'ils n'ont pas été adéquatement informés des risques que présentaient les vaccins, qu'ils se sont sentis contraints de continuer à suivre le calendrier d'immunisation malgré les réactions qu'ils ont observées et que les professionnels de la santé administrant les vaccins n'ont pas pris les réactions indésirables au sérieux, car elles n'ont pas été consignées au registre des effets indésirables.

Les parents soutiennent en outre que, étant donné l'attitude des professionnels de la santé, leurs enfants ne pourraient probablement pas être exemptés de la vaccination obligatoire et devraient donc être vaccinés pour pouvoir fréquenter une école publique.

Un témoin qui est aussi parent exprime des doutes quant à l'innocuité et à l'efficacité des vaccins et explique que, à son avis, la vaccination n'est pas nécessaire à la santé

des enfants ; il met aussi en doute la capacité des vaccins à empêcher la propagation de maladies.

De plus, selon un des principaux arguments avancés par les opposants au projet de loi 39, si le projet de loi est adopté, il portera atteinte à leurs droits, plus précisément au droit des enfants à l'éducation publique et au droit des parents de prendre les décisions qui servent au mieux les intérêts de leurs enfants. Des témoins ne sont pas contre la vaccination, mais pour la liberté de choisir, c'est-à-dire qu'ils veulent que le gouvernement respecte leur droit individuel de prendre des décisions éclairées quant aux traitements médicaux administrés à leurs enfants. Ils expliquent qu'ils ont de la difficulté à mener un dialogue constructif sur la vaccination sans se sentir intimidés en raison de leur point de vue sur la question et se réjouissent de l'ouverture manifestée dans le processus de consultations publiques.

De nombreux témoins expriment leurs doutes à l'égard des fabricants de vaccins et des organismes de santé publique et s'appuient notamment sur des exemples attestés de conflits d'intérêts aux États-Unis. Certains distribuent des articles mettant en évidence des risques liés aux vaccins, le rapport de l'Agence de santé publique du Canada sur les effets secondaires suivant l'immunisation et des monographies de vaccins dans lesquelles sont énumérés les réactions indésirables et risques possibles. Dans le même ordre d'idées, l'absence de programme d'indemnisation des préjudices liés à la vaccination et la nécessité d'en établir un sont évoquées.

Plusieurs opposants au projet de loi 39 déclarent qu'ils iront s'établir dans une autre province si le projet de loi 39 est adopté, car ils ne veulent pas que leurs enfants soient vaccinés contre leur gré et n'ont pas les moyens d'instruire leurs enfants à domicile. Ils demandent au gouvernement de ne pas compromettre l'accès à l'école publique, mais plutôt de chercher d'autres solutions, notamment un dialogue avec les parents réticents à la vaccination.

MÉMOIRES

Dans les jours précédant et suivant les audiences publiques, le comité reçoit, surtout sous forme de courriels, quelque 265 mémoires, principalement de la part de personnes du Nouveau-Brunswick, mais aussi d'ailleurs au Canada et des États-Unis. La majorité des mémoires reflètent l'opinion et le point de vue d'une personne et ne sont pas soumis au nom d'organismes ni d'associations professionnelles ; certains mémoires sont assortis de références.

Mémoires en opposition au projet de loi 39

La vaste majorité des mémoires sont soumis en opposition au projet de loi 39. Les grandes préoccupations exprimées dans les mémoires sont regroupées autour de trois principaux thèmes, à savoir : l'atteinte aux droits de la personne et aux libertés individuelles, les liens entre les vaccins et la santé ainsi que les doutes à l'égard de l'industrie pharmaceutique.

Le résumé suivant vise à mettre en lumière les principales idées exprimées sous chaque thème.

1. Atteinte aux droits de la personne et aux libertés individuelles

De nombreuses personnes soulèvent l'une des principales préoccupations exprimées dans les mémoires, soit que le projet de loi 39 porte atteinte à leurs droits.

Un certain nombre de personnes croient que le projet de loi contrevient à la charte et constitue une atteinte à leurs droits constitutionnels. Puisque ces personnes estiment que la vaccination est un acte invasif qui peut présenter des risques, elles invoquent leur droit au consentement éclairé et à la sécurité de leur personne ainsi que leur droit de choisir. De plus, elles réfutent l'idée selon laquelle la crise découlant l'écllosion de rougeole à Saint John justifie une mesure qu'elles considèrent comme une atteinte à leurs droits. Selon un argument soulevé, pour que le consentement d'un patient soit considéré comme éclairé, le patient doit le donner librement sans y être contraint ni être induit en erreur. D'après un mémoire, l'adoption d'une mesure législative basée sur la peur afin d'imposer aux gens un acte médical invasif sans que ceux-ci le veuillent ou y consentent créera de la division et va, en fin de compte, à l'encontre de nos droits fondamentaux.

De nombreuses personnes invoquent à titre d'argument dans les mémoires le droit des parents de déterminer ce qui convient le mieux à leurs enfants, et, à leur avis, le gouvernement ne devrait pas intervenir à cet égard. Selon certaines personnes, la suppression de l'exemption non médicale pour l'immunisation des élèves constitue une atteinte au droit à l'éducation publique garanti par la loi et nuit à la diversité et à l'inclusion au sein du système d'éducation. Toujours selon ces personnes, l'adoption du projet de loi augmentera le fardeau des responsabilités qui pèse sur la direction et le personnel scolaire quant à l'application des mesures législatives en question.

L'un des mémoires met en lumière les préoccupations de la communauté francophone et la crainte que l'adoption du projet de loi ne désavantage les enfants francophones, car la province ne compte pas d'école privée francophone ou en compte un nombre limité comparativement au nombre d'écoles privées anglophones.

Quelques personnes font valoir que la vaccination est incompatible avec leurs croyances personnelles ou religieuses et est contraire à l'éthique en raison du mode de fabrication des vaccins et de leurs ingrédients. Elles considèrent ainsi le projet de loi comme une atteinte à leur liberté de conscience et de religion.

Certains mémoires soulèvent des préoccupations quant à l'apparence, en lien avec la vaccination obligatoire, d'autorité et de pouvoir accrus du gouvernement sur le droit de la personne à disposer de son corps et formulent des avertissements quant à ses éventuelles conséquences négatives.

2. Liens entre les vaccins et la santé

La grande majorité des arguments présentés dans les mémoires soumis par le public portent sur les liens entre les vaccins et la santé. Les points de vue présentés varient, mais les idées comportent des éléments semblables ; ces points de vue sont en grande partie appuyés par des extraits de pages Web de groupes contre la vaccination ou des liens vers divers sites Web et diverses vidéos.

La mise à l'essai inadéquate de la vaccination est l'un des arguments les plus couramment soulevés dans les mémoires, lesquels traitent beaucoup du manque d'essais à double insu et d'essais contre placebo, du manque de preuves concernant l'innocuité dans l'ensemble du calendrier actuel d'immunisation des enfants ainsi que des effets cancérigènes ou mutagènes des vaccins. En lien avec cet argument, de nombreuses personnes parlent de résultats scientifiques variables sur la vaccination, du manque de transparence quant à la déclaration des préjudices liés à la vaccination et du manque d'attention portée aux effets secondaires.

Les mémoires contiennent de nombreux témoignages sur des maladies et des préjudices perçus comme étant liés à la vaccination, principalement des lésions cérébrales, le trouble du spectre de l'autisme, le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) et les maladies chroniques. Selon un autre argument soulevé, la vaccination a entraîné une augmentation des problèmes de santé, et les maladies en question sont plus dangereuses que celles que la vaccination tente de prévenir. Les témoignages personnels concernant des parents ou des connaissances qui souffrent de préjudices liés à la vaccination et les descriptions de la bonne santé de personnes et d'enfants non vaccinés sont beaucoup employés pour renforcer les arguments, et les gens mettent aussi l'accent sur les dangers présumés de la vaccination.

Selon une partie des opinions formulées contre l'immunisation, les vaccins détruisent le système immunitaire, et certaines personnes soutiennent que la rougeole renforce en fait le système immunitaire et protège contre certains types de cancers ou que la vaccination affaiblit la capacité de l'organisme à se défendre contre de nouveaux virus. De nombreuses personnes croient que les enfants non vaccinés ne présentent pas plus de risques liés à la propagation des maladies que les enfants vaccinés et que la vaccination n'a pas permis d'atteindre l'immunité de groupe.

3. Doutes à l'égard de l'industrie pharmaceutique

Les mémoires contiennent plusieurs arguments concernant les doutes ressentis globalement à l'égard des compagnies pharmaceutiques comme moyen de justifier une opposition à la vaccination obligatoire.

Certaines personnes s'appuient sur les préoccupations pour la santé liées à la vaccination et soutiennent que des sacrifices ont été faits pour le profit financier des compagnies pharmaceutiques, que les fabricants de vaccins ont toujours mené les

études sur la vaccination et que les compagnies pharmaceutiques profitent injustement de la vente des vaccins et des médicaments requis pour en traiter les effets secondaires.

Selon le point de vue énoncé précédemment, l'impulsion donnée à la vaccination obligatoire résulte des efforts déployés par les compagnies pharmaceutiques qui ont des intentions cachées et ont recruté des gouvernements, des organismes de réglementation comme les Centers for Disease Control and Prevention aux États-Unis (centres pour le contrôle et la prévention des maladies) et des organes médiatiques en leur offrant des incitatifs financiers.

Le manque de responsabilité des compagnies pharmaceutiques en cas de préjudice lié à la vaccination, leur immunité juridique et l'existence d'un tribunal sur la vaccination aux États-Unis nourrissent les doutes exprimés à l'égard de l'industrie.

Mémoires à l'appui du projet de loi 39

Le principal argument que formulent les auteurs des quelques mémoires reçus à l'appui du projet de loi 39 porte sur les préoccupations à l'égard de l'influence du mouvement anti-vaccination et de son effet potentiellement néfaste sur la santé de la population ainsi que sur la nécessité d'appuyer une prise de décisions fondée sur des preuves.

La vaste majorité des mémoires s'opposent au projet de loi, mais un mémoire soumis à l'appui du projet de loi est particulièrement notable. Un scientifique principal de l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa, qui ne pouvait pas assister aux audiences publiques, a fait parvenir au comité un mémoire dans lequel il donne son point de vue sur la vaccination obligatoire et présente une position nuancée sur la question.

Le scientifique et médecin s'appuie sur la documentation scientifique et parle des nombreux effets bénéfiques des programmes d'immunisation dans le monde. Il insiste sur la nécessité pour les gouvernements de poursuivre leurs objectifs concernant le maintien de taux de vaccination élevés afin de protéger les gens, car une diminution de la couverture vaccinale entraîne des épidémies qui touchent les personnes vaccinées comme celles qui ne le sont pas.

Il présente ses idées sur les effets positifs et négatifs des politiques de vaccination obligatoire. Il met en lumière les avantages d'une augmentation des taux de vaccination en examinant des exemples d'endroits où les exemptions en matière de vaccination obligatoire ont été supprimées. Par ailleurs, il est soutenu que le fait d'imposer un acte médical peut amener les parents à retirer leurs enfants du système de santé publique, ce qui nuit à la santé publique.

Le médecin admet que, compte tenu des preuves à l'appui des politiques et de la réapparition de maladies à prévention vaccinale, les avantages pour la population pourraient transcender l'atteinte au droit des parents de décider. Il soutient toutefois

que, avant de supprimer les exemptions non médicales, il faut vérifier si toutes les autres mesures moins restrictives ont été mises à l'essai et s'assurer de l'efficacité des politiques pouvant être adoptées. Il plaide en outre en faveur de la création d'un programme d'indemnisation en cas de préjudice lié à la vaccination qui appliquerait un principe de réciprocité et fournirait une indemnité dans les rares cas où un enfant subirait un tel préjudice.

Il indique que le climat actuel entourant la santé publique et les preuves concernant les avantages de la vaccination pourraient justifier la suppression des exemptions, et ce, malgré les niveaux d'incertitude. Il termine en proposant les initiatives suivantes : mettre en oeuvre des initiatives de sensibilisation constructives auprès des groupes réticents, mais qui pourraient être ouverts à la vaccination ; établir un registre d'immunisation efficace ; discuter de la possibilité d'un partenariat avec le Québec relativement à son programme d'indemnisation des victimes d'une vaccination ; faire preuve de délicatesse à l'égard des parents dont le point de vue ne correspondrait pas à celui du gouvernement, faute de quoi le courant anti-vaccination pourrait s'amplifier ; réexaminer périodiquement la politique sur la suppression des exemptions non médicales, car s'il est précisé qu'il s'agit d'une mesure temporaire prise en raison du climat actuel entourant les éclosions de maladies à prévention vaccinale, la population pourrait mieux accepter la politique.

RECOMMANDATION

Le comité appuie fortement les programmes d'immunisation et convient qu'il faut maintenir des taux d'immunisation élevés ainsi que des dossiers d'immunisation exacts, à jour et complets. Le comité tient aussi à rendre compte des préoccupations soulevées par les personnes qui se sont présentées aux audiences publiques ou qui lui ont soumis un mémoire. Le comité recommande donc :

que l'Assemblée législative examine les questions et les préoccupations énoncées dans le présent rapport dans l'étude de tout projet de loi semblable au projet de loi 39, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, en vue de supprimer les exemptions non médicales des exigences en matière d'immunisation obligatoire pour les élèves qui fréquentent une école publique.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M^{me} Anderson-Mason, du Comité permanent de modification des lois, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 20 novembre 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de présenter le deuxième rapport du Comité permanent de modification des lois pour la session.

Le rapport est le fruit des délibérations du comité sur la motion 31, qui porte sur l'évaluation foncière et les exonérations et avantages accordés à l'industrie lourde en matière d'impôt foncier.

Je tiens à remercier, au nom du comité, les particuliers et les organismes qui se sont présentés devant le comité ou qui lui ont soumis un mémoire. De plus, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du comité pour leur contribution à l'exécution de notre mandat.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération respectueuse.

La présidente du comité,
(signature)

L'hon. Andrea Anderson-Mason, c.r., députée

Voici le texte intégral du rapport du comité :

Monsieur le président,

Le Comité permanent de modification des lois demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le 28 mars 2019, la Chambre débat et adopte la motion 31, déposée par Gerry Lowe, le député de Saint John Harbour. L'objet de la motion 31 consiste à charger le Comité permanent de modification des lois de consulter des experts et des parties prenantes puis de faire rapport à la Chambre en formulant des recommandations sur la réduction ou l'élimination des exonérations ou des avantages accordés à l'industrie lourde en matière d'évaluation foncière ou d'impôt foncier.

Le 9 juillet 2019, le comité se réunit et décide que les membres du public et les parties prenantes devraient être invités à fournir des observations et des conseils au comité au sujet des préoccupations que soulève la motion 31. Des audiences publiques sur la motion 31 ont lieu les 4 et 5 septembre dans la Chambre du Conseil législatif.

En tout, 20 personnes se présentent devant le comité, y compris des responsables de divers ministères et des représentants d'entreprises indépendantes, de grandes sociétés industrielles, de conseils d'entreprises et de chambres de commerce, des fabricants, des exportateurs, des évaluateurs et d'autres parties prenantes. Le comité reçoit en outre 20 mémoires.

Le comité se réunit aussi le 13 novembre 2019 pour étudier les observations recueillies durant les consultations et pour préparer un rapport assorti de recommandations à présenter à la Chambre. Le comité remercie les personnes qui se sont présentées devant lui aux audiences publiques ainsi que les gens et les organismes qui ont soumis des mémoires.

Voici un sommaire des observations recueillies sur les préoccupations que soulève la motion 31 ainsi que les recommandations présentées à la Chambre.

MOTION 31

Voici le texte de la motion 31 :

attendu que, au Nouveau-Brunswick, l'industrie lourde bénéficie d'un certain nombre d'exonérations fiscales ;

attendu que le montant de l'évaluation des établissements publics, notamment les hôpitaux, est beaucoup plus élevé que celui de nombreux biens industriels importants ;

attendu que la ville de Saint John a demandé que soient produits les rapports intitulés, d'une part, Impôts fonciers municipaux dans la Ville de Saint John et, d'autre part, Rapport sur l'imposition équitable de la Ville de Saint John, dans lesquels sont soulevées des préoccupations sur les exonérations en question ;

attendu que le projet de loi 10, déposé pendant la quatrième session de la 58^e législature, et le projet de loi 9, déposé pendant la session en cours de la 59^e législature, avaient pour objet de traiter les préoccupations soulevées ;

qu'il soit résolu que la Chambre enjoigne au Comité permanent de modification des lois d'entreprendre une étude, de recevoir en outre les avis d'experts et de parties prenantes, puis de faire rapport à la Chambre en formulant des recommandations sur la réduction ou l'élimination des exonérations ou des avantages accordés à l'industrie lourde en matière d'impôt foncier,

que la Chambre enjoigne au Comité permanent de modifications des lois de lui faire rapport en lui présentant ses recommandations dans un délai de 120 jours civils suivants l'adoption de la présente motion

et que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de

l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité.

AUDIENCES PUBLIQUES

Responsables du gouvernement

Des responsables du ministère des Finances et du Conseil du Trésor, du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et de Services Nouveau-Brunswick entament les audiences du comité en faisant une présentation conjointe pour expliquer le régime d'impôt foncier actuel du Nouveau-Brunswick et les préoccupations que soulève la motion 31. Ils passent en revue l'histoire de l'impôt foncier dans la province et présentent en détail le processus d'évaluation de diverses catégories de biens. Ils expliquent notamment que les biens de l'industrie lourde sont évalués à leur valeur réelle et exacte et que la rentabilité d'une société n'entre pas en ligne de compte dans l'évaluation de ses terrains et bâtiments.

Les responsables sont conscients de l'importance des recettes qui découlent de l'impôt foncier, dont la valeur estimée est de 530 millions, et qui sont réparties entre le gouvernement provincial et les gouvernements locaux. Quant à l'imposition de la machinerie et de l'équipement, les responsables soutiennent que, en général, les biens en question ne font pas l'objet d'une évaluation ni d'une imposition au Canada et que, là où ils le sont, le taux d'impôt applicable est beaucoup plus bas que le taux combiné applicable au Nouveau-Brunswick, soit une combinaison des taux provincial et municipal.

Quant aux préoccupations précises que soulève la motion 31, les responsables disent que tout changement visant la catégorie des biens non résidentiels aura une incidence sur les ressources et les systèmes et nuirait à l'uniformité du traitement des entreprises du Nouveau-Brunswick ; tout partage éventuel de la part provinciale de l'impôt foncier prélevé sur les biens de l'industrie lourde entraînera un transfert de la marge fiscale provinciale aux gouvernements locaux ; tout changement pourrait avoir une incidence sur la subvention de financement et de péréquation communautaires, entre autres ; si la machinerie et l'équipement sont évalués, Services Nouveau-Brunswick devra faire un investissement important en matière de ressources, de formation et de systèmes ; l'imposition de la machinerie et de l'équipement serait un fardeau pour les industries à prédominance de capital et freinerait l'investissement, la productivité et la croissance.

Pour conclure, les responsables soulignent que le régime actuel favorise la compétitivité des infrastructures, ce qui est important pour l'activité et le développement économiques, et ils répètent que le gouvernement s'est engagé à procéder à une réforme globale de l'impôt municipal qui tiendra compte des préoccupations que soulève la motion 31 dans le contexte d'un cadre d'analyse plus vaste.

Association des cités du Nouveau-Brunswick

Des représentants de l'Association des cités du Nouveau-Brunswick donnent leur point de vue sur la réforme de l'impôt foncier et la réforme municipale. Ils expliquent que les municipalités qu'ils représentent ont connu une croissance économique soutenue au cours des deux dernières décennies, même si elles ne reçoivent qu'une part de 8 % de l'impôt que paient les gens du Nouveau-Brunswick alors que les gouvernements provincial et fédéral reçoivent le reste et que les exonérations accordées aux grandes industries obligent les gens à payer des impôts plus élevés.

Les représentants font valoir que, malgré l'importante augmentation des coûts des services, les personnes des secteurs non constitués en municipalité profitent des services municipaux sans payer leur juste part de l'impôt. Les gens de l'association émettent les recommandations suivantes au comité et expriment leur volonté à collaborer pour préparer et mener les réformes : le gouvernement doit effectuer un examen complet du régime d'impôt foncier et du système de financement des municipalités et inviter toutes les parties prenantes à participer au processus ; le gouvernement doit distribuer aux municipalités la totalité de l'impôt foncier perçu, comme c'est le cas ailleurs au Canada ; il faut adopter une méthode de partage équitable pour que toutes les personnes du Nouveau-Brunswick paient leur juste part pour accéder aux services et aux ressources qu'elles utilisent ; il faut éliminer la double imposition des immeubles d'habitation.

Associations d'entreprises, chambres de commerce et autres parties prenantes

Tout au long des audiences, des représentants de diverses associations d'entreprises et chambres de commerce et d'autres parties prenantes donnent leur point de vue sur la motion 31. Ils s'opposent tous à l'imposition de la machinerie et de l'équipement et à l'élimination des exonérations accordées à l'industrie lourde. Ils recommandent plutôt que le gouvernement favorise davantage la compétitivité des entreprises au Nouveau-Brunswick, qu'il mène un vaste examen du régime d'impôt actuel et qu'il le réforme.

Les représentants signalent que le climat est difficile pour les petites entreprises du Nouveau-Brunswick, car elles doivent déjà composer avec des contraintes financières qui ont récemment été imposées, comme l'augmentation de la taxe sur le transfert des biens réels, l'augmentation des taux de cotisation au régime d'indemnisation des accidents du travail et la mise en oeuvre de la taxe sur le carbone. En conséquence, ils soutiennent que les entreprises paient déjà leur juste part de taxes et impôts. De plus, ils disent que l'imposition de la machinerie et de l'équipement freinerait l'investissement en capital et alourdirait le fardeau fiscal des petites et moyennes entreprises, qui dépendent de l'industrie lourde.

Les représentants mentionnent les nombreuses difficultés auxquelles les entreprises locales font déjà face, comme le climat non compétitif, la réduction du bassin de main-d'oeuvre et des mesures réglementaires extrêmement rigoureuses. Selon eux,

l'imposition de la machinerie et de l'équipement découragerait davantage l'investissement au Nouveau-Brunswick, et il en découlerait un effet domino qui nuirait à l'économie et à la création d'emplois. Ils croient que l'imposition de la machinerie et de l'équipement afin de régler la situation financière difficile de certaines municipalités est une solution axée sur le court terme et ils proposent une meilleure solution, soit une réforme fiscale globale qui tient compte de tout le fardeau fiscal des entreprises. Ils exhortent le gouvernement à déployer des moyens considérables pour encourager l'investissement et créer un contexte commercial plus compétitif.

Industrie

Lors des audiences devant le comité, des représentants de quelques grandes entreprises du Nouveau-Brunswick présentent des arguments semblables à ceux des gens des associations d'entreprises et des chambres de commerce et des autres parties prenantes relativement à la motion 31. Les personnes qui se présentent devant le comité mettent l'accent sur les risques associés à la motion 31 et sur le fait que la motion semble viser à augmenter l'impôt applicable à l'industrie lourde, ce qui réduirait sa compétitivité.

Les gens de l'industrie soutiennent que la discussion ne doit pas se limiter à la part que reçoivent les municipalités dans le cadre du régime d'impôt foncier actuel, mais qu'elle doit plutôt tenir compte du montant total que paie l'industrie par le truchement de l'impôt, de la taxe et des règlements. Ils soulignent l'augmentation des coûts à payer pour satisfaire aux nouveaux règlements en matière de protection de l'environnement, leurs investissements dans les collectivités locales et leur rôle de créateurs d'emplois à l'échelle locale.

Ils expliquent au comité qu'il est difficile de comparer équitablement les provinces en matière d'imposition, car l'impôt répond à différents objectifs dans chaque province, et un taux d'évaluation plus élevé peut correspondre à un taux d'imposition plus bas. Les représentants insistent sur l'importance d'examiner la situation d'ensemble avant d'adopter de nouvelles mesures. Ils rappellent aussi au comité qu'ils utilisent peu les infrastructures municipales. Par exemple, ils mentionnent que, même si l'industrie lourde peut causer plus de dommages aux routes, elle ne profite généralement pas des autres services municipaux comme la collecte des déchets.

Ville de Saint John

Des responsables de la ville de Saint John, y compris le maire et le directeur municipal, se présentent devant le comité. Ils assurent au comité que la ville soutient les entreprises et qu'ils savent que la ville bénéficie des retombées économiques de l'industrie lourde. Leur présentation comprend des comparaisons entre l'imposition et l'évaluation de l'industrie lourde à Saint John et ailleurs au Canada. Les responsables soulignent les différences notables et disent qu'il n'est pas logique d'évaluer les biens de l'industrie lourde dans la ville à un taux plus bas que les biens

industriels semblables situés ailleurs et que, en conséquence, l'impôt foncier prélevé est plus bas qu'ailleurs.

Les responsables disent aussi que la ville ne reçoit pas une part équitable des recettes fiscales découlant de l'industrie lourde, et ils veulent que la part provinciale de l'impôt foncier perçu sur l'industrie lourde soit redistribuée aux municipalités. Ils appuient en outre l'engagement de la province à entreprendre une réforme globale de l'impôt municipal pour mettre en place une politique fiscale juste et équitable.

MÉMOIRES

Dans les jours précédant et suivant les audiences publiques, le comité reçoit 20 mémoires sur la motion 31 provenant surtout de personnes préoccupées du Nouveau-Brunswick. Les mémoires reflètent l'opinion d'une personne, parfois appuyée par des références. Sauf les mémoires présentés par la Canadian Taxpayers Federation et le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, les mémoires ne sont pas soumis au nom d'organismes ni d'associations professionnelles.

Mémoires à l'appui de la motion 31

La plupart des personnes ayant soumis un mémoire appuient l'objectif que semble viser la motion 31, soit l'imposition ultérieure de la machinerie et de l'équipement de l'industrie lourde. Deux préoccupations principales émergent. D'abord, les gens ont l'impression que le régime d'impôt foncier actuel n'est pas équitable ; ensuite, ils estiment qu'il faut mettre l'accent sur la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement.

1. Manque d'équité dans le régime d'impôt foncier actuel

Un argument revient dans les mémoires, soit celui voulant que l'industrie lourde ne paie pas sa juste part d'impôt. Les gens avancent l'argument voulant que l'impôt que paient les particuliers subventionne disproportionnellement l'utilisation des infrastructures par l'industrie lourde, même si cette dernière cause la majorité des dommages sur les routes provinciales et municipales. Les gens soutiennent qu'il est injuste que le montant de l'évaluation des établissements publics, notamment les hôpitaux, soit plus élevé que celui des biens industriels et que ces établissements paient en fin de compte plus d'impôt foncier.

Des personnes soulignent la situation économique difficile que la ville de Saint John connaît actuellement et mentionnent que les exonérations d'impôt accordées à l'industrie lourde correspondent à une énorme perte de recettes pour la province, ce qui leur fait croire que la province est gérée de façon à privilégier certaines personnes. Selon une suggestion, le régime d'impôt actuel oblige la population et les petites entreprises de Saint John à assumer une part disproportionnée des obligations financières liées au fonctionnement de la ville. De nombreuses personnes recommandent que le gouvernement procède à une réforme globale du régime d'impôt foncier provincial.

Dans leur mémoire, quelques personnes demandent précisément si un grand conglomérat de Saint John ne se sert pas du régime d'impôt actuel et des exonérations qui en découlent pour éviter de payer sa juste part d'impôts alors que les gens ont l'impression que la majorité des revenus de ce conglomérat ne sont pas comptabilisés dans la province et ne sont donc pas imposés par la province.

Les auteurs d'un mémoire sont d'avis que Services Nouveau-Brunswick établit aléatoirement les montants des évaluations et fait ainsi preuve de favoritisme et de discrimination, crée des écarts entre les évaluations des biens et traite de nombreux contribuables de façon inégale. Ils en sont tellement convaincus qu'ils ont déposé une contestation constitutionnelle visant la loi régissant le système d'évaluation foncière. Ils demandent aussi que le gouvernement procède à une réforme globale du régime d'impôt foncier.

2. Lutte contre les changements climatiques et protection de l'environnement

Quelques personnes sont d'avis qu'une meilleure politique publique serait l'élimination des exonérations et des subventions en matière d'impôt foncier accordées aux entreprises très rentables, notamment à celles de l'industrie des combustibles fossiles, et qu'il faudrait plutôt prendre des initiatives pour soutenir la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement et y affecter des ressources.

Mémoires de personnes s'opposant à la motion 31

Dans son mémoire, la Canadian Taxpayers Federation dit que l'augmentation des impôts que paient les créateurs d'emplois du Nouveau-Brunswick afin de générer plus de recettes aurait l'effet contraire, car cela inciterait les entreprises, les investisseurs et les gens à quitter la province. La fédération soutient plutôt que le gouvernement devrait se concentrer sur la mise en place de politiques qui rendent la province un endroit plus intéressant où vivre et où établir une entreprise et qui créent dans la province un climat plus compétitif par rapport à d'autres endroits au Canada et aux États-Unis. Elle dit que l'impôt foncier provincial applicable aux entreprises freine considérablement les nouveaux investissements des entreprises et elle recommande que le gouvernement tienne compte des répercussions sur la compétitivité des entreprises lorsqu'elle examinera la possibilité d'accroître l'impôt que paient les propriétaires d'entreprise.

Selon le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, même si l'élimination des exonérations limitant l'impôt foncier applicable à la machinerie et à l'équipement pourrait aider la ville de Saint John à régler ses problèmes financiers, la mesure nuirait à l'économie de la ville et de l'ensemble de la province. Ainsi, la mesure entraînerait une augmentation des coûts de fonctionnement, réduirait la marge de profit et augmenterait le coût des investissements, ce qui diminuerait le taux de rentabilité des investissements. En conséquence, moins d'argent serait investi dans la machinerie et l'équipement, la productivité et la croissance finiraient par ralentir, et cela minerait la compétitivité internationale des producteurs. Une

baisse des investissements se traduirait par une baisse de l'activité économique et du nombre d'emplois, et des entreprises et des personnes s'installeraient peut-être ailleurs.

RECOMMANDATIONS

Le comité comprend que la motion 31 avait pour objet d'amorcer une discussion publique sur la réduction ou l'élimination des exonérations ou des avantages accordés à l'industrie lourde en matière d'évaluation foncière ou d'impôt foncier. S'appuyant sur l'apport reçu, le comité recommande :

1. que le gouvernement examine les questions et les préoccupations décrites dans le présent rapport ;
2. que le gouvernement envisage un examen fiscal en vue de la modernisation et de l'amélioration du régime d'impôt foncier actuel.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Carr :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des installations régionales du Grand Saint John* ;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur les jours de repos* ;

par l'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r. :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* ;

par l'hon. M. Steeves :

- 5, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif* ;

par l'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r. :

- 6, *Loi sur les procurations durables* ;

par M. Coon :

- 7, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*.

M. LePage donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 28 novembre 2019, appuyé par M^{me} Harris, il proposera ce qui suit :

attendu que les pensionnaires des foyers de soins comptent parmi nos personnes les plus vulnérables ;

attendu que la pénurie de personnel dans les foyers de soins nuit à la qualité de vie des pensionnaires des foyers de soins et à la qualité des soins qui leur sont prodigués ;

attendu que le conflit de travail en cours nuit au recrutement et au maintien en poste du personnel des foyers de soins ;

attendu que des tribunaux de deux échelons du système judiciaire ont rendu une décision défavorable au gouvernement et ont établi que les travailleurs des foyers de soins peuvent exercer leur droit de grève malgré les dispositions de la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* ;

attendu que d'autres appels sont probablement voués à l'échec et que les procédures coûteront certainement aux contribuables d'importantes sommes d'argent ;

attendu que la cour a donné au gouvernement l'occasion de modifier la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* avant janvier 2020, mois à partir duquel il y aura levée de la suspension du droit de grève ;

attendu que, malgré les menaces du premier ministre, aucun résultat d'élection ne peut annuler la décision selon laquelle les travailleurs des foyers de soins sont en droit de mener une grève ;

attendu qu'une grève des travailleurs des foyers de soins nuirait aux pensionnaires des foyers de soins et à leur famille ;

attendu que, au cours de la session écoulée, l'Assemblée législative a adopté une motion à l'appui d'un arbitrage exécutoire non modifié ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à présenter des modifications de la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* afin de prévoir un arbitrage exécutoire sérieux permettant la résolution du conflit de travail en cours pour éviter le déclenchement d'une grève.

M^{me} Rogers donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 28 novembre 2019, appuyée par M. McKee, elle proposera ce qui suit :

attendu que l'herbicide glyphosate est utilisé par l'industrie forestière, Énergie NB et le secteur agricole à des fins de maîtrise de la végétation ;

attendu que, même si Santé Canada et la médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick ont recueilli des preuves indiquant que les concentrations actuelles de glyphosate auxquelles les êtres humains sont exposés ne présentent aucun risque de cancer, des préoccupations demeurent à l'égard de l'épandage de glyphosate ;

attendu que, avant de prendre toute décision relative à des changements dans l'application du glyphosate au Nouveau-Brunswick, il est important d'entendre les parties prenantes, y compris les secteurs forestier et agricole, les experts en la matière et le grand public ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renvoyer la question de l'épandage du glyphosate à un comité parlementaire afin qu'il tienne des audiences publiques, fasse participer les parties prenantes, sollicite des mémoires et formule des recommandations au gouvernement d'ici à six mois.

M. D'Amours donne avis de motion 4 portant que, le jeudi 28 novembre 2019, appuyé par M^{me} LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que le personnel infirmier praticien est composé d'infirmières immatriculées et d'infirmiers immatriculés ayant fait des études supérieures et suivi une formation approfondie en vue de se préparer à un vaste champ d'exercice et à assumer un maximum de fonctions au sein du système de santé ;

attendu qu'il y a plus de 7 400 infirmières praticiennes agréées et infirmiers praticiens agréés au Canada et plus de 130 au Nouveau-Brunswick, lesquels fournissent des soins primaires, des soins de courte durée et des soins spécialisés à des patients de tous les âges et issus de tous les milieux ;

attendu que le personnel infirmier praticien pose des diagnostics, administre des traitements et prescrit des médicaments ainsi que d'autres traitements aux patients en suivant un modèle de soins holistique basé sur la bienveillance et orienté vers le patient ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick éprouvent une grande confiance à l'égard des soins de haute qualité que dispense le personnel infirmier praticien et que plus de 3 millions de personnes à l'échelle nationale reçoivent des soins du personnel infirmier praticien ;

attendu que des recherches s'étalant sur des décennies ont démontré la haute qualité des soins dispensés par le personnel infirmier praticien ;

attendu que des efforts continuent d'être déployés au Nouveau-Brunswick afin que l'ensemble du personnel infirmier praticien puisse assumer pleinement ses fonctions et afin que les obstacles qui se posent à la prestation de soins par le personnel infirmier praticien soient examinés et éliminés ;

attendu que le rôle élargi du personnel infirmier praticien continuera d'évoluer en raison de la modernisation des mesures législatives et de l'amélioration des politiques propres au système, qui visent à créer un

système de santé plus accessible, efficient et rentable et de plus grande qualité ;

attendu que les organismes gouvernementaux et ceux qui sont responsables des politiques sont conscients des avantages liés à la possibilité pour le personnel infirmier praticien d'exercer pleinement ses fonctions au sein du système de santé et sont en faveur de modifications législatives permettant au personnel infirmier praticien d'exercer pleinement ses fonctions ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est fier de saluer le personnel infirmier praticien et de lui rendre hommage pour les services qu'il assure dans notre province ;

qu'il soit à ces causes résolu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick déclare la semaine du 8 au 14 novembre 2020 la semaine nationale du personnel infirmier praticien au Nouveau-Brunswick, et que celle-ci soit ensuite soulignée chaque année pendant la deuxième semaine de novembre, en reconnaissance de toute la contribution qu'apporte le personnel infirmier praticien à la santé et au mieux-être des gens du Canada depuis un demi-siècle et qu'il continuera d'y apporter.

M. C. Chiasson donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 28 novembre 2019, appuyé par M. D'Amours, il proposera ce qui suit :

attendu que les plans d'éducation de 10 ans ont été élaborés avec des parties prenantes d'un bout à l'autre de la province, y compris deux représentants du Parti progressiste-conservateur ;

attendu que les plans d'éducation de 10 ans ne sont en vigueur que depuis quatre ans ;

attendu que le gouvernement actuel a promis de maintenir en vigueur les plans d'éducation de 10 ans et de donner de la stabilité au système d'éducation ;

attendu que, dans le livre vert sur l'éducation préparé par le gouvernement actuel, sont proposées des mesures de réforme radicales qui n'ont pas fait leurs preuves et qui déstabiliseraient complètement le système d'éducation ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renoncer au livre vert sur l'éducation et à concentrer de préférence ses efforts sur l'amélioration du système d'éducation en continuant de suivre les plans d'éducation de 10 ans.

M. McKee donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 28 novembre 2019, appuyé par M. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que le Parti progressiste-conservateur n'a reçu que 31,89 % des votes aux élections de 2018 ;

attendu que le gouvernement actuel dépend de l'appui de l'Alliance des gens, qui n'a reçu que 12,58 % des votes aux élections de 2018 ;

attendu que, aux élections de 2018, 54,68 % de la population du Nouveau-Brunswick a voté pour des partis qui n'appuient pas le gouvernement actuel ;

attendu que 68,11 % de la population du Nouveau-Brunswick a voté contre la plateforme du Parti progressiste-conservateur aux élections de 2018 ;

attendu que le gouvernement actuel n'a pas l'autorité morale pour mettre en oeuvre des réformes importantes qui n'ont pas été débattues lors des dernières élections provinciales ;

attendu que le gouvernement actuel a admis qu'il n'avait pas l'autorité morale nécessaire lorsqu'il a promis dans son premier discours du trône d'inviter « tous les chefs des partis à donner leur avis au sujet des mesures législatives et réglementaires », de « partager le pouvoir décisionnel » et de « former de vastes coalitions à la Chambre » ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renvoyer à un comité parlementaire toute réforme importante pour que tous les partis puissent l'examiner et formuler des recommandations et pour que le grand public et les experts indépendants puissent fournir une rétroaction.

La séance est levée à 13 h 5.

Jour de séance 3

le jeudi 21 novembre 2019

10 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Savoie, appuyé par M. Crossman, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 19 novembre 2019

À Son Honneur,
l'hon. Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Il est ajourné sur la motion de M. Coon.

La séance est levée à 10 h 38.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

projet de droits d'inscription et de renouvellement
d'inscription pour une nouvelle catégorie
de lieux d'exploitation d'appareils de jeux
vidéo (*Loi sur les droits à percevoir*) (19 novembre 2019).

Jour de séance 4

le vendredi 22 novembre 2019

9 h

Prière.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui du projet de loi 39, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, qui a été déposé au cours de la session précédente. (Pétition 5.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réduire les gaz à effet de serre. (Pétition 6.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Steeves :

- 8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux ;*
- 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières ;*
- 10, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;*

par l'hon. M. Cardy :

- 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation ;*

par l'hon. M. Flemming, c.r. :

- 12, *Loi concernant la gestion des ordonnances et les pouvoirs en matière de recouvrement ;*

par l'hon. M. Holder :

- 13, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles.*

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par l'hon. M. Holder, propose ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a édicté la *Loi sur les langues officielles* ;

attendu que le paragraphe 43(2) de la loi dispose que le commissaire aux langues officielles est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation de l'Assemblée législative ;

attendu que le mandat par intérim de Michel A. Carrier vient à échéance le 23 juillet 2020 ;

attendu qu'un comité de sélection a été constitué aux termes des paragraphes 43(2.1) et 43(2.2) de la loi afin de désigner des personnes

comme candidats pouvant être nommés à titre de commissaire aux langues officielles ;

attendu que le comité de sélection a dressé une liste de candidats compétents et l'a remise au lieutenant-gouverneur en conseil conformément au paragraphe 43(2.3) de la loi ;

attendu que le comité de sélection a conclu que Shirley MacLean avait les compétences et l'expérience requises pour s'acquitter des fonctions de commissaire aux langues officielles ;

attendu que le premier ministre a consulté le chef de l'opposition et les chefs des autres partis politiques conformément au paragraphe 43(2.4) de la loi ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que M^e Shirley MacLean soit nommée commissaire aux langues officielles pour un mandat de sept ans

et que la Chambre exprime sa reconnaissance et sa gratitude à Michel A. Carrier pour les services professionnels et dévoués qu'il a rendus à l'Assemblée législative et à la population du Nouveau-Brunswick. (Motion 7.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par l'hon. M. Holder, propose ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a édicté la *Loi sur le commissaire à l'intégrité* ;

attendu que le paragraphe 2(2) de la loi dispose que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un commissaire à l'intégrité sur la recommandation de l'Assemblée législative ;

attendu que le mandat par intérim de Charles Murray vient à échéance le 1^{er} janvier 2020 ;

attendu qu'un comité de sélection a été constitué aux termes des paragraphes 2(3) et 2(4) de la loi afin de désigner des candidats possibles à la charge de commissaire à l'intégrité ;

attendu que le comité de sélection a dressé une liste de candidats compétents et l'a soumise au lieutenant-gouverneur en conseil conformément au paragraphe 2(5) de la loi ;

attendu que le comité de sélection a conclu que Charles Murray avait les compétences et l'expérience requises pour s'acquitter des fonctions de commissaire à l'intégrité ;

attendu que le premier ministre a consulté le chef de l'opposition et les chefs des autres partis politiques conformément au paragraphe 2(6) de la loi ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que M. Charles Murray soit nommé commissaire à l'intégrité pour un mandat de sept ans

et que la Chambre exprime sa reconnaissance et sa gratitude à Charles Murray pour les services professionnels et dévoués qu'il a rendus à l'Assemblée législative et à la population du Nouveau-Brunswick. (Motion 8.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Arseneault donne avis de motion 9 portant que, le jeudi 28 novembre 2019, appuyé par M^{me} LeBlanc, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de l'horaire du premier ministre Blaine Higgs pour chaque jour écoulé depuis le 8 novembre 2018.

M. Arseneault donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 28 novembre 2019, appuyé par M^{me} LeBlanc, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance électronique échangée entre le premier ministre Blaine Higgs et les membres du personnel du Cabinet du premier ministre, les membres du personnel du Bureau du Conseil exécutif, Robert Youden, John Mallory, Yennah Hurley et John Logan depuis le 8 novembre 2018.

M. D'Amours donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 28 novembre 2019, appuyé par M. C. Chiasson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, les documents et les notes d'information, entre autres, quel que soit le support, à l'appui de l'élaboration de la stratégie de recrutement du personnel infirmier.

M^{me} LeBlanc donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 28 novembre 2019, appuyée par M. McKee, elle proposera ce qui suit :

attendu qu'il y a un besoin croissant de services de santé mentale au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les personnes ayant des troubles de santé mentale et d'autres troubles de santé comptent parmi les personnes les plus vulnérables ;

attendu qu'il faut veiller à ce que les droits des personnes ayant des troubles de santé mentale soient protégés ;

attendu qu'il est important de veiller en outre à ce que les personnes ayant besoin de soins de longue durée reçoivent les soins et traitements appropriés ;

attendu qu'il faudrait fournir à la population davantage d'information sur la santé mentale afin de la sensibiliser aux troubles de santé mentale et de réduire la stigmatisation liée à ces troubles ;

attendu qu'il n'y a pas, dans la province, de défenseur ni de protecteur indépendant de la population en matière de santé mentale ni de titulaire d'un poste semblable chargé de fournir des renseignements et du soutien aux personnes qui éprouvent des besoins liés à la santé mentale ou à celles qui agissent en leur nom ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à créer un poste de défenseur en matière de santé mentale, ayant la qualité de haut fonctionnaire de l'Assemblée, qui sera un porte-parole impartial et indépendant pour les personnes ayant des troubles de santé mentale et les proches aidants de membres de leur famille qui agissent en leur nom.

M. Austin donne avis de motion 13 portant que, le jeudi 28 novembre 2019, appuyé par M. DeSaulniers, il proposera ce qui suit :

attendu que l'ancien gouvernement a décidé que la taxe de vente sur un véhicule d'occasion serait calculée selon sa valeur dans le *Blue Book* ;

attendu que, auparavant, la taxe de vente sur un véhicule d'occasion était calculée au moyen d'une estimation écrite d'un concessionnaire de véhicules à moteur ou d'un particulier ;

attendu que la mesure a alourdi le fardeau fiscal des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick utilisent un véhicule d'occasion comme mode de transport ;

attendu que les gens ordinaires du Nouveau-Brunswick n'ont souvent pas les moyens de payer le coût d'un véhicule à moteur neuf ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir l'ancienne méthode de calcul de la taxe de vente sur les véhicules d'occasion.

M^{me} Conroy donne avis de motion 14 portant que, le jeudi 28 novembre 2019, appuyée par M. Austin, elle proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick doit transformer le programme de don d'organes en un système de consentement automatique au don d'organes avec option de révocation du consentement ;

attendu que le Canada affiche des taux de dons d'organes très faibles et qu'il n'y a que 20,9 donateurs par million d'habitants, comparativement à l'Espagne, qui compte 43,4 donateurs par million d'habitants, et aux États-Unis, qui compte 31 donateurs par million d'habitants ;

attendu que, en 2015, sur les quelque 267 000 décès survenus au Canada, à peine 150 000 d'entre eux, soit environ 56 %, se sont produits en milieu hospitalier, que, sur les 150 000 personnes décédées en milieu hospitalier, seulement 5 000 d'entre elles, soit environ 3 %, satisfaisaient aux critères pour être un donneur d'organes potentiel, que, sur ces 5 000 donateurs potentiels, à peine 650 d'entre eux, ou 13 %, sont devenus de réels donateurs et que ces 650 donateurs ont permis la réalisation de 1 995 greffes ;

attendu qu'un donneur d'organes peut sauver la vie de huit personnes ;

attendu qu'un donneur de tissus pourrait aider jusqu'à 75 personnes ;

attendu que l'instauration d'un programme de don d'organes automatique permettra de réduire les listes d'attente en faisant en sorte que tous les donateurs d'organes potentiels deviennent de réels donateurs ;

attendu qu'il est important et urgent d'adopter un programme de don d'organes automatique ;

attendu que, aux États-Unis, 20 personnes en attente d'une greffe meurent chaque jour et que, au Canada, une personne en attente d'une greffe meurt chaque 1,25 jour ;

attendu que le secteur des soins de santé au Nouveau-Brunswick économisera des dizaines de millions de dollars par année grâce au programme de don automatique d'organes et de tissus ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à entreprendre la transformation de l'actuel programme de don d'organes en un système de consentement automatique au don d'organes afin de sauver de nombreuses vies et d'économiser de l'argent au Nouveau-Brunswick.

M. DeSaulniers donne avis de motion 15 portant que, le jeudi 28 novembre 2019, appuyé par M. Austin, il proposera ce qui suit :

attendu que Hailie et Trent Michaud sont morts en 2013 des suites de blessures subies lors d'un accident de la route alors qu'ils occupaient des sièges d'auto bien installés et conformes à la réglementation provinciale ;

attendu que les règlements actuels exigent que les sièges d'auto soient orientés vers l'arrière pour tous les enfants jusqu'à ce qu'ils aient un an et pèsent 10 kg ;

attendu que, outre l'exigence relative au poids de 10 kg, le fait de porter à deux ans l'exigence minimale relative à l'âge pour les sièges d'auto orientés vers l'arrière assurera une plus grande protection ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à augmenter, dans les règlements provinciaux sur les sièges d'auto, les exigences en matière d'âge des enfants.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 26 novembre 2019, la deuxième lecture des projets de loi 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sera appelée.

M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Savoie, appuyé par M. Crossman, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 19 novembre 2019

À Son Honneur,
l'hon. Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

Il est unanimement convenu de continuer à siéger une fois venue l'heure de la levée de séance pour permettre à M. Arseneau de terminer son discours.

La séance est levée à 14 h 4.

Jour de séance 5

le mardi 26 novembre 2019

13 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre S.E. Anne Kari H. Ovind, ambassadrice de Norvège au Canada.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Urquhart :

- 14, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages ;*
- 15, *Loi concernant l'amélioration de la sécurité des véhicules hors route ;*
- 16 *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*

par l'hon. M^{me} Shephard :

- 17, *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins ;*

par l'hon. M. Carr :

- 18, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques ;*

par l'hon. M. Holland :

- 19, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune.*
-

M. Arseneault donne avis de motion 16 portant que, le jeudi 5 décembre 2019, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu qu'il est dans l'intérêt du grand public que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick siège pendant une période raisonnable afin de traiter convenablement les affaires de la province et de permettre des débats sur des projets de loi et des motions ;

attendu qu'il est favorable à la démocratie que l'opposition ait suffisamment de temps et d'occasions pour soulever des préoccupations exprimées par des parties prenantes et des membres du grand public et en débattre ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire en sorte que, pour la durée de la 59^e législature, sauf en cas de prorogation ou d'ordre contraire sur résolution de la Chambre, dans les limites de l'application du paragraphe 29(1) et de l'article 32 du Règlement, la Chambre siège à partir du deuxième mardi de janvier jusqu'au dernier vendredi de février, à partir du troisième mardi de mars

jusqu'au deuxième vendredi de juin et à partir du premier mardi de novembre jusqu'au deuxième vendredi de décembre.

M. Harvey donne avis de motion 17 portant que, le jeudi 5 décembre 2019, appuyé par M. LePage, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a réalisé une série de compressions dans des services liés notamment au tourisme, à l'entretien des routes et à l'aide pour frais de scolarité sans fournir d'explications fondées sur des données probantes pour justifier ces compressions ;

attendu que de telles compressions auront des effets néfastes sur les résultats financiers du gouvernement en raison de la réduction de l'activité économique, de l'augmentation des coûts à long terme et de l'exode qui découleront de ces compressions ;

attendu que la révision stratégique des programmes effectuée par le gouvernement précédent a donné lieu à des réductions budgétaires fondées sur des données probantes, lesquelles ont permis de réaliser un excédent pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019, sans entraîner les effets néfastes qu'auront probablement les compressions faites par le gouvernement actuel ;

attendu que le premier ministre a signalé qu'il entreprenait un examen des services gouvernementaux, mais qu'il n'a toujours pas déposé de rapport sur les résultats de cet examen ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à annuler les compressions qui nuisent à l'économie provinciale, qui entraînent une détérioration des biens et qui font diminuer la main-d'oeuvre dans la province, et l'exhorte à continuer à adopter les conclusions de la révision stratégique des programmes.

M. Austin donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 5 décembre 2019, appuyé par M^{me} Conroy, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est aux prises avec des coûts croissants en matière de soins de santé, de mauvais résultats, de longs temps d'attente pour obtenir des services médicaux et une prestation inappropriée des soins de santé en raison d'un système surchargé et d'une population vieillissante ;

attendu qu'il faut d'urgence agir de façon proactive afin de réduire les temps d'attente liés aux soins de santé ;

attendu que diverses associations du milieu de la santé, lesquelles regroupent notamment des chiropraticiens et des optométristes, ont

exprimé une volonté d'assumer un rôle élargi afin de diminuer les listes d'attente et d'améliorer les temps d'attente ;

attendu que les organismes en question ont déclaré que les services continueraient d'être facturés à des compagnies d'assurance tierces ou directement au patient ;

attendu que la mesure n'alourdira pas le fardeau financier du régime provincial d'assurance-maladie ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à agir immédiatement afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé en élargissant le rôle des chiropraticiens et des optométristes au sein de notre système de santé

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à établir des normes qui permettraient aux fournisseurs de soins de santé en question d'assumer un rôle élargi au sein de notre système de santé provincial.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 27 novembre 2019, la deuxième lecture des projets de loi 14, 15, 16, 17, 18 et 19 sera appelée.

M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Savoie, appuyé par M. Crossman, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 19 novembre 2019

À Son Honneur,
l'hon. Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos

humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 6

le mercredi 27 novembre 2019

10 h

Prière.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et rappelle à M^{me} Harris de ne pas désigner nommément les parlementaires, même en citant un passage d'un article paru dans les médias.

L'hon. M. Urquhart (Carleton-York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réaliser des travaux d'amélioration du chemin Tweedside. (Pétition 7.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} S. Wilson :

20, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation ;*

par l'hon. M. Steeves :

21, *Loi modifiant la Loi sur les assurances ;*

22, *Loi sur les biens non réclamés ;*

par l'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r. :

23, *Loi modifiant la Loi sur les biens ;*

par M. D'Amours :

24, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance ;*

25, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux.*

L'hon. M. Steeves donne avis de motion 19 portant que, le mardi 10 décembre 2019, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

M. McKee donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 12 décembre 2019, appuyé par M. K. Chiasson, il proposera ce qui suit :

attendu que Fièrement Nouveau-Brunswick, qui menait ses activités sous le nom de New Brunswick Proud, a exercé des activités douteuses pour influencer le résultat des élections provinciales de 2018, notamment en envoyant des messages textes non sollicités et des appels automatisés ;

attendu que New Brunswick Proud a exercé des activités douteuses semblables pour influencer le résultat des élections fédérales de 2019 au Nouveau-Brunswick, notamment en menant la tristement célèbre campagne de diffusion du message texte suivant : « Hi, I'm Pam » ;

attendu que des documents d'Élections Nouveau-Brunswick montrent que l'organisme est financé par des organismes conservateurs de l'extérieur de la province ;

attendu que le président de l'association progressiste-conservatrice d'une circonscription du Nouveau-Brunswick a dit sous serment dans le cadre d'une procédure judiciaire qu'il travaillait pour New Brunswick Proud ;

attendu que, selon un reportage dans les médias datant du 24 septembre 2019, la page Facebook de l'employé en question indiquait qu'il était le directeur du recrutement pour l'organisme de jeunes progressistes-conservateurs du Nouveau-Brunswick et que des photos de lui avec des personnes progressistes-conservatrices importantes du Nouveau-Brunswick, y compris le premier ministre, étaient affichées sur ses comptes de médias sociaux ;

attendu que, selon le même reportage dans les médias, Aaron Sophocleous, de Moncton, avait en 2018 fait campagne pour les Progressistes-Conservateurs lors des élections provinciales et que des documents constitutifs déposés auprès du gouvernement fédéral indiquaient qu'il était administrateur de Fièremment Nouveau-Brunswick ;

attendu que, selon des documents que New Brunswick Proud a déposés auprès d'Élections Nouveau-Brunswick, New Brunswick Proud a reçu deux grands dons par l'intermédiaire de cabinets d'avocats de Saint John, l'un par l'entremise de Nic Ouellette, ancien chef de cabinet du premier ministre Higgs, et l'autre par l'entremise de Lawson Creamer, un cabinet d'avocats où Mel Norton, un ancien candidat à la direction du Parti progressiste-conservateur, est associé ;

attendu que de telles affiliations indiquent qu'il existe des liens inquiétants entre New Brunswick Proud et le Parti progressiste-conservateur, même si le premier ministre nie l'existence de liens entre le Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick et l'organisme ;

attendu que, afin de défendre la démocratie, il faut encadrer la publicité émanant de tiers et financée par des groupes de l'extérieur qui vise à influencer le résultat des élections provinciales ;

attendu que le premier ministre a publiquement admis qu'il fallait resserrer les règles régissant la publicité émanant de tiers lorsqu'il a dit que, selon

lui, de plus en plus de tiers participaient à la publicité afin de promouvoir leurs intérêts particuliers, ce qui ne renforce pas du tout la démocratie ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renvoyer au Cabinet du procureur général aux fins d'examen le projet de loi 40, déposé durant la deuxième session de la législature courante, à l'améliorer, au besoin, et à le déposer de nouveau en y accordant la priorité.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 28 novembre 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 12, 4 et 6.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 28 novembre 2019, la deuxième lecture des projets de loi 21, 22 et 23 sera appelée.

M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 4, 5, 6, 9 et 12 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 5 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi sur les procurations durables*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi sur les procurations durables*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi concernant la gestion des ordonnances et les pouvoirs en matière de recouvrement*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h 20.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi concernant la gestion des ordonnances et les pouvoirs en matière de recouvrement*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Savoie, appuyé par M. Crossman, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 19 novembre 2019

À Son Honneur,
l'hon. Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 7

le jeudi 28 novembre 2019

10 h

Prière.

Après les questions orales, M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. C. Chiasson a tenu des propos non parlementaires lorsqu'il a employé le mot « intimidation » en lien avec l'hon. M. Cardy. Le président de la Chambre rappelle aux parlementaires de ne pas mettre en doute l'intégrité, l'honnêteté ni la réputation de leurs pairs.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Holder :

26, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail ;*

27, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail ;*

par l'hon. M. Wetmore :

28, *Loi sur l'aquaculture ;*

29, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer.*

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 10 décembre 2019, la deuxième lecture des projets de loi 20, 26, 27, 28 et 29 sera appelée.

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par l'ajout du nom de l'hon. M^{me} S. Wilson. (Motion 21.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 21, 22 et 23 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône, puis les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 21 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi sur les biens non réclamés*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi sur les biens non réclamés*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur les biens*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 23 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur les biens*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Savoie, appuyé par M. Crossman, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 19 novembre 2019

À Son Honneur,
l'hon. Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles

remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Savoie, au nom du premier ministre.

Conformément à l'avis de motion 12, M^{me} LeBlanc, appuyée par M. McKee, propose ce qui suit :

attendu qu'il y a un besoin croissant de services de santé mentale au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les personnes ayant des troubles de santé mentale et d'autres troubles de santé comptent parmi les personnes les plus vulnérables ;

attendu qu'il faut veiller à ce que les droits des personnes ayant des troubles de santé mentale soient protégés ;

attendu qu'il est important de veiller en outre à ce que les personnes ayant besoin de soins de longue durée reçoivent les soins et traitements appropriés ;

attendu qu'il faudrait fournir à la population davantage d'information sur la santé mentale afin de la sensibiliser aux troubles de santé mentale et de réduire la stigmatisation liée à ces troubles ;

attendu qu'il n'y a pas, dans la province, de défenseur ni de protecteur indépendant de la population en matière de santé mentale ni de titulaire d'un poste semblable chargé de fournir des renseignements et du soutien aux personnes qui éprouvent des besoins liés à la santé mentale ou à celles qui agissent en leur nom ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à créer un poste de défenseur en matière de santé mentale, ayant la qualité de haut fonctionnaire de l'Assemblée, qui sera un porte-parole impartial et indépendant pour les personnes ayant des troubles de santé mentale et les proches aidants de membres de leur famille qui agissent en leur nom.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M^{me} Shephard, appuyée par M. Savoie, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 12 soit amendée comme suit :

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à concentrer les ressources appropriées sur les activités liées à la santé mentale et à reconnaître les défis qui se posent aux personnes et à leur famille. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. McKee, appuyé par M^{me} Thériault, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 12 soit amendé par la substitution, aux mots « les activités liées », de « le poste de défenseur en matière de santé mentale et d'autres questions relatives ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 25, reprend à 15 h 37.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement amendé, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 12 amendée, dont voici le texte :

attendu qu'il y a un besoin croissant de services de santé mentale au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les personnes ayant des troubles de santé mentale et d'autres troubles de santé comptent parmi les personnes les plus vulnérables ;

attendu qu'il faut veiller à ce que les droits des personnes ayant des troubles de santé mentale soient protégés ;

attendu qu'il est important de veiller en outre à ce que les personnes ayant besoin de soins de longue durée reçoivent les soins et traitements appropriés ;

attendu qu'il faudrait fournir à la population davantage d'information sur la santé mentale afin de la sensibiliser aux troubles de santé mentale et de réduire la stigmatisation liée à ces troubles ;

attendu qu'il n'y a pas, dans la province, de défenseur ni de protecteur indépendant de la population en matière de santé mentale ni de titulaire d'un poste semblable chargé de fournir des renseignements et du soutien aux personnes qui éprouvent des besoins liés à la santé mentale ou à celles qui agissent en leur nom ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à concentrer les ressources appropriées sur le poste de défenseur en matière de santé mentale et d'autres questions relatives à la santé mentale et à reconnaître les défis qui se posent aux personnes et à leur famille.

La motion 12 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 4, M. D'Amours, appuyé par M^{me} LeBlanc, propose ce qui suit :

attendu que le personnel infirmier praticien est composé d'infirmières immatriculées et d'infirmiers immatriculés ayant fait des études supérieures et suivi une formation approfondie en vue de se préparer à un vaste champ d'exercice et à assumer un maximum de fonctions au sein du système de santé ;

attendu qu'il y a plus de 7 400 infirmières praticiennes agréées et infirmiers praticiens agréés au Canada et plus de 130 au Nouveau-Brunswick, lesquels fournissent des soins primaires, des soins de courte durée et des soins spécialisés à des patients de tous les âges et issus de tous les milieux ;

attendu que le personnel infirmier praticien pose des diagnostics, administre des traitements et prescrit des médicaments ainsi que d'autres traitements aux patients en suivant un modèle de soins holistique basé sur la bienveillance et orienté vers le patient ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick éprouvent une grande confiance à l'égard des soins de haute qualité que dispense le personnel infirmier praticien et que plus de 3 millions de personnes à l'échelle nationale reçoivent des soins du personnel infirmier praticien ;

attendu que des recherches s'étalant sur des décennies ont démontré la haute qualité des soins dispensés par le personnel infirmier praticien ;

attendu que des efforts continuent d'être déployés au Nouveau-Brunswick afin que l'ensemble du personnel infirmier praticien puisse assumer

pleinement ses fonctions et afin que les obstacles qui se posent à la prestation de soins par le personnel infirmier praticien soient examinés et éliminés ;

attendu que le rôle élargi du personnel infirmier praticien continuera d'évoluer en raison de la modernisation des mesures législatives et de l'amélioration des politiques propres au système, qui visent à créer un système de santé plus accessible, efficient et rentable et de plus grande qualité ;

attendu que les organismes gouvernementaux et ceux qui sont responsables des politiques sont conscients des avantages liés à la possibilité pour le personnel infirmier praticien d'exercer pleinement ses fonctions au sein du système de santé et sont en faveur de modifications législatives permettant au personnel infirmier praticien d'exercer pleinement ses fonctions ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est fier de saluer le personnel infirmier praticien et de lui rendre hommage pour les services qu'il assure dans notre province ;

qu'il soit à ces causes résolu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick déclare la semaine du 8 au 14 novembre 2020 la semaine nationale du personnel infirmier praticien au Nouveau-Brunswick, et que celle-ci soit ensuite soulignée chaque année pendant la deuxième semaine de novembre, en reconnaissance de toute la contribution qu'apporte le personnel infirmier praticien à la santé et au mieux-être des gens du Canada depuis un demi-siècle et qu'il continuera d'y apporter.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 8

le vendredi 29 novembre 2019

9 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Savoie, appuyé par M. Crossman, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 19 novembre 2019

À Son Honneur,
l'hon. Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit et se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion, mise aux voix, est adoptée sans amendement par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
M. Savoie	l'hon. M ^{me} Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Fitch
M ^{me} Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Fairgrieve
l'hon. M ^{me} S. Wilson	l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Crossman

CONTRE : 22

M. Arseneault	M ^{me} Mitton	M. LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Landry	M ^{me} Landry	M. Horsman
M ^{me} Rogers	M ^{me} Thériault	M. Lowe
M. Harvey	M. LePage	M. McKee
M ^{me} Harris	M. C. Chiasson	M. D'Amours
M. Kenny	M ^{me} LeBlanc	
M. Coon	M. Arseneau	

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Steeves, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président de la Chambre y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que le premier ministre, M. Savoie et M. Crossman forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 10 décembre 2019.

La séance est levée à 10 h 5.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de la Sécurité
publique pour 2018-2019

(28 novembre 2019).

Jour de séance 9

le mardi 10 décembre 2019

13 h

Prière.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à assurer l'accès, dans un contexte approprié, à des services d'avortement financés par les fonds publics. (Pétition 8.)

M. Fairgrieve demande l'autorisation de la Chambre pour proposer, appuyé par M. Northrup, la motion suivante :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 21 novembre 2018, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, puisse aussi siéger de 19 h à 22 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur le mercredi 11 décembre 2019 et le demeure jusqu'au vendredi 20 décembre 2019. (Motion 22.)

Dispense d'avis étant refusée, avis est en conséquence donné que la motion 22 sera proposée le vendredi 13 décembre 2019.

M. D'Amours donne avis de motion 23 portant que, le jeudi 19 décembre 2019, appuyé par M. McKee, il proposera ce qui suit :

attendu que les régies de la santé du Nouveau-Brunswick ont signalé plus de 1 600 incidents violents au cours de l'exercice financier 2018-2019 ;

attendu que, d'après les dossiers tenus par les régies de la santé, 4,5 incidents violents surviennent chaque jour dans les hôpitaux du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, chaque jour, au moins un incident violent qui se produit dans le milieu hospitalier au Nouveau-Brunswick nécessite l'intervention de la police ;

attendu que, d'après les statistiques des régies de la santé, il y a eu l'année dernière plus de 2 000 alertes au code blanc ou interventions contre des personnes violentes ;

attendu que, d'après les recherches, les régies de la santé du Nouveau-Brunswick affichent un taux combiné d'incidents violents par employé beaucoup plus élevé que celui de la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse, même si la Nouvelle-Écosse compte des milliers d'employés de plus ;

attendu que, au début de 2019, plus de la moitié des postes de gardien de sécurité au Nouveau-Brunswick étaient vacants ;

attendu que Karen McGrath, PDG du Réseau de santé Horizon, a déclaré que les gardiens de sécurité étaient, non pas des agents de la paix, mais plutôt des « diplomates » qui ne sont pas autorisés à toucher les personnes violentes dans les hôpitaux ;

attendu que, d'après les données de Travail sécuritaire NB, les réclamations acceptées concernant un incident de violence au travail émanant d'employés d'un hôpital ou d'un foyer de soins s'élèvent à plus du triple de celles d'employés d'un établissement correctionnel ;

attendu que, d'après les données de Travail sécuritaire NB, les réclamations acceptées concernant des problèmes de santé mentale ou un état de stress post-traumatique (ESPT) chez le personnel infirmier représentent près du tiers (28 %) des réclamations concernant des problèmes de santé mentale ou un ESPT au Nouveau-Brunswick ;

attendu que John McGarry, président du conseil d'administration du Réseau de santé Horizon, a dit publiquement que les données du Réseau de santé Horizon indiquent que les niveaux de violence ne sont pas contenus ;

attendu qu'il est nécessaire que les régies de la santé mènent un examen annuel des incidents violents, tel que le prévoit la législation sur l'hygiène et la sécurité au travail ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement et les régies de la santé à réaliser des évaluations annuelles du risque de violence en milieu de travail, tel que le prescrit la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et à accorder aux régies de la santé assez de financement pour qu'elles réalisent les évaluations et mettent en oeuvre les recommandations qui en découlent.

M. D'Amours donne avis de motion 24 portant que, le jeudi 19 décembre 2019, appuyé par M. C. Chiasson, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick connaît une pénurie de personnel infirmier qui compromettra sa capacité à fournir des services de santé de qualité dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en raison de la pénurie de personnel infirmier, il y a eu à plusieurs reprises interruption des services de santé ou suppression de lits d'hôpital, notamment à Saint John, à Campbellton, à Bathurst et à Perth-Andover ;

attendu que la crise ne va que s'amplifier, vu le nombre grandissant d'infirmiers et d'infirmières qui arrivent à l'âge de la retraite ;

attendu que, tel qu'il a été rapporté dans un article paru le 21 juin 2019, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a déclaré

qu'elle s'attendait à ce qu'il y ait une pénurie de 5 000 infirmiers et infirmières au cours des cinq prochaines années ;

attendu que les régies de la santé ont dit à un comité parlementaire qu'il y avait chaque année une pénurie de 520 infirmiers et infirmières ;

attendu que le Nouveau-Brunswick produit annuellement environ 320 diplômés en soins infirmiers et que, même si tous les diplômés demeuraient dans la province, il y aurait toujours chaque année une pénurie de 200 infirmiers et infirmières ;

attendu que, selon la stratégie provinciale en matière de ressources infirmières, environ 30 % des personnes qui étudient en sciences infirmières ne termineront pas leur programme de formation ;

attendu que bon nombre de diplômés en soins infirmiers du Nouveau-Brunswick quittent la province parce que ces personnes ne peuvent trouver d'emploi à temps plein au Nouveau-Brunswick, étant donné que le gouvernement provincial n'accorde pas assez de financement aux régies de la santé pour qu'elles les engagent ;

attendu que les diplômés en soins infirmiers du Nouveau-Brunswick sont activement recrutés pour aller travailler à l'extérieur de la province ;

attendu que le gouvernement provincial a réduit de 8,7 millions de dollars le financement consacré à 95 places supplémentaires en sciences infirmières, ce qui comprend une formation clinique, à l'Université du Nouveau-Brunswick et à l'Université de Moncton ;

attendu que, dans un communiqué commun, les universités ont déclaré que les compressions nuiraient à leur capacité à assurer la formation clinique et à développer leurs programmes ;

attendu que, chaque année, l'UNB refuse d'admettre dans son programme de sciences infirmières des centaines de personnes, car chaque place en sciences infirmières est sous-financée d'environ 14 000 \$;

attendu que ces personnes étudient en sciences infirmières dans d'autres provinces ;

attendu que le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a par la suite fait fi de la proposition de l'UNB de doubler le nombre de places en sciences infirmières ;

attendu que, au titre de l'annonce faite en novembre 2019 par le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail concernant l'élargissement d'un programme de transition, le financement ne sera destiné

qu'à un maximum de 49 places pour que soit formé l'actuel personnel infirmier auxiliaire autorisé afin qu'il devienne du personnel infirmier immatriculé, mais ne se traduira pas dans les faits par une augmentation nette du nombre de nouveaux infirmiers et de nouvelles infirmières ;

attendu que la somme de 500 000 \$ consacrée chaque année à la formation est bien en deçà des 8,7 millions qui ont été supprimés pour l'actuelle formation en sciences infirmières ;

attendu que la proposition présentée par le gouvernement provincial pour la formation en sciences infirmières est nettement insuffisante pour résoudre la crise causée par la pénurie de personnel infirmier ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager à financer suffisamment de places supplémentaires en sciences infirmières dans les universités du Nouveau-Brunswick, compte tenu des coûts connus et des taux d'attrition des étudiants, afin d'assurer la diplomation annuelle possible des 130 membres additionnels du personnel infirmier immatriculé qui sont nécessaires selon les propres estimations du gouvernement

et que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager à affecter le financement pour ces places à partir du début de l'année universitaire 2020-2021 et pendant une période d'au moins dix ans.

M. Austin donne avis de motion 25 portant que, le jeudi 19 décembre 2019, appuyé par M. DeSaulniers, il proposera ce qui suit :

attendu que, en 2018, le Centre international de Recherche sur le Cancer a durci sa position à l'égard du glyphosate, le qualifiant de cancérigène probable ;

attendu que, à l'échelle mondiale, plus de 50 documents de recherche indépendants, évalués par les pairs et publiés affirment que le glyphosate est toxique et lié au lymphome malin non hodgkinien ;

attendu que ces documents de recherche montrent aussi de manière irréfutable que le glyphosate porte également atteinte à l'ADN, au foie et aux reins et qu'il est un perturbateur endocrinien et la cause de nombreux autres problèmes de santé ;

attendu que les opinions scientifiques divergentes entre l'industrie et les acteurs indépendants permettent de penser que l'application du principe de précaution est tout indiquée et favorise au mieux la santé publique et la santé des poissons et des espèces sauvages ;

attendu qu'il a été ordonné, dans trois causes entendues devant des tribunaux américains, de verser aux parties demandresses environ 200 millions de

dollars, les jurés ayant conclu que le glyphosate était cancérigène et que la compagnie avait tenté de masquer les risques ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à interdire l'épandage d'herbicides à base de glyphosate sur les terres de la Couronne.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 19 et, sur autorisation, la motion 22, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 26, 27, 19, 20 et 17 sera appelée et leur étude se prolongera jusqu'à 16 h 30 au plus tard, heure à laquelle la séance sera levée.

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 10 décembre 2019

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget de capital pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Brenda Murphy

Conformément à l'avis de motion 19, l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Steeves prononce le discours du budget de capital pour 2020-2021.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. Chiasson.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. C. Chiasson, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie demande au président de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie demande le consentement unanime pour étudier la motion 22. Le consentement unanime est refusé.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 16 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport sur le rendement 2018-2019, Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick	(29 novembre 2019) ;
rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour 2018-2019	(3 décembre 2019) ;
rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume II, 2019 (audit de performance)	(3 décembre 2019) ;
rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume III, 2019 (audit financier)	(3 décembre 2019) ;
rapport annuel de Services Nouveau-Brunswick pour 2018-2019	(4 décembre 2019) ;
états financiers audités du Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle pour l'exercice financier 2018-2019 (<i>Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé</i>)	(5 décembre 2019) ;
réponses aux pétitions 2 et 5	(5 décembre 2019) ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, résultats de la surveillance de la qualité de l'air, 2017	(6 décembre 2019) ;
rapport annuel de la Commission du travail et de l'emploi pour 2018-2019	(6 décembre 2019) ;
rapport annuel du ministère des Affaires autochtones pour 2018-2019	(6 décembre 2019) ;
réponses aux pétitions 1, 3, 4 et 6	(6 décembre 2019).

Jour de séance 10

le mercredi 11 décembre 2019

10 h

Prière.

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à terminer les travaux de rénovation de la Bath Community School. (Pétition 9.)

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 11 décembre 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit le 10 décembre et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales ;*
- 6, *Loi sur les procurations durables ;*
- 23, *Loi modifiant la Loi sur les biens.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M^{me} Harris donne avis de motion 26 portant que, le jeudi 19 décembre 2019, appuyée par M. Arseneault, elle proposera ce qui suit :

attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 13 septembre 2007 la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;

attendu que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones « établit un cadre universel de normes minimales pour la survie,

la dignité et le bien-être des peuples autochtones du monde et [qu']elle élabore sur les normes existantes des droits humains et des libertés fondamentales dans leur application à la situation particulière des peuples autochtones » ;

attendu que le Canada a donné officiellement en mai 2016 son appui à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et a ainsi réaffirmé sa détermination à promouvoir et à protéger les droits des peuples autochtones ici comme à l'étranger ;

attendu que, en adoptant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le gouvernement du Nouveau-Brunswick montrera sa détermination à améliorer les relations avec les peuples autochtones en donnant à la province un cadre lui permettant de s'aligner sur les normes et les mesures de protection énoncées dans la déclaration des Nations Unies ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

M^{me} Harris donne avis de motion 27 portant que, le jeudi 19 décembre 2019, appuyée par M. Horsman, elle proposera ce qui suit :

attendu que, dans son récent rapport à l'Assemblée législative, la vérificatrice générale s'est dite préoccupée par le fait que les enfants vulnérables dans les foyers de groupe sont exposés à des risques ;

attendu que les préoccupations précises signalées par la vérificatrice générale indiquent que la mauvaise gestion du placement et des soins des enfants peut augmenter les risques de suicide, de dépendances, de problèmes de santé mentale à long terme et d'itinérance ;

attendu que la vérificatrice générale souligne que la baisse du nombre de foyers d'accueil peut entraîner le placement de jeunes enfants dans des foyers de groupe, y compris des enfants n'ayant que 4 ans ;

attendu que la vérificatrice générale a formulé une série de recommandations visant à améliorer les normes et les processus liés aux placements en foyer de groupe, à la surveillance et aux soins ;

attendu que la vérificatrice générale a exhorté les parlementaires à tenir des audiences de suivi sur une question qui est urgente et sérieuse ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à saisir un comité parlementaire de la question, lequel pourra tenir des audiences publiques, inviter les gens à présenter des mémoires, écouter les parties prenantes et les experts en la matière et formuler des

recommandations au gouvernement sur la meilleure façon d'améliorer le système pour les enfants à risque et les enfants pris en charge.

M. D'Amours donne avis de motion 28 portant que, le jeudi 19 décembre 2019, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le vapotage constitue une menace pour la santé humaine qui devient chaque jour plus évidente, vu les signalements de maladies respiratoires graves associées au vapotage ;

attendu que l'industrie du vapotage cible les jeunes au moyen de produits comme les cigarettes électroniques et les liquides à vapoter aromatisés, et qu'il n'y a pratiquement aucune restriction visant la publicité et la vente au détail ;

attendu que l'absence de réglementation à l'égard de l'industrie suscite des préoccupations très réelles ;

attendu que le corps médical soulève de graves préoccupations concernant les dangers liés au vapotage ;

attendu que Santé Canada a aussi émis des avertissements sur les risques possibles liés au vapotage ;

attendu que, par le passé, le gouvernement provincial a adopté des mesures afin d'imposer des restrictions en matière de tabagisme, y compris des mesures conçues pour réduire le nombre de jeunes fumeurs ;

attendu que d'autres provinces sont conscientes des risques pour la santé que présente le vapotage et prennent des mesures afin de remédier à la situation ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à présenter des mesures législatives et réglementaires afin de contrer cette importante menace pour la santé, lesquelles comprendraient l'interdiction des cigarettes électroniques qui contiennent un agent aromatisant prescrit et des liquides aromatisés destinés à être utilisés avec des cigarettes électroniques, la diminution de la teneur en nicotine des capsules de vapotage et le renforcement des règlements relatifs aux étalages et au matériel publicitaire liés au vapotage.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 12 décembre 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 3, 4 et 16.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports

et de l'Infrastructure, de celui de la Santé et de celui de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 19, 20, 8, 10, 11, 14, 15 et 16 sera appelée et leur étude se prolongera jusqu'à 15 h 30 au plus tard, heure à laquelle la séance sera levée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. Chiasson.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il demande à obtenir le texte du discours du ministre.

La séance du comité, suspendue à 11 h 32, reprend à 11 h 39.

M. Savoie informe le comité que le texte du discours du ministre est sous forme abrégée et dans une seule langue officielle. Par conséquent, le texte du discours ne sera pas fourni. Le président du comité statue que la distribution du texte des discours, bien qu'elle ne soit pas exigée, est faite par courtoisie depuis longtemps et il encourage le gouvernement à procéder ainsi à l'avenir.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, il s'élève un débat.

L'hon. M. Holder invoque le Règlement ; il soutient que M. C. Chiasson devrait s'abstenir d'attribuer certains propos à l'hon. M. Cardy. Le président de la Chambre demande aux parlementaires de se garder de citer des conversations privées avec leurs pairs, car cela sèmerait vraisemblablement le désordre à la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 15 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère du Développement
social pour 2018-2019

(10 décembre 2019).

Jour de séance 11

le jeudi 12 décembre 2019

10 h

Prière.

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 12 décembre 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit le 11 décembre et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 5, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif* ;
- 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* ;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Le comité étudie aussi le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

- par l'hon. M. Steeves :
- 30, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 28, 29 et 11 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* ;
- 6, *Loi sur les procurations durables* ;
- 23, *Loi modifiant la Loi sur les biens*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi sur l'aquaculture*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 28, *Loi sur l'aquaculture*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h sous la présidence de M^{me} LeBlanc, vice-présidente.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 29 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La vice-présidente de la Chambre, sur la demande de M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. Savoie donne avis que, le vendredi 13 décembre 2019, la deuxième lecture du projet de loi 30 sera appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

Conformément à l'avis de motion 3, M^{me} Rogers, appuyée par M. McKee, propose ce qui suit :

attendu que l'herbicide glyphosate est utilisé par l'industrie forestière, Énergie NB et le secteur agricole à des fins de maîtrise de la végétation ;

attendu que, même si Santé Canada et la médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick ont recueilli des preuves indiquant que les concentrations actuelles de glyphosate auxquelles les êtres humains sont exposés ne présentent aucun risque de cancer, des préoccupations demeurent à l'égard de l'épandage de glyphosate ;

attendu que, avant de prendre toute décision relative à des changements dans l'application du glyphosate au Nouveau-Brunswick, il est important d'entendre les parties prenantes, y compris les secteurs forestier et agricole, les experts en la matière et le grand public ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renvoyer la question de l'épandage du glyphosate à un comité parlementaire afin qu'il tienne des audiences publiques, fasse participer les parties prenantes, sollicite des mémoires et formule des recommandations au gouvernement d'ici à six mois.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M. Arseneau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 3 soit amendée comme suit :

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à interdire l'épandage de glyphosate et d'autres herbicides sur les forêts de la Couronne et sous nos lignes électriques. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 10, reprend à 15 h 17.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 6

M. Coon
M^{me} Mitton

M. Arseneau
M. Austin

M^{me} Conroy
M. DeSaulniers

CONTRE : 40

l'hon. M. Holder
M. Savoie
l'hon. M. Higgs
l'hon. M. Steeves
l'hon. M^{me} Shephard
l'hon. M^{me} S. Wilson
l'hon. M. Flemming
l'hon. M^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. Gauvin
l'hon. M. Stewart
l'hon. M. Cardy
l'hon. M. Wetmore
l'hon. M^{me} M. Wilson
l'hon. M. Carr

l'hon. M. Holland
l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Oliver
M. Northrup
M. Fitch
M. Fairgrieve
M. Crossman
M. Arseneault
M. Melanson
M. Landry
M^{me} Rogers
M. Harvey
M^{me} Harris
M. Kenny

M. Bourque
M^{me} Landry
M^{me} Thériault
M. LePage
M. C. Chiasson
M^{me} LeBlanc
M. LeBlanc
M. K. Chiasson
M. Horsman
M. Lowe
M. McKee
M. D'Amours

Le débat reprend sur la motion 3.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Holland, appuyé par l'hon. M. Carr, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 3 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « l'herbicide glyphosate est utilisé », de « des herbicides et des pesticides sont utilisés » ;

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre soutienne la création d'un comité parlementaire consacré aux changements climatiques et à l'intendance de l'environnement. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 16 h 6, reprend à 16 h 25.

Après un certain laps de temps, M. Harvey, appuyé par M. Bourque, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 3 soit amendé comme suit :

par la substitution, aux mots « par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit : », de « par la suppression du point final dans le paragraphe de la résolution et l'adjonction d'un deuxième paragraphe de la résolution, ainsi formulé : » ;

par la substitution, aux mots « qu'il soit à ces causes résolu », de « et ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 16 h 43, reprend à 16 h 47.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement amendé, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 3 amendée, dont voici le texte :

attendu que des herbicides et des pesticides sont utilisés par l'industrie forestière, Énergie NB et le secteur agricole à des fins de maîtrise de la végétation ;

attendu que, même si Santé Canada et la médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick ont recueilli des preuves indiquant que les concentrations actuelles de glyphosate auxquelles les êtres humains sont exposés ne présentent aucun risque de cancer, des préoccupations demeurent à l'égard de l'épandage de glyphosate ;

attendu que, avant de prendre toute décision relative à des changements dans l'application du glyphosate au Nouveau-Brunswick, il est important d'entendre les parties prenantes, y compris les secteurs forestier et agricole, les experts en la matière et le grand public ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renvoyer la question de l'épandage du glyphosate à un comité parlementaire afin qu'il tienne des audiences publiques, fasse participer les parties prenantes, sollicite des mémoires et formule des recommandations au gouvernement d'ici à six mois

et que la Chambre soutienne la création d'un comité parlementaire consacré aux changements climatiques et à l'intendance de l'environnement.

La motion 3 amendée, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 43

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Carr	M ^{me} Mitton
M. Savoie	l'hon. M. Holland	M. Bourque
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Urquhart	M ^{me} Landry
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Oliver	M. LePage
l'hon. M ^{me} Shephard	M. Northrup	M. C. Chiasson
M. Austin	M. Fairgrieve	M ^{me} LeBlanc
M ^{me} Conroy	M. Crossman	M. Arseneau
l'hon. M ^{me} S. Wilson	M. Arseneault	M. LeBlanc
l'hon. M ^{me} Anderson-Mason	M. Melanson	M. K. Chiasson
l'hon. M. Gauvin	M. Landry	M. Horsman
l'hon. M. Stewart	M ^{me} Rogers	M. Lowe
l'hon. M. Cardy	M. Harvey	M. McKee
M. DeSaulniers	M ^{me} Harris	M. D'Amours
l'hon. M. Wetmore	M. Kenny	
l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Coon	

Le débat ajourné reprend sur la motion 4, proposée le jeudi 28 novembre 2019 par M. D'Amours, appuyé par M^{me} LeBlanc.

Le débat se termine. La motion 4, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 17 h 50.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 7

(11 décembre 2019).

Jour de séance 12

le vendredi 13 décembre 2019

9 h

Prière.

Le président de la Chambre félicite Sandra Colborne, rédactrice du *hansard*, pour son départ à la retraite après 32 années de service à l'Assemblée législative.

Sur consentement unanime, M. Arseneau dépose sur le bureau de la Chambre un article intitulé « Without Favour: The Concentration of Ownership in New Brunswick's Print Media Industry », rédigé par Toby D. Couture et paru dans le *Canadian Journal of Communication*.

L'hon. M. Holder, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la Chambre étudie la motion 22, après quoi la deuxième lecture du projet de loi 17 sera appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 5, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif* ;
- 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* ;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Conformément à l'avis de motion 22, M. Fairgrieve, appuyé par M. Northrup, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 21 novembre 2018, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, puisse aussi siéger de 19 h à 22 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur le mercredi 11 décembre 2019 et le demeure jusqu'au vendredi 20 décembre 2019.

La question proposée, il s'élève un débat.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que la motion 22 est peut-être irrecevable. Il fait valoir que la motion devrait émaner du gouvernement et non d'un député puisqu'elle nécessite des dépenses, ce qui dépasse la portée d'une motion émanant d'un député. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé. Il signale à la Chambre qu'il y a de nombreux précédents de motions émanant de députés qui permettent la tenue de séances en soirées, ce qui permet à la Chambre de limiter le temps consacré au débat sur de telles motions de portée limitée.

Le débat se termine. La motion 22, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 26

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M ^{me} Shephard	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
M ^{me} Conroy	l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Coon
l'hon. M ^{me} S. Wilson	l'hon. M. Carr	M ^{me} Mitton
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Holland	M. Arseneau
l'hon. M ^{me} Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart	

CONTRE : 19

M. Arseneault	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Melanson	M ^{me} Landry	M. Horsman
M. Landry	M ^{me} Thériault	M. Lowe
M ^{me} Rogers	M. LePage	M. McKee
M. Harvey	M. C. Chiasson	M. D'Amours
M ^{me} Harris	M ^{me} LeBlanc	
M. Kenny	M. LeBlanc	

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Conseil du Trésor pour
2018-2019

(12 décembre 2019).

Jour de séance 13

le mardi 17 décembre 2019

13 h

Prière.

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que l'emploi du terme « sournoise » en lien avec un député est non parlementaire. Le président de la Chambre demande aux parlementaires de se garder de se livrer à des attaques personnelles.

Après les questions orales, M^{me} Mitton invoque le Règlement ; elle soutient que le premier ministre a accusé M. Coon de dire des « demi-vérités ». Le premier ministre se rétracte.

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à terminer les travaux de rénovation de la Bath Community School. (Pétition 10.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à augmenter les prestations de l'aide sociale pour assurer aux prestataires un niveau de vie approprié. (Pétition 11.)

M. Arseneau (Kent-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à recruter une infirmière praticienne au Centre de santé de Baie-Sainte-Anne. (Pétition 12.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Coon :

31, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu familial.*

M. Savoie donne avis de motion 29 portant que, le vendredi 20 décembre 2019, appuyé par l'hon. M. Holder, il proposera ce qui suit :

attendu que le rapport annuel de 2019, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 19 mars 2019, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2018 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date :

1. *Loi sur les prestations de pension*, L.N.-B. 1987, ch. P-5.1 :
 - article 2
2. *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, L.N.-B. 2001, ch. 29 :
 - articles 1 et 5 et alinéa 2b)
3. *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, L.N.-B. 2009, ch. 40
4. *Loi sur les ressources pétrolières*, L.N.-B. 2007, ch. P-8.03

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2019, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation ;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 17, 18, 16 et 13 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins*.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

L'hon. M. Holder invoque le Règlement ; il soutient que M. Harvey a accusé le premier ministre de faire de l'intimidation. La vice-présidente de la Chambre demande aux parlementaires de se garder de se livrer à des attaques personnelles.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 17 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 17 h 55.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

projet de droits et de majoration des droits payables pour les produits et services fournis par le Centre de propagation des végétaux du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (<i>Loi sur les droits à percevoir</i>)	(13 décembre 2019) ;
rapport annuel de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick pour 2017-2018	(16 décembre 2019).

Jour de séance 14

le mercredi 18 décembre 2019

10 h

Prière.

M. LeBlanc accueille à la Chambre M. Victor Boudreau, ancien député libéral provincial de Shediac—Cap-Pelé (2004-2014) et de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé (2014-2018).

L'hon. M. Gauvin dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Rapport annuel 2018-2019 du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à signer un accord-cadre de relance agricole avec le gouvernement fédéral et Pommes de terre Nouveau-Brunswick. (Pétition 13.)

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le troisième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 18 décembre 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son troisième rapport.

Le comité se réunit le 17 décembre et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 21, *Loi modifiant la Loi sur les assurances ;*
- 27, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail ;*
- 28, *Loi sur l'aquaculture ;*
- 29, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M. Cardy, au nom de l'hon. M. Steeves, donne avis de motion 30 portant que, le mardi 10 mars 2020, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 19 décembre 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 24, 27 et 6.

La séance est levée à 11 h 20.

Jour de séance 15

le jeudi 19 décembre 2019

10 h

Prière.

Après les questions orales, M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. Melanson a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a demandé au premier ministre de « mettre cartes sur table ». M. Melanson se rétracte.

M. Landry (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à faire en sorte que les couples puissent vivre ensemble dans le même établissement de soins même si les niveaux de soins dont ils ont besoin diffèrent. (Pétition 14.)

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à terminer les travaux de rénovation de la Bath Community School. (Pétition 15.)

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le quatrième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 19 décembre 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son quatrième rapport.

Le comité se réunit le 18 décembre et étudie le projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité étudie aussi le projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins*, qu'il approuve avec un amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Melanson, du Comité permanent des comptes publics, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 19 décembre 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics demande à présenter son premier rapport.

Le rapport décrit les travaux du comité depuis son dernier rapport, présenté le 26 mars 2019.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Roger Melanson, député

Voici le texte intégral du rapport du comité :

Activités du comité

Le Comité permanent des comptes publics se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les éléments suivants :

Les 11 et 13 juin 2019

Bureau du vérificateur général

À l'étude : volume I (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2019.

Le volume I présente les rapports d'audits de performance achevés en 2019 et portant sur les cartes d'assurance-maladie, l'externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes, et les remises d'impôts fonciers en souffrance. Le volume fait aussi rapport des résultats d'un examen spécial d'une entente de financement de la ville de Saint John.

Examen spécial

Le 2 juillet, le comité tient une réunion d'organisation sur le chapitre 5 du volume I (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2019, relativement à l'entente de financement entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la ville de Saint John.

La motion suivante est adoptée pendant la réunion :

que le comité envoie une lettre au greffier du Conseil exécutif lui demandant de déposer auprès du greffier de l'Assemblée législative, dans les meilleurs délais, les documents suivants :

- *la version de l'ébauche du rapport du comité de travail composé de hauts fonctionnaires portant sur la nouvelle entente avec Saint John qui existait au moment du changement de gouvernement le 9 novembre 2018 ou aux environs de cette date ;*
- *la version actuelle de l'ébauche préparée par le comité de travail composé de hauts fonctionnaires portant sur la nouvelle entente avec Saint John ;*
- *l'entente de financement entre la province et la ville de Saint John ;*

que le comité prenne la mesure mentionnée, si elle ne va pas à l'encontre de l'entente de financement.

Le 12 juillet, le greffier du Bureau du Conseil exécutif donne suite à la motion et fournit les documents suivants au comité :

- la version actuelle de l'ébauche préparée par le comité de travail composé de hauts fonctionnaires portant sur la nouvelle entente avec Saint John intitulée *Soutenir Saint John : un plan en trois parties ;*
- l'entente de financement entre la province et la ville de Saint John.

Des réunions ont lieu les 6 et 7 août afin d'appeler des personnes à témoigner dans le cadre d'un examen spécial sur la nouvelle entente avec Saint John.

Les personnes suivantes se présentent devant le comité : Donald Darling, maire de Saint John ; Judy Wagner, ancienne greffière du Conseil exécutif et actuelle sous-ministre des politiques et des affaires législatives et secrétaire du Cabinet ; Brian Gallant, c.r., ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick et député de Baie-de-Shediac—Dieppe ; Jack Keir, ancien membre du groupe de travail et employé du Cabinet du premier ministre ; Lee-Bell Smith, ancien sous-procureur général ; Cheryl Hansen, sous-ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; Patricia MacKenzie, secrétaire adjointe du Cabinet ; Jordan O'Brian, ancien chef de cabinet ; Jacques Pinet, ancien chef de la direction du Secrétariat du Conseil de l'emploi et ancien président de la Société de développement régional ; Ann Marie Wood-Seems, vice-présidente de la Société de développement régional ; Kelli Simmonds, sous-ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux ; Kim MacPherson, vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick.

Le comité de travail mixte se présente aussi devant le comité. Les personnes suivantes, représentant la province, se présentent devant le comité : Joel Dickinson, ancien coprésident du comité de travail mixte et actuel sous-ministre adjoint et chef adjoint des opérations ; Elizabeth Hayward, actuelle secrétaire du

comité de travail et actuelle conseillère principale de la sous-ministre des politiques et des affaires législatives. Les personnes suivantes, représentant la ville de Saint John, se présentent devant le comité : Neil Jacobsen, ancien coprésident du comité de travail mixte et directeur municipal par intérim ; Jeff Trail, ancien coprésident du comité de travail mixte et directeur municipal de la ville de Saint John ; Kevin Fudge, commissaire aux finances et trésorier.

La motion suivante est adoptée avant la fin de la réunion du 7 août :

attendu que, à la suite des témoignages présentés devant le Comité des comptes publics relativement à l'entente avec Saint John, une certaine confusion règne autour des documents que le Bureau du Conseil exécutif a fournis à la vérificatrice générale ;

attendu que, afin que le Comité des comptes publics ait toute l'information nécessaire à ses délibérations ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité des comptes publics demande au Bureau du Conseil exécutif de déposer tous les documents qu'il a fournis à la vérificatrice générale relativement à sa demande de documents liés à l'entente entre la province du Nouveau-Brunswick et la ville de Saint John pour la période allant du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2019.

Le 28 août, le greffier du Conseil exécutif répond à la demande au moyen d'une lettre indiquant que les documents fournis à la vérificatrice générale pour la période précisée sont notamment les suivants :

- 1) le procès-verbal du Cabinet, dont la confidentialité est protégée en vertu de l'article 17 de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ;
- 2) le mémoire soumis au Conseil exécutif et l'entente, dont la confidentialité est protégée en vertu de l'article 17 de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ;
- 3) les courriels échangés entre le personnel du Bureau du vérificateur général et le personnel du Bureau du Conseil exécutif ;
- 4) une lettre datée du 13 septembre 2018.

Le Bureau du Conseil exécutif souligne aussi que la vérificatrice générale lui a signalé que les troisième et quatrième documents ne pouvaient pas être communiqués parce que ce sont des documents de travail au titre du paragraphe 15.2 de la *Loi sur le vérificateur général* : « Les documents de travail se rapportant à l'audit que réalise le vérificateur général ne sont pas déposés devant l'Assemblée législative ou l'un quelconque de ses comités. »

Autres activités du comité

Le comité se réunit les 9 et 10 octobre et le 7 novembre. Les hauts responsables des ministères suivants se présentent devant le comité et répondent aux questions sur les exercices à l'étude et les recommandations de la vérificatrice générale :

Le 9 octobre 2019

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018.

Ministère des Transports et de l'Infrastructure

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018.

Le 10 octobre 2019

Cabinet du procureur général

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018.

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018.

Le 7 novembre 2019

Ministère du Développement de l'énergie et des ressources

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018.

Le Comité se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les éléments suivants :

Le 3 décembre 2019

Bureau du vérificateur général

À l'étude : volumes II (audit de performance) et III (audit financier) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2019.

Le volume II présente les rapports d'audits de performance achevés en 2019 portant sur le financement accordé aux universités, ainsi que les foyers de groupe et les placements spécialisés. Il présente également les travaux de suivi sur les recommandations des années précédentes, lesquels se concentrent sur deux études de cas d'aide financière (bleuets et Centre naval).

Le volume III présente de l'information sur les résultats de fin d'exercice du Nouveau-Brunswick et les questions découlant de l'audit annuel des états financiers du gouvernement provincial et des organismes de la Couronne et est axé sur la compréhension des principaux problèmes et observations relatifs à la situation financière du Nouveau-Brunswick. Il comprend aussi des renseignements sur les dépenses fiscales, les sites contaminés, les créances, la dette des gouvernements locaux, les évaluations foncières, les engagements financiers et les possibilités d'améliorer la transparence.

Alternance

Habituellement, les membres du comité peuvent poser aux entités un nombre illimité de questions et faire un nombre illimité d'observations. Puisque l'horaire du comité est complet et que de nombreuses entités se présentent devant lui en une journée, les membres ont indiqué que l'imprévisibilité de la pratique en cours leur déplaisait.

Le comité met à l'essai différents modèles d'alternance qui accordent aux parlementaires et aux divers caucus un nombre de questions et une tranche de temps. La rétroaction est positive. Afin d'aider les membres du comité, le président demande que soit ajouté un écran affichant une horloge, selon le même système en usage à la Chambre de l'Assemblée législative. À l'heure actuelle, 10 minutes sont accordées à chaque membre, et il y a alternance entre les caucus de l'opposition officielle, du gouvernement, du Parti vert et de l'Alliance des gens jusqu'à ce que les questions se terminent.

Orientation

Kim MacPherson, la vérificatrice générale, tient une séance d'orientation les 2 et 3 octobre en partenariat avec la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation afin de discuter des principes favorisant l'efficacité du Comité des comptes publics. Tous les parlementaires et le personnel de soutien peuvent participer à la séance, qui porte notamment sur la surveillance parlementaire, la collaboration multipartite et l'efficacité des audiences.

À la fin de la séance d'orientation, la Fondation canadienne pour l'audit demande aux participants de classer par ordre d'importance les prochaines mesures que devrait prendre le comité. Voici son résumé des réponses :

1. Planification
 - a) créer un comité directeur qui s'occupera de la planification ;
 - b) établir le calendrier du comité plusieurs mois à l'avance ;
 - c) préparer les réunions (par exemple, ordre du jour précis, réunions préalables pour préciser l'objectif de la réunion et le type de questions à poser, séance d'information avec la vérificatrice générale) ;
 - d) communiquer aux ministères l'objectif des réunions.
2. Collaboration. Plusieurs participants proposent que le comité modifie le plan de la salle pour les réunions.
3. Tenue d'audiences pratiques. Il faudrait lire les rapports de la vérificatrice générale à l'avance, poser de bonnes questions et obtenir des réponses claires.
4. Amélioration du suivi, surtout en ayant davantage recours aux rapports, aux recommandations du comité et aux plans d'action.

5. Fusion du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne.
6. Soutien à la recherche additionnel pour le comité.

Durant les discussions, les participants appuient en général les mesures suivantes :

1. Créer un sous-comité qui fixe les dates des réunions et les sujets à examiner.
2. Améliorer la collaboration multipartite. Pour ce faire, il est notamment proposé de modifier le plan de la salle pour que les parlementaires ne s'assoient pas toujours près des autres membres de leur caucus.
3. Fusionner le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent des corporations de la Couronne.
4. Les participants appuient en principe la création d'un programme de stage parlementaire.

Pour commencer à prendre certaines des mesures qui font l'objet de discussions pendant la séance, le comité adopte les deux motions suivantes le 10 octobre :

Motion 1 :

que, conformément à l'article 98 du Règlement, un sous-comité soit constitué et composé du président et du vice-président du comité ainsi que d'un membre du comité représentant chacun des autres caucus ;

que les membres du sous-comité puissent :

- *représenter leur caucus respectif pendant l'étude de questions relatives au calendrier, à la préparation de l'ordre du jour et aux affaires pouvant se rapporter à la procédure liée au comité,*
- *travailler en collaboration à faire avancer les travaux du comité au moyen de recommandations et de mesures proposées pendant la séance d'orientation des 2 et 3 octobre 2019,*
- *avoir recours au Bureau du vérificateur général dans le cadre de leurs activités, au besoin ;*

que le sous-comité puisse se réunir officieusement et

que les substitutions soient permises au sein du sous-comité.

Motion 2 :

attendu que le Comité permanent des comptes publics voudrait exprimer sa sincère reconnaissance au Bureau du vérificateur général pour l'excellent travail que celui-ci a accompli en organisant la séance d'orientation tenue les 2 et 3 octobre 2019, de concert avec la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation ;

attendu que le comité peut envisager la mise en oeuvre de bonnes pratiques observées un peu partout au Canada, notamment :

- l'orientation sur la gestion d'un programme ou d'une politique, et non sur la valeur d'un programme,*
- le changement par les membres du comité de la culture traditionnellement partisane du Comité des comptes publics afin de promouvoir l'impartialité politique ;*

qu'il soit à ces causes résolu que les membres du comité affirment leur volonté de travailler en collaboration afin d'améliorer le fonctionnement du comité dans l'avenir

et que le comité offre son appui à la vérificatrice générale quant à sa demande concernant le fusionnement du mandat du Comité permanent des corporations de la Couronne et de celui du Comité permanent des comptes publics.

Prochaines étapes

Habituellement, le comité tient un certain nombre de réunions lorsque la Chambre ne siège pas, typiquement à l'automne et en hiver. Traditionnellement, tous les ministères se présentent chaque année devant le comité afin qu'il examine leur dernier rapport annuel.

À la suite de la séance d'orientation, le comité signale qu'il aimerait peut-être changer la façon de faire d'après des suggestions de la Fondation canadienne pour l'audit sur les bonnes pratiques. Au bout du compte, les membres du comité veulent inscrire au compte rendu leur volonté de changer la façon de faire et d'adopter de nouvelles pratiques afin de mieux utiliser leur temps.

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit autorisé à présenter un autre rapport.

M. Fairgrieve, du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 19 décembre 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Je présente le premier rapport du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée pour la troisième session de la 59^e législature.

Conformément à l'article 92 du Règlement, les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au comité.

En exécution de son ordre de renvoi permanent, le comité tient une réunion le 18 décembre 2019 afin d'examiner le Règlement et les usages de l'Assemblée législative et de ses comités.

Le rapport du comité comprend des recommandations de modifications du Règlement visant à dissoudre le Comité permanent des corporations de la Couronne, à fusionner son mandat avec celui du Comité permanent des comptes publics et à constituer un nouveau comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Stewart Fairgrieve, député

Voici le texte intégral du rapport du comité :

Le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée demande à présenter son premier rapport de la session.

En exécution de son ordre de renvoi permanent, le comité tient une réunion le 18 décembre 2019 afin d'examiner le Règlement et d'étudier la possibilité de fusionner le mandat du Comité permanent des corporations de la Couronne avec celui du Comité permanent des comptes publics. Le comité envisage en outre de créer un nouveau comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement.

La vérificatrice générale appuie la fusion des mandats distincts à la faveur d'un seul organisme de surveillance, soit le Comité des comptes publics, ce qu'elle motive par un certain nombre de raisons, dont les suivantes :

- Un comité des comptes publics unique sera plus en mesure d'exiger une reddition de comptes de la part des entités (les ministères et les corporations de la Couronne) ainsi que de leurs cadres supérieurs.
- Les relations entre les ministères et les corporations de la Couronne sont devenues plus complexes étant donné qu'un certain nombre de corporations de la Couronne exercent des fonctions qui, par le passé, étaient considérées comme relevant de programmes généraux du gouvernement.
- La plupart des administrations canadiennes n'ont qu'un comité des comptes publics et pas de comité des corporations de la Couronne.

Les 2 et 3 octobre 2019, le Comité des comptes publics offre une séance d'orientation ouverte à tous les parlementaires et membres du personnel concernés, laquelle est organisée par le Bureau du vérificateur général de concert avec la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation. Compte tenu des recommandations de la vérificatrice générale et des discussions tenues pendant cette séance, le Comité des comptes publics adopte par la suite, soit le 10 octobre 2019, une motion à l'appui de la fusion des deux comités.

Le comité est d'accord avec le Comité des comptes publics et recommande des modifications du Règlement afin de dissoudre le Comité des corporations de la Couronne et de fusionner son mandat avec celui du Comité des comptes publics.

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick adopte le 12 décembre 2019 la résolution suivante :

attendu que des herbicides et des pesticides sont utilisés par l'industrie forestière, Énergie NB et le secteur agricole à des fins de maîtrise de la végétation ;

attendu que, même si Santé Canada et la médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick ont recueilli des preuves indiquant que les concentrations actuelles de glyphosate auxquelles les êtres humains sont exposés ne présentent aucun risque de cancer, des préoccupations demeurent à l'égard de l'épandage de glyphosate ;

attendu que, avant de prendre toute décision relative à des changements dans l'application du glyphosate au Nouveau-Brunswick, il est important d'entendre les parties prenantes, y compris les secteurs forestier et agricole, les experts en la matière et le grand public ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renvoyer la question de l'épandage du glyphosate à un comité parlementaire afin qu'il tienne des audiences publiques, fasse participer les parties prenantes, sollicite des mémoires et formule des recommandations au gouvernement d'ici à six mois

et que la Chambre soutienne la création d'un comité parlementaire consacré aux changements climatiques et à l'intendance de l'environnement.

Le comité étudie la résolution susmentionnée, et il recommande qu'un comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement soit ajouté à la liste des comités qui figure dans le Règlement.

Modifications du Règlement

Le comité recommande en conséquence l'adoption des modifications suivantes du Règlement :

1 L'article 89 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

89 Les comités permanents suivants sont constitués sur motion au début de chaque législature :

- a)* Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement ;
- b)* Comité permanent de la politique économique ;
- c)* Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires ;
- d)* Comité permanent de modification des lois ;
- e)* Comité d'administration de l'Assemblée législative ;
- f)* Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé ;
- g)* Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée ;
- h)* Comité permanent des comptes publics ;
- i)* Comité permanent de la politique sociale.

2 L'article 90 est abrogé.

3 L'article 93 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

93 Les rapports du vérificateur général à la Chambre, ainsi que les comptes publics, les rapports annuels des ministères et ceux des organismes, conseils et commissions de la province, sont d'office renvoyés au Comité des comptes publics.

M^{me} Rogers donne avis de motion 31 portant que, le jeudi 9 janvier 2020, appuyée par M. Bourque, elle proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Trudeau a annoncé qu'il s'engageait à planter deux milliards d'arbres au cours des 10 prochaines années pour aider à lutter contre les changements climatiques et à atteindre la cible de zéro émission nette d'ici à 2050 dans le cadre d'une initiative d'une valeur de 3 milliards de dollars qui vise à mettre en oeuvre des solutions naturelles aux changements climatiques ;

attendu que la plantation d'arbres constitue une excellente façon de lutter contre les changements climatiques, puisque les arbres absorbent les émissions de gaz à effet de serre provenant des combustibles fossiles, lesquelles provoquent le réchauffement planétaire ;

attendu que l'initiative proposée aidera le Canada à respecter son engagement à l'égard de l'Accord de Paris ;

attendu que, outre les avantages liés à la lutte contre les changements climatiques, la plantation d'arbres réduit l'incidence de la déforestation, prévient l'érosion du sol, favorise la protection des côtes, augmente la fertilité du sol, préserve l'habitat faunique et atténue les inondations ;

attendu que le programme de plantation d'arbres permet aussi de favoriser notre biodiversité forestière ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait tirer parti de l'initiative afin de lutter contre les changements climatiques dans notre province ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à collaborer avec le gouvernement fédéral afin de recevoir sa juste part des ressources et de créer un programme dans le cadre duquel les gens et les organismes pourront présenter une demande pour planter des arbres dans les centres urbains et les régions rurales du Nouveau-Brunswick, en respectant le principe de la biodiversité.

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

que la Chambre adopte les recommandations formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée. (Motion 32.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par l'hon. M. Holder, propose ce qui suit :

que, conformément à l'article 89 du Règlement, le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement soit constitué pour la durée de la 59^e législature et ainsi composé :

M. Fitch, l'hon. M. Carr, l'hon. M. Holland, l'hon. M. Wetmore, M^{me} Rogers, M. Harvey, M. C. Chiasson, M. LeBlanc, M. Arseneau et M. DeSaulniers. (Motion 33.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 18 et 16 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 21, *Loi modifiant la Loi sur les assurances* ;
- 27, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail* ;
- 28, *Loi sur l'aquaculture* ;
- 29, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 18 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 16 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au

Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance, suspendue à 11 h 45, reprend à 14 h 39.

Conformément à l'avis de motion 24, M. D'Amours, appuyé par M. C. Chiasson, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick connaît une pénurie de personnel infirmier qui compromettra sa capacité à fournir des services de santé de qualité dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en raison de la pénurie de personnel infirmier, il y a eu à plusieurs reprises interruption des services de santé ou suppression de lits d'hôpital, notamment à Saint John, à Campbellton, à Bathurst et à Perth-Andover ;

attendu que la crise ne va que s'amplifier, vu le nombre grandissant d'infirmiers et d'infirmières qui arrivent à l'âge de la retraite ;

attendu que, tel qu'il a été rapporté dans un article paru le 21 juin 2019, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a déclaré qu'elle s'attendait à ce qu'il y ait une pénurie de 5 000 infirmiers et infirmières au cours des cinq prochaines années ;

attendu que les régies de la santé ont dit à un comité parlementaire qu'il y avait chaque année une pénurie de 520 infirmiers et infirmières ;

attendu que le Nouveau-Brunswick produit annuellement environ 320 diplômés en soins infirmiers et que, même si tous les diplômés demeuraient dans la province, il y aurait toujours chaque année une pénurie de 200 infirmiers et infirmières ;

attendu que, selon la stratégie provinciale en matière de ressources infirmières, environ 30 % des personnes qui étudient en sciences infirmières ne termineront pas leur programme de formation ;

attendu que bon nombre de diplômés en soins infirmiers du Nouveau-Brunswick quittent la province parce que ces personnes ne peuvent trouver d'emploi à temps plein au Nouveau-Brunswick, étant donné que le gouvernement provincial n'accorde pas assez de financement aux régies de la santé pour qu'elles les engagent ;

attendu que les diplômés en soins infirmiers du Nouveau-Brunswick sont activement recrutés pour aller travailler à l'extérieur de la province ;

attendu que le gouvernement provincial a réduit de 8,7 millions de dollars le financement consacré à 95 places supplémentaires en sciences infirmières, ce qui comprend une formation clinique, à l'Université du Nouveau-Brunswick et à l'Université de Moncton ;

attendu que, dans un communiqué commun, les universités ont déclaré que les compressions nuiraient à leur capacité à assurer la formation clinique et à développer leurs programmes ;

attendu que, chaque année, l'UNB refuse d'admettre dans son programme de sciences infirmières des centaines de personnes, car chaque place en sciences infirmières est sous-financée d'environ 14 000 \$;

attendu que ces personnes étudient en sciences infirmières dans d'autres provinces ;

attendu que le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a par la suite fait fi de la proposition de l'UNB de doubler le nombre de places en sciences infirmières ;

attendu que, au titre de l'annonce faite en novembre 2019 par le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail concernant l'élargissement d'un programme de transition, le financement ne sera destiné qu'à un maximum de 49 places pour que soit formé l'actuel personnel infirmier auxiliaire autorisé afin qu'il devienne du personnel infirmier immatriculé, mais ne se traduira pas dans les faits par une augmentation nette du nombre de nouveaux infirmiers et de nouvelles infirmières ;

attendu que la somme de 500 000 \$ consacrée chaque année à la formation est bien en deçà des 8,7 millions qui ont été supprimés pour l'actuelle formation en sciences infirmières ;

attendu que la proposition présentée par le gouvernement provincial pour la formation en sciences infirmières est nettement insuffisante pour résoudre la crise causée par la pénurie de personnel infirmier ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager à financer suffisamment de places supplémentaires en sciences infirmières dans les universités du Nouveau-Brunswick, compte tenu des coûts connus et des taux d'attrition des étudiants, afin d'assurer la diplomation annuelle possible des 130 membres additionnels du personnel infirmier immatriculé qui sont nécessaires selon les propres estimations du gouvernement

et que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager à affecter le financement pour ces places à partir du début de l'année universitaire 2020-2021 et pendant une période d'au moins dix ans.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Holder, appuyé par l'hon. M. Flemming, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 24 soit amendée comme suit :

par la suppression des huitième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième paragraphes du préambule ;

par la substitution, au premier paragraphe de la résolution, du paragraphe suivant :

« qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à poursuivre ses efforts pour augmenter la disponibilité des places en sciences infirmières dans les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick afin d'assurer la diplomation annuelle possible des 130 membres additionnels du personnel infirmier immatriculé qui sont nécessaires selon les propres prévisions du gouvernement ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, appuyé par M. LePage, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 24 soit amendé par la suppression des paragraphes concernant la substitution, au premier paragraphe de la résolution dans la motion principale, d'un nouveau paragraphe.

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 24 amendée, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick connaît une pénurie de personnel infirmier qui compromettra sa capacité à fournir des services de santé de qualité dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en raison de la pénurie de personnel infirmier, il y a eu à plusieurs reprises interruption des services de santé ou suppression de lits d'hôpital, notamment à Saint John, à Campbellton, à Bathurst et à Perth-Andover ;

attendu que la crise ne va que s'amplifier, vu le nombre grandissant d'infirmiers et d'infirmières qui arrivent à l'âge de la retraite ;

attendu que, tel qu'il a été rapporté dans un article paru le 21 juin 2019, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a déclaré qu'elle s'attendait à ce qu'il y ait une pénurie de 5 000 infirmiers et infirmières au cours des cinq prochaines années ;

attendu que les régies de la santé ont dit à un comité parlementaire qu'il y avait chaque année une pénurie de 520 infirmiers et infirmières ;

attendu que le Nouveau-Brunswick produit annuellement environ 320 diplômés en soins infirmiers et que, même si tous les diplômés demeuraient dans la province, il y aurait toujours chaque année une pénurie de 200 infirmiers et infirmières ;

attendu que, selon la stratégie provinciale en matière de ressources infirmières, environ 30 % des personnes qui étudient en sciences infirmières ne termineront pas leur programme de formation ;

attendu que les diplômés en soins infirmiers du Nouveau-Brunswick sont activement recrutés pour aller travailler à l'extérieur de la province ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à poursuivre ses efforts pour augmenter la disponibilité des places en sciences infirmières dans les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick afin d'assurer la diplomation annuelle possible des 130 membres additionnels du personnel infirmier immatriculé qui sont nécessaires selon les propres prévisions du gouvernement

et que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager à affecter le financement pour ces places à partir du début de l'année universitaire 2020-2021 et pendant une période d'au moins dix ans.

La motion 24 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 27, M^{me} Harris, appuyée par M. Horsman, propose ce qui suit :

attendu que, dans son récent rapport à l'Assemblée législative, la vérificatrice générale s'est dite préoccupée par le fait que les enfants vulnérables dans les foyers de groupe sont exposés à des risques ;

attendu que les préoccupations précises signalées par la vérificatrice générale indiquent que la mauvaise gestion du placement et des soins des enfants peut augmenter les risques de suicide, de dépendances, de problèmes de santé mentale à long terme et d'itinérance ;

attendu que la vérificatrice générale souligne que la baisse du nombre de foyers d'accueil peut entraîner le placement de jeunes enfants dans des foyers de groupe, y compris des enfants n'ayant que 4 ans ;

attendu que la vérificatrice générale a formulé une série de recommandations visant à améliorer les normes et les processus liés aux placements en foyer de groupe, à la surveillance et aux soins ;

attendu que la vérificatrice générale a exhorté les parlementaires à tenir des audiences de suivi sur une question qui est urgente et sérieuse ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à saisir un comité parlementaire de la question, lequel pourra tenir des audiences publiques, inviter les gens à présenter des mémoires, écouter les parties prenantes et les experts en la matière et formuler des recommandations au gouvernement sur la meilleure façon d'améliorer le système pour les enfants à risque et les enfants pris en charge.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M^{me} Shephard, appuyée par M^{me} Conroy, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 27 soit amendée par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer d'ici au 31 mars 2020 un plan, lequel fera

notamment mention des personnes consultées, en fonction des recommandations de la vérificatrice générale

« et que le plan soit renvoyé au Comité permanent de la politique sociale et soumis à son étude. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 27 soit amendé par l'ajout, après les mots « soumis à son étude », de « , et que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers dans le cadre de l'étude du plan. ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement amendé, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 27 amendée, dont voici le texte :

attendu que, dans son récent rapport à l'Assemblée législative, la vérificatrice générale s'est dite préoccupée par le fait que les enfants vulnérables dans les foyers de groupe sont exposés à des risques ;

attendu que les préoccupations précises signalées par la vérificatrice générale indiquent que la mauvaise gestion du placement et des soins des enfants peut augmenter les risques de suicide, de dépendances, de problèmes de santé mentale à long terme et d'itinérance ;

attendu que la vérificatrice générale souligne que la baisse du nombre de foyers d'accueil peut entraîner le placement de jeunes enfants dans des foyers de groupe, y compris des enfants n'ayant que 4 ans ;

attendu que la vérificatrice générale a formulé une série de recommandations visant à améliorer les normes et les processus liés aux placements en foyer de groupe, à la surveillance et aux soins ;

attendu que la vérificatrice générale a exhorté les parlementaires à tenir des audiences de suivi sur une question qui est urgente et sérieuse ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer d'ici au 31 mars 2020 un plan, lequel fera notamment mention des personnes consultées, en fonction des recommandations de la vérificatrice générale

et que le plan soit renvoyé au Comité permanent de la politique sociale et soumis à son étude, et que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers dans le cadre de l'étude du plan.

La motion 27 amendée, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 17 h 53.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Conseil des arts du Nouveau-
Brunswick pour 2018-2019

(18 décembre 2019).

Jour de séance 16

le vendredi 20 décembre 2019

9 h

Prière.

Il est unanimement convenu de reporter certaines déclarations de députés, qui seront faites après la période des questions orales.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et signale aux visiteurs dans les tribunes qu'il leur est interdit de participer au débat.

Le président interrompt les délibérations et demande que M^{me} Harris retire les mots « pas vrai » relativement à la déclaration de ministre de l'hon. M^{me} Shephard. La députée se rétracte.

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à signer un accord-cadre de relance agricole avec le gouvernement fédéral et Pommes de terre Nouveau-Brunswick. (Pétition 16.)

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à restaurer les berges le long du chemin Johnston Point. (Pétition 17.)

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le cinquième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 20 décembre 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son cinquième rapport.

Le comité se réunit le 19 décembre et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux ;*
- 10, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Horsman donne avis de motion 34 portant que, le jeudi 9 janvier 2020, appuyé par M. McKee, il proposera ce qui suit :

attendu qu'une étude gouvernementale interne menée en 2015 a indiqué que le gouvernement pourrait réaliser des économies en rénovant l'édifice du Centenaire à Fredericton et en y transférant des ministères se trouvant dans des installations dont la location est onéreuse ;

attendu que, d'après les estimations, le transfert des bureaux pourrait entraîner des économies de 2,5 millions de dollars par année pendant 40 ans ;

attendu que le gouvernement libéral précédent avait accepté la recommandation de rénover l'édifice du Centenaire ;

attendu que, puisque le palais de justice de Fredericton est vieux et inadéquat et présente de graves problèmes liés à la sécurité, le gouvernement avait décidé que l'édifice rénové abriterait un nouveau palais de justice ;

attendu que le nouveau palais de justice aurait abrité les locaux de la Cour provinciale, de la Cour du Banc de la Reine et de la Cour d'appel ainsi que d'autres services judiciaires ;

attendu que les économies réalisées sur une période de 30 ans auraient permis de recouvrer les fonds nécessaires pour payer les coûts de rénovation de 76 millions de dollars ;

attendu que le gouvernement Higgs a annulé les travaux de rénovation de l'édifice du Centenaire à Fredericton, lesquels étaient déjà bien amorcés ;

attendu qu'à la perte, pour les contribuables, d'une possibilité d'économies importantes qui auraient découlé du regroupement de locaux pour bureaux s'ajoutent les énormes frais engagés par le gouvernement en lien avec la résiliation du contrat attribué à la suite d'un appel d'offres, lesquels s'élevaient à plus de 13 millions de dollars ;

attendu que la résiliation pourrait entraîner des frais additionnels encore inconnus ;

attendu que le gouvernement a annoncé qu'il avait vendu l'édifice du Centenaire à un promoteur privé ;

attendu que des préoccupations ont été soulevées sur les répercussions financières des décisions prises par le gouvernement Higgs en ce qui concerne l'édifice du Centenaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le Bureau du vérificateur général à entreprendre un examen financier de la décision d'annuler la rénovation de l'édifice du Centenaire en tenant notamment compte de l'ensemble des répercussions au chapitre des coûts pour les contribuables, puis à faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée législative.

M. Arseneault donne avis de motion 35 portant que, le jeudi 9 janvier 2020, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Higgs a annulé le Programme des droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne mis en place par le gouvernement précédent, lesquels donnaient accès à l'éducation postsecondaire à de nombreux étudiants et de nombreuses étudiantes du Nouveau-Brunswick qui ne pouvaient autrement se permettre de fréquenter un établissement postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Higgs a également annulé la Prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu qui accordait un allègement important de la dette d'études à de nombreux étudiants et de nombreuses étudiantes ;

attendu que le gouvernement Higgs a annoncé des changements visant le programme de bourses pour frais de scolarité, lesquels se traduisent par un financement réduit pour nombre d'étudiants et d'étudiantes, puisque le plafond de financement passe de 10 000 \$ à 3 000 \$;

attendu que le gouvernement Higgs a annoncé un programme de crédit d'impôt pour frais de scolarité, mais n'a pas amélioré l'allègement de la dette ;

attendu que les universités, les étudiants et étudiantes et les organismes étudiants, comme l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick, ont condamné l'annulation de ces programmes en raison de préoccupations quant au fait que les nouveaux programmes se traduiront, pour les étudiants et étudiantes, par un accès restreint, une réduction de l'aide financière et une augmentation de l'endettement étudiant ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à proposer un programme qui accorde aux étudiants et étudiantes des bourses non remboursables en fonction des besoins financiers et à créer un nouveau programme d'allègement de la dette qui fournira aux étudiants et étudiantes un allègement considérable de leur dette.

M. Arseneault donne avis de motion 36 portant que, le jeudi 9 janvier 2020, appuyé par M^{me} Harris, il proposera ce qui suit :

attendu que, par suite de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a été établie pour faciliter la réconciliation entre les anciens élèves, leur famille, leur collectivité et tous les gens du Canada ;

attendu que la Commission de vérité et réconciliation a publié en décembre 2015 son rapport final ainsi que 94 recommandations ou « appels à l'action » ;

attendu que le premier ministre du Canada Justin Trudeau a accepté le rapport final au nom du Canada ;

attendu que la recommandation 57, intitulée Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires, vise à demander aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales de s'assurer que les fonctionnaires sont formés sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone ainsi qu'aux relations entre la Couronne et les Autochtones ;

attendu que KAIROS, un organisme confessionnel et de sensibilisation qui travaille pour la justice et les droits de la personne afin de favoriser la réconciliation par la voie de l'éducation et de la sensibilisation aux droits, a travaillé avec des aînés autochtones, des gardiens du savoir et du personnel éducateur pour élaborer un programme favorisant la vérité, la compréhension, le respect et la réconciliation entre les personnes autochtones et non autochtones ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à rendre obligatoire l'exercice des couvertures de KAIROS ou un autre programme de formation semblable pour le personnel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et celui du ministère des Affaires autochtones

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à consacrer un financement de 1,5 million de dollars à la création d'un fonds pour la réconciliation par la voie de l'éducation postsecondaire afin d'appuyer des initiatives et des programmes de réconciliation dans les établissements postsecondaires de la province.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture du

projet de loi 13 soit appelée, après quoi la Chambre étudiera la motion 29, puis la sanction royale aura lieu.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 8 et 10 soient lus une troisième fois.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux* ;
 10, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins*, il s'élève un débat.

Le débat se termine et la motion est mise aux voix. La séance, suspendue à 12 h 10 durant un vote par appel nominal en raison de désordre dans les tribunes, reprend à 12 h 17.

La motion portant que le projet de loi 17 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
M. Savoie	l'hon. M ^{me} Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Fitch
M ^{me} Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Fairgrieve
l'hon. M ^{me} S. Wilson	l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Crossman

CONTRE : 22

M. Arseneault	M ^{me} Mitton	M. LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Landry	M ^{me} Landry	M. Horsman
M ^{me} Rogers	M ^{me} Thériault	M. Lowe
M. Harvey	M. LePage	M. McKee
M ^{me} Harris	M. C. Chiasson	M. D'Amours
M. Kenny	M ^{me} LeBlanc	
M. Coon	M. Arseneau	

Le projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Holder, appuyé par M. Savoie, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 12 h 25, reprend à 13 h 28.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Conformément à l'avis de motion 29, M. Savoie, appuyé par l'hon. M. Holder, propose ce qui suit :

attendu que le rapport annuel de 2019, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 19 mars 2019, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2018 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date :

1. *Loi sur les prestations de pension*, L.N.-B. 1987, ch. P-5.1 :
 - article 2
2. *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, L.N.-B. 2001, ch. 29 :
 - articles 1 et 5 et alinéa 2b)

3. *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, L.N.-B 2009, ch. 40
4. *Loi sur les ressources pétrolières*, L.N-B. 2007, ch. P-8.03

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2019, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation ;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 10 mars 2020, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le sous-greffier donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* ;
- 5, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif* ;

-
- 6, *Loi sur les procurations durables ;*
 - 8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux ;*
 - 9, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières ;*
 - 10, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;*
 - 17, *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins ;*
 - 20, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation ;*
 - 21, *Loi modifiant la Loi sur les assurances ;*
 - 23, *Loi modifiant la Loi sur les biens ;*
 - 26, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail ;*
 - 27, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail ;*
 - 28, *Loi sur l'aquaculture ;*
 - 29, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée reprend le fauteuil.

La séance est levée à 14 h 10.

Jour de séance 17

le mardi 10 mars 2020

13 h

Prière.

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 10 mars 2020

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Brenda L. Murphy

L'hon. M. Steeves dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Perspectives économiques, 2020-2021* et, d'autre part, *Budget 2020-2021 : Instauration d'une culture orientée vers l'action*.

Sur la motion de l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 30, l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M. Steeves prononce le discours du budget.

Le débat sur le discours du budget est ajourné sur la motion de M. Melanson.

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 14 h 3.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

états de divulgation publique, 2018	(19 décembre 2019) ;
comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, volume 2 (information supplémentaire)	(20 décembre 2019) ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2018-2019	(6 janvier 2020) ;
ministère des Finances, 2018-2019	(6 janvier 2020) ;
ministère du Développement de l'énergie et des ressources, 2018-2019	(6 janvier 2020) ;
ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 2018-2019	(10 janvier 2020) ;
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 2018-2019	(14 janvier 2020) ;
ministère de la Santé, 2018-2019	(21 janvier 2020) ;
ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 2018-2019	(21 janvier 2020) ;
Société des loteries et des jeux du Nouveau- Brunswick, 2017-2018	(27 janvier 2020) ;
Commission des produits forestiers du Nouveau- Brunswick, 2018-2019	(29 janvier 2020) ;
ministère des Finances et du Conseil du Trésor, rapport sur les droits, 2020	(31 janvier 2020) ;
Commission des produits de ferme du Nouveau- Brunswick, 2018-2019	(6 février 2020) ;
EM/ANB, 2018-2019	(10 février 2020) ;
ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2018-2019	(19 février 2020) ;
ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2018-2019	(25 février 2020) ;
Commission des assurances du Nouveau- Brunswick, 2019	(2 mars 2020) ;
Commission des droits de la personne du Nouveau- Brunswick, 2018-2019	(6 mars 2020) ;

Autres rapports

renseignements concernant un projet de redevance sur le gypse conformément à la <i>Loi sur les mines (Loi sur les droits à percevoir)</i>	(19 décembre 2019) ;
<i>Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2018-2019</i>	(20 décembre 2019) ;
<i>Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2018-2019</i>	(20 décembre 2019) ;
<i>Liste non vérifiée des paiements aux médecins, 2018-2019</i>	(20 décembre 2019) ;
renseignements concernant un projet de modification des droits d'entrée à Hopewell Rocks et au Village historique acadien et des droits de permis de camping dans les parcs provinciaux (<i>Loi sur les droits à percevoir</i>)	(9 janvier 2020) ;

Pétitions

réponse à la pétition 11	(6 janvier 2020) ;
réponse à la pétition 13	(9 janvier 2020) ;
réponses aux pétitions 9, 10, 12 et 15	(13 janvier 2020) ;
réponse à la pétition 16	(15 janvier 2020) ;
réponse à la pétition 14	(20 janvier 2020) ;
réponse à la pétition 17	(21 janvier 2020) ;
réponse à la pétition 8	(3 février 2020).

Jour de séance 18

le mercredi 11 mars 2020

10 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 6 février 2020

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadée, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Brenda L. Murphy

M. Arseneault demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger de 15 minutes la période des questions orales. Le consentement est refusé.

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture la nuit de l'urgence de certains hôpitaux, y compris le Centre de santé de Sussex. (Pétition 18.)

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture la nuit de l'urgence de l'Hôpital général de Grand-Sault. (Pétition 19.)

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision d'apporter certains changements à l'Hôpital mémorial de Sackville. (Pétition 20.)

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le sixième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 11 mars 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son sixième rapport.

Le comité se réunit les 21 et 22 janvier et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 12, *Loi concernant la gestion des ordonnances et les pouvoirs en matière de recouvrement ;*
- 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 19, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune ;*
- 22, *Loi sur les biens non réclamés.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques*, qu'il approuve avec certains amendements.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Steeves :
32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants ;*

par l'hon. M. Urquhart :
33, *Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative ;*
34, *Loi sur l'administration du Code du bâtiment ;*

par M^{me} Mitton :
35, *Loi sur la protection de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.*

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

M^{me} Mitton donne avis de motion 37 portant que, le jeudi 19 mars 2020, appuyée par M. Arseneau, elle proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les notes d'information, la correspondance ainsi que les plans provisoires et définitifs, y compris les plans relatifs aux phases futures, concernant la réforme des soins de santé

que le gouvernement a annoncée le 11 février 2020, y compris le procès-verbal des réunions et les résolutions adoptées indiquant que les conseils d'administration des réseaux Horizon et Vitalité ont approuvé le plan.

M^{me} Mitton donne avis de motion 38 portant que, le jeudi 19 mars 2020, appuyée par M. Arseneau, elle proposera ce qui suit :

attendu qu'il est généralement reconnu qu'une réforme des soins de santé est nécessaire ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ne peuvent pas consulter en temps opportun leur fournisseur de soins de santé ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick doivent pouvoir consulter en temps opportun leur fournisseur de soins de santé primaires et d'autres professionnels de la santé, ce qui pourrait améliorer la gestion des maladies chroniques et permettre d'éviter des visites à l'urgence et des admissions à l'hôpital ;

attendu que, le 11 février 2020, le ministère de la Santé, Horizon et Vitalité ont annoncé qu'ils fermeraient l'urgence de six hôpitaux ruraux entre minuit et 8 h, et ce, sans consulter la population ni les professionnels de la santé locaux ;

attendu qu'il a en outre été annoncé que tous les lits de soins actifs seraient éliminés dans les six hôpitaux ;

attendu que Horizon a annoncé la fermeture de l'unité pour les chirurgies d'un jour de l'Hôpital mémorial de Sackville, et ce, sans consulter la population ni les professionnels de la santé locaux ;

attendu que la réussite d'une réforme des soins de santé dépendra de la participation et du soutien de tous les partis politiques et de la population ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à saisir un comité parlementaire de la question de la réforme des soins de santé, lequel pourra tenir des audiences publiques, solliciter des mémoires, écouter des parties prenantes et des experts en la matière et formuler d'ici à septembre 2020 des recommandations au gouvernement sur l'amélioration du système de santé et des services.

M. Coon donne avis de motion 39 portant que, le jeudi 19 mars 2020, appuyé par M. Arseneau, il proposera ce qui suit :

attendu qu'une personne célibataire bénéficiaire de l'assistance transitoire reçoit 537 \$ par mois et que le montant accordé n'a pas augmenté depuis 2010 ;

attendu que, d'après le Front commun pour la justice sociale, le coût de la vie à Moncton est d'au moins 1 300 \$ par mois pour une personne célibataire ;

attendu qu'une personne célibataire bénéficiaire de prestations prolongées reçoit 576 \$ par mois et que le montant accordé n'a pas augmenté depuis 2014 ;

attendu que, d'après le Front commun pour la justice sociale, le coût de la vie à Moncton est d'au moins 1 400 \$ par mois pour une personne célibataire ayant une mobilité réduite ;

attendu qu'une famille de quatre personnes bénéficiant de l'assistance transitoire reçoit 995 \$ par mois et que le montant accordé n'a pas augmenté depuis 2014 ;

attendu que, d'après le Human Development Council, un revenu mensuel de 5 500 \$ est nécessaire pour qu'une famille de quatre personnes vivant à Saint John puisse subvenir à ses besoins ;

attendu que, sous réserve d'exclusions précises, le gouvernement ne permet pas à l'heure actuelle aux bénéficiaires d'aide sociale de partager un logement ;

attendu que le gouvernement oblige actuellement les personnes âgées bénéficiant de l'aide sociale à toucher leur pension au titre du Régime de pensions du Canada à l'âge de 60 ans, ce qui donne lieu à une pension réduite ;

attendu que la pension alimentaire pour enfants, la pension d'invalidité et les prestations de survivant sont récupérées auprès des bénéficiaires d'aide sociale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réaliser un examen exhaustif des lois, des règlements et des politiques en matière d'aide sociale en vigueur au Nouveau-Brunswick et à en faire rapport à l'Assemblée législative d'ici au 1^{er} juin 2020,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à augmenter de 16,51 % les taux d'aide sociale pour les personnes célibataires bénéficiaires de l'assistance transitoire et à augmenter de 8,27 % les taux pour les autres bénéficiaires afin de tenir compte de la perte de leur pouvoir d'achat depuis la dernière augmentation des taux

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réaliser un projet pilote sur la garantie d'un revenu de base au Nouveau-Brunswick avec la participation du gouvernement fédéral.

M. Arseneau donne avis de motion 40 portant que, le jeudi 19 mars 2020, appuyé par M. Coon, il proposera ce qui suit :

attendu que la nourriture devrait être considérée comme un droit fondamental de la personne et non une denrée échangeable ;

attendu que le Nouveau-Brunswick ne produit que 3 % de la nourriture que consomment les gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, dans l'éventualité d'une fermeture de route ou d'une catastrophe naturelle, le Nouveau-Brunswick n'aurait de la nourriture en quantité suffisante que pour 72 heures ;

attendu qu'il serait dans l'intérêt des agriculteurs, des pêcheurs et des cueilleurs que les gens achètent des produits du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'aucun ministère n'a le mandat de veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès à des aliments locaux de grande qualité ;

attendu que l'Ontario et le Québec sont chacun dotés d'un ministère ayant un mandat en matière d'alimentation ;

attendu que, lors d'une séance du Comité des comptes publics, aucun ministère n'a pu dire qui s'occupe de souveraineté alimentaire au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches devrait avoir le mandat de veiller à ce que d'autres ministères tiennent compte de la souveraineté alimentaire et de la sécurité alimentaire au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à changer le nom du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture, de l'Alimentation et des Pêches.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 13 mars 2020, la deuxième lecture des projets de loi 32, 33 et 34 sera appelée.

L'hon. M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 3, 14, 15, 30 et 11 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les jours de repos*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les jours de repos*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi concernant l'amélioration de la sécurité des véhicules hors route*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi concernant l'amélioration de la sécurité des véhicules hors route*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 14 h 4.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

renseignements concernant la réduction
de droits prévus au *Règlement sur la chasse*
et au *Règlement général sur la pêche à la*
ligne pris en vertu de la *Loi sur le poisson*
et la faune (Loi sur les droits à percevoir)

(10 mars 2020).

Jour de séance 19

le jeudi 12 mars 2020

10 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 30, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

L'hon. M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. Melanson a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a dit que le premier ministre « a délibérément trompé la Chambre ». Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande à M. Melanson de se rétracter. Le député obtempère.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de M. Coon.

La séance est levée à 11 h.

Jour de séance 20

le vendredi 13 mars 2020

9 h

Prière.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture la nuit de l'urgence de l'Hôpital général de Grand-Sault. (Pétition 21.)

M. D'Amours donne avis de motion 41 portant que, le jeudi 19 mars 2020, appuyé par M. C. Chiasson, il proposera ce qui suit :

attendu que de nombreux parents lèguent leurs biens résidentiels à leurs enfants ou à un membre de la famille ;

attendu que, par suite du décès des parents, un bien résidentiel qui n'est plus occupé par le propriétaire fait l'objet d'une double imposition ;

attendu que les héritiers du bien résidentiel, enfants ou membre de la famille, peuvent vouloir le vendre, mais qu'il peut s'écouler beaucoup de temps avant de trouver un acheteur ;

attendu que, dans les circonstances, la double imposition constitue un fardeau indu pour les personnes qui tentent de vendre un bien résidentiel dont elles ont hérité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à éliminer pour une période de deux ans, à partir de la date du décès du testateur, la double imposition sur un bien résidentiel si l'enfant ou le membre de la famille n'occupe ni ne loue ou loue à bail le bien résidentiel dont il a hérité.

M^{me} Rogers donne avis de motion 42 portant que, le jeudi 19 mars 2020, appuyée par M. McKee, elle proposera ce qui suit :

attendu que la méthamphétamine en cristaux est une drogue dangereuse qui crée une forte dépendance ;

attendu que les consommateurs de méthamphétamine en cristaux souffrent d'une grande perte de leur capacité de maîtriser leurs émotions et affichent des comportements imprévisibles et dangereux ;

attendu que la consommation de méthamphétamine en cristaux peut causer de nombreux troubles de santé graves, notamment des lésions aux organes et aux tissus et des troubles respiratoires, de même que la mort ;

attendu que la consommation de méthamphétamine en cristaux augmente au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les régies de la santé, les centres de santé communautaires, les conseillers en toxicomanie et les professionnels de la santé sonnent l'alarme quant au fait que les dépendances à la méthamphétamine au Nouveau-Brunswick atteignent un niveau de crise ;

attendu que les réseaux de santé élaborent des campagnes de sensibilisation pour renseigner la population sur la grave préoccupation ;

attendu qu'il faut une stratégie multiministérielle exhaustive pour gérer cette grave préoccupation en matière de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à adopter de toute urgence une stratégie multiministérielle exhaustive concernant la question de la méthamphétamine en cristaux.

M^{me} Rogers donne avis de motion 43 portant que, le jeudi 19 mars 2020, appuyée par M^{me} LeBlanc elle proposera ce qui suit :

attendu qu'il y a un besoin constant de logements à loyer modique supplémentaires au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement conservateur n'a pas accompli de progrès significatifs en vue de remédier à la pénurie de logements à loyer modique ;

attendu que des gouvernements successifs se sont engagés à régler graduellement la question de la double imposition relative aux habitations comme les immeubles d'appartements ;

attendu qu'il pourrait être souhaitable d'accélérer le calendrier en vue de régler la question de la double imposition tout en encourageant l'ajout de logements à loyer modique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à accélérer le calendrier du retrait de la double imposition concernant les immeubles d'appartements en contrepartie d'un engagement à y réserver, comme logements à loyer modique, un certain nombre d'unités.

M^{me} Landry donne avis de motion 44 portant que, le jeudi 19 mars 2020, appuyée par M. Melanson, elle proposera ce qui suit :

attendu qu'il faut veiller à ce que les infrastructures de la province, y compris les routes et les ponts, ne se détériorent pas au point de ne plus être sécuritaires ;

attendu qu'il est nécessaire de suivre une politique de gestion des actifs qui prévoit un plan rationnel de remise en état et d'amélioration des infrastructures élaboré en fonction de l'évaluation professionnelle plutôt que de considérations politiques ;

attendu que plusieurs autres provinces, comme la Nouvelle-Écosse, ont adopté des plans de 10 ans qui précisent d'une année à l'autre les projets qui seront mis en oeuvre au cours de l'année ;

attendu que l'établissement d'un plan de gestion des actifs de 10 ans procurera à l'industrie de la construction et au public un degré de prévisibilité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à adopter un plan d'infrastructure publique de 10 ans.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture du projet de loi 32 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 12, *Loi concernant la gestion des ordonnances et les pouvoirs en matière de recouvrement* ;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 18, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques* ;
- 19, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune* ;
- 22, *Loi sur les biens non réclamés*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné

qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion 30, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La séance, suspendue à 12 h, avec le consentement unanime de la Chambre, reprend à 14 h 4.

Sur la demande de l'hon. M. Savoie, il est unanimement convenu de clore le débat sur la motion 30 et de mettre la motion aux voix sur-le-champ.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion 30, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
l'hon. M. Savoie	l'hon. M ^{me} Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M ^{me} Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
l'hon. M ^{me} S. Wilson	l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Coon

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. Chiasson.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. C. Chiasson, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la demande de l'hon. M. Savoie, il est unanimement convenu que l'ordre portant étude en Comité des subsides du budget de capital pour 2020-2021 soit révoqué et que l'Assemblée législative soit sur-le-champ saisie de l'étude du budget de capital.

Sur la demande de l'hon. M. Savoie, il est unanimement convenu que le budget principal pour 2020-2021 ne soit pas renvoyé au Comité des subsides, que les crédits à voter au titre du budget principal pour 2020-2021 et du budget de capital pour 2020-2021 soient adoptés par l'Assemblée législative sur-le-champ et que, aux fins de transparence et de reddition de comptes, l'objet du budget principal pour 2020-2021 et celui du budget de capital pour 2020-2021 soient étudiés par le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires.

La Chambre adopte les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL, 2020-2021

COMPTE ORDINAIRE

(\$)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES

Agriculture, Aquaculture et Pêches	40 178 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total	40 131 000

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET
DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

Services généraux et autres services d'enseignement.....	58 456 000
Districts scolaires	1 168 503 000
Développement de la petite enfance	124 340 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total	1 351 252 000

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES GOUVERNEMENTS LOCAUX

Services généraux et financement communautaire	2 131 000
Gouvernements locaux	144 283 000
Autorisations et conformité.....	6 825 000
Science et protection de l'environnement.....	4 546 000

Politiques, changements climatiques et participation des Premières Nations et du public	2 671 000
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme	316 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total	160 725 000
BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Bureau du greffier, chef des opérations et chef de la fonction publique et secrétariat du conseil exécutif	4 491 000
Communications gouvernementales	5 990 000
Cabinet du lieutenant-gouverneur.....	449 000
Direction de l'égalité des femmes.....	3 134 000
Total	14 064 000
MINISTÈRE DES FINANCES ET DU CONSEIL DU TRÉSOR	
Budget et gestion financière.....	839 000
Services généraux	4 336 000
Politique fiscale.....	1 524 000
Bureau du dirigeant principal des ressources humaines ...	4 282 000
Bureau du chef du service de l'information.....	6 595 000
Bureau du contrôleur	3 051 000
Administration du revenu	5 427 000
Trésorerie	1 531 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total	27 538 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Affaires autochtones	4 948 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total	4 901 000
Commissions versées aux percepteurs de la taxe sur le pari mutuel.....	455 000
Planification des ressources organisationnelles (PRO).....	18 327 000
Programme d'égalité d'accès à l'emploi.....	688 000
Affaires intergouvernementales	8 160 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total	8 113 000
Investissement dans les initiatives ayant trait aux changements climatiques	36 000 000

Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires.....	141 473 000
Moins : crédits législatifs	173 000
Total.....	141 300 000
Programme de distribution du gaz naturel	9 000 000
Régimes de retraite et d'avantages sociaux	344 802 000
Moins : crédits législatifs	2 000
Total.....	344 800 000
Provision pour pertes	14 200 000
Accords de partage des recettes avec les Premières Nations.....	53 600 000
Services Nouveau-Brunswick.....	174 103 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total.....	174 056 000
Provision pour fonds supplémentaires	174 920 000
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Services ministériels et autres services de santé	173 273 000
Assurance-maladie.....	699 624 000
Régimes d'assurance-médicaments	227 855 000
Services de santé de la partie III	1 814 251 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total.....	2 914 956 000
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL	
Administration	1 143 000
Procureur général.....	20 302 000
Services à la justice.....	25 859 000
Aide juridique	10 358 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total.....	57 615 000
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Indemnités des députés, comités et activités.....	9 137 000
Moins : crédits législatifs	4 272 000
Total.....	4 865 000
Bureau de l'Assemblée législative.....	3 740 000
Bureau du vérificateur général.....	3 322 000

Bureaux des chefs et des membres des partis	
politiques enregistrés.....	2 184 000
Moins : crédits législatifs	90 000
Total.....	2 094 000
Élections Nouveau-Brunswick.....	9 110 000
Moins : crédits législatifs	668 000
Total.....	8 442 000
Bureau de l'ombud.....	1 487 000
Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés	1 290 000
Bureau du commissaire aux langues officielles.....	718 000
Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances.....	493 000
Bureau du commissaire à l'intégrité	320 000
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE	
Administration	8 161 000
Ressources naturelles.....	79 860 000
Énergie et mines.....	5 402 000
Aménagement des terres	3 666 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total.....	97 042 000
CABINET DU PREMIER MINISTRE	
Administration	1 492 000
Moins : crédits législatifs	67 000
Total.....	1 425 000
OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK	
Administration et Services de développement des entreprises	13 624 000
Aide financière.....	25 000 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total.....	38 577 000
AUTRES ORGANISMES	
Entités consolidées.....	411 742 000
Moins : crédits législatifs	411 742 000
Total.....	0
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	642 000
Société de l'inclusion économique et sociale	2 819 000
Commission du travail et de l'emploi.....	647 000
Commission de police du Nouveau-Brunswick.....	668 000
Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick	461 000

Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées	298 000
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Travail et services stratégiques	9 975 000
Bibliothèques publiques du N.-B.	15 539 000
Affaires postsecondaires	460 946 000
Apprentissage pour adultes	10 554 000
Développement de l'emploi	13 910 000
Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement de la main d'oeuvre	18 945 000
Développement du marché du travail	102 189 000
Croissance démographique	9 977 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total	641 988 000
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services ministériels	7 571 000
Division de la sécurité communautaire	51 881 000
Division des inspections et de l'application de la loi	126 591 000
Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence	43 199 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total	229 195 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Projets et activités de développement	65 465 000
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	
Service de la dette publique	631 000 000
Moins : crédits législatifs	624 800 000
Total	6 200 000
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Services généraux et autres	9 887 000
Aînés et soins de longue durée	746 378 000
Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse	144 166 000
Sécurité du revenu	235 301 000
Services d'habitation	97 598 000
Autres prestations	55 783 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total	1 289 066 000
MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE	
Administration	2 703 000

Parcs et attractions	12 996 000
Sport et loisirs	6 541 000
Culture, patrimoine et archéologie.....	20 321 000
Tourisme	11 825 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Total	54 339 000

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET
DE L'INFRASTRUCTURE

Administration	14 702 000
Politiques et affaires législatives.....	1 190 000
Entretien.....	74 687 000
Entretien pendant l'hiver.....	68 894 000
Construction des ponts et des routes.....	3 025 000
Groupe des bâtiments.....	136 096 000
Société de voirie du Nouveau-Brunswick.....	22 752 000
Moins : crédits législatifs	22 136 000
Total	299 210 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES

Biens d'équipement	100 000
Infrastructure stratégique	200 000
Total	300 000

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET
DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

Écoles publiques – Biens d'équipement	400 000
---	---------

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX

Districts de services locaux.....	1 000 000
-----------------------------------	-----------

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Hôpitaux publics – Biens d'équipement	24 000 000
---	------------

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET
DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE

Remise en état de mines.....	1 150 000
Bassin hydrographique Musquash – Améliorations des biens immobiliers	3 628 000
Infrastructure du Sentier NB Trail	750 000
Total	5 528 000

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Programme d'entretien reporté	2 000 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Canada – Nouveau-Brunswick	
Entente bilatérale intégrée	10 000 000
Canada – Nouveau-Brunswick : Nouveau Fonds	
Chantiers Canada – Fonds des petites collectivités	2 500 000
Initiative en matière d'infrastructure stratégique	27 500 000
Total	40 000 000
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Services des foyers de soins – Amélioration des biens immobiliers	
	9 000 000
Services des foyers de soins – Entretien	3 000 000
Total	12 000 000
MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE	
Amélioration des installations	5 575 000
Infrastructure stratégique	4 545 000
Total	10 120 000
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Ponts	44 380 000
Routes	137 590 000
Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités	
	10 000 000
Programme fédéral-provincial à frais partagés	87 315 000
Agence de gestion des véhicules	15 000 000
Travaux publics et infrastructure	209 549 000
Moins : crédits législatifs	36 036 000
Total	467 798 000
PRÊTS ET AVANCES	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES	
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	
	1 600 000
Programmes de prêts	9 500 000
Total	11 100 000
OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK	
Aide financière à l'industrie	50 000 000

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE,
 DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL

Avances de prêts aux étudiants 69 900 000

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

 Aide financière provenant du Programme de prêts du
 Fonds de développement économique et
 d'innovation pour le Nord du Nouveau-Brunswick ... 4 000 000

 Aide financière provenant du Programme de prêts du
 Fonds de développement économique et
 d'innovation pour la région de Miramichi..... 1 000 000

Total 5 000 000

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Habitation..... 3 224 000

 Le président, sur la demande de l'hon. M. Savoie, revient au dépôt de
 projets de loi.

 Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Steeves :

 36, *Loi de 2020-2021 portant affectation de crédits.*

 Le président de la Chambre annonce que, conformément au
 paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que le projet de loi 36
 soit lu une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

 Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

 36, *Loi de 2020-2021 portant affectation de crédits.*

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

 36, *Loi de 2020-2021 portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

 Sur la demande de l'hon. M. Savoie, il est unanimement convenu que
 l'ordre portant renvoi au Comité permanent de la politique économique
 des projets de loi 30 et 32 soit révoqué et que ces projets de loi soient lus
 une troisième fois sur-le-champ.

 Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

 30, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants ;*

 32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le premier ministre s'adresse à la Chambre et témoigne de sa reconnaissance aux parlementaires pour leur collaboration dans la conduite diligente des travaux de la Chambre que l'évolution de la situation entourant la maladie à coronavirus (COVID-19) oblige.

La séance est levée à 14 h 22.

Jour de séance 21

le mardi 17 mars 2020

14 h 32

Prière.

Sur la demande de l'hon. M. Holder, il est unanimement convenu de permettre à tous les parlementaires de prendre la parole d'un siège autre que le leur.

Sur la demande de l'hon. M. Holder, il est unanimement convenu de passer outre aux affaires courantes, sauf au dépôt de projets de loi, puis de passer aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Steeves :
37, *Loi sur les emprunts de 2020* ;

par l'hon. M. Carr :
38, *Loi concernant les élections de 2020* ;

par l'hon. M. Steeves :
39, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*.

Sur la motion de l'hon. M. Holder, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 7 avril 2020, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation des leaders parlementaires du gouvernement et de l'opposition, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt ou l'ajournement doit se poursuivre après le mardi 7 avril 2020, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date, ou en indiquant dans cet avis que l'ajournement doit se poursuivre jusqu'à nouvel ordre, lequel sera donné par le président ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

L'hon. M. Holder, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, moyennant le consentement unanime, la deuxième et troisième lecture des projets de loi 34, 37 et 38 soit appelée sur-le-champ et que ces projets de loi ne soient pas renvoyés à un comité de la Chambre, après quoi la sanction royale aura lieu.

Il est unanimement convenu que la deuxième et troisième lecture des projets de loi 34, 37 et 38 soit appelée sur-le-champ et que ces projets de loi ne soient pas renvoyés à un comité de la Chambre.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi sur l'administration du Code du bâtiment*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 34 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 34, *Loi sur l'administration du Code du bâtiment*, est en conséquence lu une deuxième fois.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi sur les emprunts de 2020*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi sur les emprunts de 2020*, est en conséquence lu une deuxième fois.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 38, *Loi concernant les élections de 2020*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 38 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 38, *Loi concernant les élections de 2020*, est en conséquence lu une deuxième fois.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 34, *Loi sur l'administration du Code du bâtiment* ;
- 37, *Loi sur les emprunts de 2020* ;
- 38, *Loi concernant les élections de 2020*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 12, *Loi concernant la gestion des ordonnances et les pouvoirs en matière de recouvrement ;*
- 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 18, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques ;*
- 19, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune ;*
- 22, *Loi sur les biens non réclamés ;*
- 30, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants ;*
- 32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants ;*
- 34, *Loi sur l'administration du Code du bâtiment ;*
- 37, *Loi sur les emprunts de 2020 ;*
- 38, *Loi concernant les élections de 2020.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le sous-greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il a plu à S.H. la lieutenant-gouverneure de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2020-2021 portant affectation de crédits* (projet de loi 36).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le sous-greffier proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Le président s'adresse à la Chambre afin de remercier les parlementaires de leur collaboration, étant donné l'évolution de la situation entourant la maladie à coronavirus (COVID-19).

La séance est levée à 15 h 3.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de la Justice et
du Cabinet du procureur général,
Loi sur l'abrogation des lois, 2020

(12 mars 2020).

Jour de séance 22

le vendredi 17 avril 2020

11 h

Prière.

Sur la demande de l'hon. M. Savoie, il est unanimement convenu de permettre à tous les parlementaires de prendre la parole d'un siège autre que le leur.

Sur la demande de l'hon. M. Savoie, il est unanimement convenu de passer outre aux affaires courantes, sauf à la présentation des pétitions et au dépôt de projets de loi, puis de passer aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à fournir à longueur d'année un service de traversier entre la partie continentale du Canada et l'île Campobello. (Pétition 22.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Holder :

40, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;

par l'hon. M. Urquhart :

41, *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence*.

Sur la motion de l'hon. M. Savoie, appuyé par l'hon. M. Holder, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 5 mai 2020, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation des leaders parlementaires du gouvernement et de l'opposition, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt ou l'ajournement doit se poursuivre après le mardi 5 mai 2020, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date, ou en indiquant dans cet avis que l'ajournement doit se poursuivre jusqu'à nouvel ordre, lequel sera donné par le président ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, moyennant le consentement unanime, la deuxième et troisième lecture des projets de loi 40 et 41 soit

appelée sur-le-champ et que ces projets de loi ne soient pas renvoyés à un comité de la Chambre, après quoi la sanction royale aura lieu.

Il est unanimement convenu que la deuxième et troisième lecture des projets de loi 40 et 41 soit appelée sur-le-champ et que ces projets de loi ne soient pas renvoyés à un comité de la Chambre.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi suivants :

- 40, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi ;*
- 41, *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence.*

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 40, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi ;*
- 41, *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le sous-greffier donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 40, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi ;*
- 41, *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le sous-greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

L'hon. M. Savoie s'adresse à la Chambre afin de remercier les parlementaires de leur collaboration, étant donné la situation entourant la maladie à coronavirus (COVID-19). Le président se joint à l'hon. M. Savoie à cet égard.

La séance est levée à 11 h 25.

Jour de séance 23

le mardi 26 mai 2020

13 h

Prière.

Sur la demande de l'hon. M. Savoie, il est unanimement convenu, aux fins d'éloignement physique, de limiter à 28 le nombre de sièges sur le parquet de la Chambre et de désigner ces sièges comme suit : 12 pour le caucus ministériel ; 11 pour le caucus de l'opposition officielle ; 2 pour le caucus du Parti vert ; 2 pour le caucus de l'Alliance des gens ; 1 pour le député indépendant.

Sur la demande de l'hon. M. Savoie, il est unanimement convenu de permettre aux 28 parlementaires qui siègent sur le parquet de la Chambre de prendre la parole d'un siège autre que le leur.

Sur la demande de l'hon. M. Savoie, il est unanimement convenu, aux fins d'éloignement physique, de permettre aux 18 autres parlementaires de siéger à partir de places désignées dans les tribunes de la Chambre, d'où ils peuvent participer aux débats au moyen des microphones fournis, participer aux votes par oui ou non ainsi qu'aux votes par appel nominal et se prévaloir de tous les droits et privilèges conférés aux parlementaires tout en respectant les règles du débat, le décorum et les conventions de la Chambre.

Sur la demande de l'hon. M. Savoie, il est unanimement convenu, afin de limiter autant que possible l'utilisation et la distribution de documents papier, de permettre l'utilisation à la Chambre de documents électroniques, ce qui comprend entre autres les projets de loi, les avis de motion et les amendements s'y rapportant, et que les parlementaires soient autorisés à se servir d'appareils électroniques sur le parquet et dans les tribunes de la Chambre, à condition que les appareils soient silencieux, ne causent pas de désordre à la Chambre et ne perturbent ni le décorum et ni les conventions de la Chambre.

M. Landry offre ses condoléances à la famille du regretté Roland Haché, ancien député libéral provincial de Nigadoo-Chaleur, de 1999 à 2014. Le président se joint à lui à cet égard.

La séance, suspendue à 13 h 29 en raison d'ennuis techniques liés au système audio et d'interprétation, reprend à 13 h 33.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à assurer l'accès, dans un contexte approprié, à des services d'avortement financés par les fonds publics. (Pétition 23.)

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Savoie, appuyé par M. Arseneault, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent de la politique économique soit modifiée par la substitution, au nom de M^{me} Rogers, de celui de M^{me} Thériault. (Motion 45.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, sauf disposition contraire du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'Assemblée législative adopte, pour le reste de la troisième session de la 59^e législature, le calendrier de séance suivant :

du mardi 26 mai au jeudi 28 mai 2020,
du mardi 2 juin au jeudi 4 juin 2020,
du mardi 9 juin au jeudi 11 juin 2020,
du mardi 16 juin au jeudi 18 juin 2020 ;

que, nonobstant l'ordre spécial de la Chambre adopté le 21 novembre 2018, l'Assemblée ne siège plus le vendredi pour le reste du calendrier de séance ;

que la séance commence à 13 h le mardi ;

que les séances du mercredi 27 mai et du jeudi 28 mai commencent à 10 h et se poursuivent sans pause du midi ;

que les autres séances du mercredi et du jeudi commencent à midi pour le reste de la session ;

que, le 28 mai ainsi que les 4 et 11 juin, l'étude des affaires émanant de l'opposition dure 2 heures 30 minutes ;

que, le 18 juin, l'étude des affaires émanant de l'opposition dure 1 heure 30 minutes ;

que chaque jour de séance dure au plus 4 heures ;

que l'Assemblée, à la levée de la séance le jeudi 18 juin 2020, s'ajourne au mardi 15 septembre 2020 ;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la

Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre. (Motion 46.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Arseneault donne avis de motion 47 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre la Croix-Rouge canadienne et le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ou le ministère des Finances et du Conseil du Trésor depuis le 1^{er} février 2020.

M. Arseneault donne avis de motion 48 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tout renseignement sur les contrats conclus relativement à la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick.

M. Arseneault donne avis de motion 49 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance concernant le budget et les dates limites de présentation des demandes au titre de la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick échangée entre le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor depuis le 1^{er} février 2020.

M. LeBlanc donne avis de motion 50 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M^{me} Thériault, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance concernant les campagnes touristiques #ExploreNB et #NBtoujours expédiée par le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère du

Tourisme, du Patrimoine et de la Culture et Services Nouveau-Brunswick depuis le 1^{er} janvier 2020.

M. LeBlanc donne avis de motion 51 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M^{me} Thériault, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tout renseignement sur les contrats conclus relativement aux campagnes touristiques #ExploreNB et #NBtoujours, y compris la conception graphique, la stratégie de marque, la conception de sites Web, la production audio et visuelle ainsi que tout autre élément relatif à ces campagnes.

M. Coon donne avis de motion 52 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu que, selon les conclusions d'une étude réalisée en 2018 par Pierre-Marcel Desjardins, un économiste de l'Université de Moncton, une augmentation de 5 % de l'achat de produits locaux par les gens du Nouveau-Brunswick entraînerait la création de plus de 9 000 emplois, ajouterait 881 millions de dollars au PIB du Nouveau-Brunswick et générerait des recettes de 1,14 milliard de dollars pour le gouvernement provincial ainsi que 2 milliards de dollars en ventes annuelles additionnelles après cinq ans ;

attendu que, selon les conclusions du rapport de 2018 du Centre for Local Prosperity, intitulé *Substitution des importations : Prospérité locale pour le Canada atlantique rural*, une variation de 10 % des importations en faveur de la production locale se traduirait au Nouveau-Brunswick par 14 502 nouveaux emplois, 907 millions de dollars en revenu du travail, 1,8 milliard de dollars au chapitre de la production à valeur ajoutée et 84 millions de dollars en recettes fiscales provenant d'autres entreprises ;

attendu que les entités publiques comme les bureaux du gouvernement provincial et des administrations municipales, les écoles, les universités, les hôpitaux et les foyers de soins pourraient donner le coup d'envoi à cette variation de 10 % au moyen d'une politique d'approvisionnement au Nouveau-Brunswick d'abord ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déterminer en quels biens et services le gouvernement pourrait s'approvisionner à l'échelle locale

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'engager à faire en sorte qu'au moins 10 % de son approvisionnement en biens et services pendant l'exercice financier 2020-2021 provienne de fournisseurs locaux.

La séance est levée à 15 h 18.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de l'Assemblée législative pour 2018	(29 avril 2020) ;
rapport annuel du bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances pour 2019	(6 mai 2020) ;
rapport annuel du contrôleur du financement politique pour 2017	(19 mai 2020) ;
rapport annuel du Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés pour 2017-2018	(21 mai 2020).

Jour de séance 24

le mercredi 27 mai 2020

10 h

Prière.

La séance, suspendue à 10 h 15 en raison d'ennuis techniques liés au système audio et d'interprétation, reprend à 10 h 22.

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom des Oeuvres de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph exhortant le gouvernement à verser une compensation financière aux travailleurs et travailleuses des foyers de soins durant la pandémie. (Pétition 24.)

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le septième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 27 mai 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son septième rapport.

Le comité se réunit le 26 mai et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les jours de repos ;*
- 14, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages ;*
- 15, *Loi concernant l'amélioration de la sécurité des véhicules hors route.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. D'Amours donne avis de motion 53 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M. McKee, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre le ministère de la Santé et la Société médicale du Nouveau-Brunswick pour la période allant du 6 mars 2020 au 15 mars 2020.

M. C. Chiasson donne avis de motion 54 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les membres du personnel du premier ministre depuis le 1^{er} février 2020.

M. C. Chiasson donne avis de motion 55 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le personnel du Bureau du médecin-hygiéniste en chef depuis le 1^{er} février 2020.

M. LePage donne avis de motion 56 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance concernant la campagne « Faire ma part pour mon Nouveau-Brunswick » expédiée par le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ou le ministère des Finances et du Conseil du Trésor depuis le 13 mars 2020.

M. LePage donne avis de motion 57 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tout renseignement sur les contrats conclus relativement à la campagne « Faire ma part pour mon Nouveau-Brunswick », y compris sur la conception graphique, la stratégie de marque et la production de teeshirts et d'autre matériel ou d'autres articles connexes.

M. Arseneau donne avis de motion 58 portant que, le jeudi 4 juin 2020, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu que, selon les estimations, des compagnies canadiennes évitent de payer chaque année au moins de 6 à 8 milliards de dollars d'impôt fédéral sur le revenu ;

attendu que, en 2016, Statistique Canada signalait que les compagnies Irving étaient détenues par huit sociétés de portefeuille extraterritoriales, situées aux Bermudes, soit un paradis fiscal notoire où le taux d'imposition sur le revenu des sociétés est de 0 % ;

attendu que, en 2018, il a été annoncé que Services Nouveau-Brunswick et le ministère des Finances s'employaient à la création d'un registre de la propriété effective au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, pendant la période des questions orales du 19 décembre 2019, le premier ministre a dit que le gouvernement envisageait « d'apporter des modifications sur la propriété réelle dans le contexte d'une modernisation possible de la *Loi sur les corporations commerciales* » ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'octroi d'aide financière à toute compagnie reconnue pour avoir recours aux paradis fiscaux afin d'éviter de payer de l'impôt provincial ou fédéral sur le revenu

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer une mesure législative visant à mettre en place d'ici au 31 décembre 2020 un registre de la propriété effective accessible au public.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 28 mai 2020, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 44 et 41.

La séance est levée à 11 h 44.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

projet de modification des frais de fonctionnement du service d'urgence 911 (<i>Loi sur les droits à percevoir</i>)	(21 mai 2020) ;
réponse à la pétition 22	(22 mai 2020).

Jour de séance 25

le jeudi 28 mai 2020

10 h 30

En l'absence inévitable du président de la Chambre, M. C. Chiasson, vice-président, assume sa suppléance.

Il est unanimement convenu de passer outre à la prière.

Le président suppléant s'adresse à la Chambre pour annoncer que trois députés, y compris le président, se sont abstenus d'assister à la séance en raison de la situation dans leur circonscription relativement à la pandémie.

Il est unanimement convenu d'adopter la motion proposée par l'hon. M. Savoie, appuyé par M. Melanson, dont voici le texte :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 15 septembre 2020 ;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre.

La séance, suspendue à 10 h 43, reprend à 10 h 54.

Il est unanimement convenu de modifier la résolution adoptée plus tôt au cours de la séance par la substitution, à « 15 septembre », de « 9 juin ».

La séance est levée à 11 h 10.

Jour de séance 26

le mardi 9 juin 2020

13 h

Prière.

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à veiller à ce que les gens dans certaines collectivités rurales aient accès au service Internet sur fibre optique. (Pétition 25.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Urquhart :

42, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*

par l'hon. M. Holder :

43, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail ;*

par l'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r. :

44, *Loi sur les recours dans le secteur de la construction ;*

par l'hon. M. Cardy :

45, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance ;*

par l'hon. M. Steeves :

46, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique ;*

par l'hon. M. Urquhart :

47, *Loi modifiant la Loi sur les coroners.*

M. Melanson donne avis de motion 59 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyé par M^{me} Rogers, il proposera ce qui suit :

attendu que le premier ministre a indiqué que ses projections budgétaires avaient dû être révisées et qu'un déficit de 299,2 millions de dollars est maintenant prévu au lieu de l'excédent de 92,4 millions de dollars prévu à l'origine ;

attendu que le premier ministre a procédé à une série de décisions, notamment d'importantes décisions ayant trait aux politiques pour remédier au déficit budgétaire, sans mener de consultations appropriées ;

attendu que les décisions comprennent des mesures comme la suspension de projets approuvés, des choix considérables liés au système d'éducation, l'élimination de postes et de programmes et la restructuration de ministères ;

attendu qu'un compte rendu devrait être fait sur le transfert de fonds entre programmes et la situation relative à d'importants fonds comme le fonds consacré au développement régional ;

attendu que, aux fins d'ouverture et de transparence, les renseignements concernant tous les changements apportés aux programmes et aux services en lien avec la révision de chiffres budgétaires devraient être mis à la disposition de la population ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à déposer d'ici à deux semaines une liste de toutes les décisions prises par le gouvernement relativement aux changements liés au budget de 2020-2021 tel qu'il a été présenté à l'Assemblée législative.

M. Arseneau donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu qu'une industrie des médias diversifiée et concurrentielle est importante pour le bon fonctionnement d'une démocratie ;

attendu que Nouvelles Brunswick Inc. est propriétaire de tous les quotidiens de langue anglaise au Nouveau-Brunswick ;

attendu que Nouvelles Brunswick détient 84 % du tirage de quotidiens au Nouveau-Brunswick ;

attendu que Nouvelles Brunswick détient 71 % du tirage d'hebdomadaires au Nouveau-Brunswick ;

attendu que Nouvelles Brunswick est la propriété de James K. Irving, lequel est aussi propriétaire de J.D. Irving, Limited ;

attendu que, selon le *Rapport final sur les médias d'information canadiens* de la Chambre des communes, des entreprises appartenant aux Irving forment un conglomérat médiatique qui domine le Nouveau-Brunswick et que la situation est unique dans les pays développés ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à imposer un plafond de 40 % sur la propriété de médias imprimés dans la province

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire la propriété mixte d'entreprises médiatiques et d'entreprises sans lien au secteur des médias.

M^{me} Mitton donne avis de motion 61 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyée par M. Coon, elle proposera ce qui suit :

attendu qu'aucun travailleur ne devrait craindre de perdre son emploi s'il tombe malade ou doit s'occuper d'un membre de sa famille ;

attendu que la pandémie a montré clairement que les travailleurs touchant le salaire minimum faisaient un travail essentiel dans nos collectivités et ne recevaient pas un salaire équitable en contrepartie ;

attendu que les travailleurs qui font des heures supplémentaires au Nouveau-Brunswick doivent seulement être rémunérés pour ces heures supplémentaires au taux d'une fois et demie le salaire minimum, et non d'une fois et demie leur salaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à donner à tous les travailleurs accès à 5 jours de congé de maladie payé et à 10 jours additionnels de congé en cas d'urgence, s'il y a lieu, en raison d'une pandémie ou d'une autre situation d'urgence,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'engager à ouvrir la voie vers un salaire minimum de 15 \$ l'heure au cours des deux prochaines années

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que les travailleurs soient rémunérés au taux d'une fois et demie leur salaire pour les heures supplémentaires.

M^{me} Harris donne avis de motion 62 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyée par M. LePage, elle proposera ce qui suit :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont élu un gouvernement minoritaire dans l'espoir que le processus décisionnel soit plus consultatif, ouvert et transparent ;

attendu que la ministre du Développement social a annoncé une importante décision ayant trait à la politique pour réorganiser le ministère du Développement social sans consulter les parties prenantes et le public ;

attendu que beaucoup de personnes craignent que la décision puisse créer un système à deux vitesses aboutissant à une inégalité en matière de services dans les régions rurales ;

attendu que, selon le Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, la décision aura des répercussions néfastes sur les personnes vulnérables de notre société ;

attendu que, depuis son entrée en fonction comme chef du gouvernement, le premier ministre demande à tous les partis politiques de faire preuve d'un plus grand esprit de coopération et de faire moins de politique ;

attendu que le premier ministre devrait veiller à ce que ses ministres reconnaissent aussi la nécessité de mener un processus de consultation et d'engagement public approprié avant de faire des annonces politiques importantes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en suspens la réforme jusqu'à ce que des consultations appropriées soient menées, que le gouvernement dépose une proposition de réforme complète décrivant toutes les répercussions possibles, que l'acceptabilité sociale soit présente et qu'il soit établi qu'une telle réforme est nécessaire dans l'intérêt supérieur des personnes les plus vulnérables de notre population.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture du projet de loi 33 et, sur autorisation, celle des projets de loi 42 et 43 soit appelée, et que, sur autorisation, les projets de loi qui franchissent l'étape de la deuxième lecture soient renvoyés sur-le-champ au Comité permanent de la politique économique aux fins d'étude.

Le consentement unanime relativement à l'appel de la deuxième lecture des projets de loi 42 et 43 est refusé.

Le consentement unanime relativement à l'étude sur-le-champ en comité du projet de loi 33 après la deuxième lecture est refusé.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les jours de repos ;*
- 14, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages ;*
- 15, *Loi concernant l'amélioration de la sécurité des véhicules hors route.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 15 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Centre communautaire
Sainte-Anne pour 2018-2019

(1^{er} juin 2020).

Jour de séance 27

le mercredi 10 juin 2020

12 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Arseneau :

48, *Loi sur la sécurité alimentaire locale* ;

par l'hon. M. Urquhart :

49, *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence*.

M. D'Amours donne avis de motion 63 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyé par M^{me} Thériault, il proposera ce qui suit :

attendu que, au début de février 2020, le premier ministre a annoncé que les services d'urgence de six hôpitaux, à savoir le Centre de santé de Sussex, l'Hôpital mémorial de Sackville, l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Perth-Andover, l'Hôpital Stella-Maris-de-Kent à Sainte-Anne-de-Kent, l'Hôpital de l'Enfant-Jésus de Caraquet et l'Hôpital général de Grand-Sault, feraient l'objet de compressions ;

attendu que le premier ministre a aussi annoncé l'intention de convertir 120 lits de soins de courte durée se trouvant dans ces hôpitaux en lits de soins de longue durée, modifiant ainsi le rôle de ces hôpitaux, qui passeraient d'établissements de soins de courte durée à des établissements de soins de longue durée ;

attendu qu'il est devenu évident que le gouvernement n'avait pas consulté les professionnels de la santé ni le public au sujet des réformes de la santé proposées ;

attendu que, en raison de l'opposition grandissante au plan du premier ministre, le premier ministre a annoncé à la mi-février que les réformes seraient suspendues en attendant la tenue de consultations ;

attendu qu'il n'y a eu aucune consultation depuis l'annonce du premier ministre ;

attendu que le premier ministre a indiqué que ces compressions faisaient partie de la phase 1 d'un plan de réforme dans les soins de santé ;

qu'il soit résolu que, par souci d'ouverture et de transparence, l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter à l'Assemblée législative toutes les phases des mesures de réforme en matière de santé qui sont prévues.

M. LePage donne avis de motion 64 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement fédéral a annoncé un programme de complément salarial pour les travailleurs essentiels de 3 milliards de dollars ;

attendu que, aux termes du programme, chaque province pouvait déterminer quels travailleurs essentiels recevraient le complément salarial et quel serait le montant du complément ;

attendu que le gouvernement fédéral supportera 75 % des coûts et que le gouvernement provincial supportera 25 % des coûts du programme ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a considérablement limité les catégories de travailleurs essentiels qui recevraient le complément salarial et déterminé que tout travailleur essentiel gagnant plus de 18 \$ l'heure ne répondait pas aux exigences du programme ;

attendu que le seuil de revenu fixé au Nouveau-Brunswick est bien plus restrictif que celui fixé dans de nombreuses autres provinces, ce qui signifie que bien moins de travailleurs essentiels auront droit au complément salarial ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à élargir les catégories de travailleurs essentiels pouvant recevoir le complément salarial et à porter le seuil y donnant droit à 18,75 \$.

M. Melanson donne avis de motion 65 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents, y compris, mais sans s'y limiter, les notes de synthèse, la correspondance, les courriels, les textes, les accords, les offres et les contrats concernant toutes les exemptions prévues par la *Loi sur la passation des marchés publics* et le Règlement, et la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, et ce, pour la période du 1^{er} mars 2020 au 5 juin 2020.

M. LeBlanc donne avis de motion 66 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyé par M^{me} Thériault, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents, y compris les notes de synthèse, les contrats, les accords, la correspondance, les courriels et les textes relatifs aux services achetés ou aux contrats attribués à Bonshaw Media, la branche numérique de Nouvelles Brunswick.

M. McKee donne avis de motion 67 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyé par M. Horsman, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents, y compris notamment les notes d'information, la correspondance, les courriels, les messages textes, les accords, les baux et les notes de service concernant la décision de déplacer la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick dans le Palais des congrès de Fredericton, ainsi que tous les coûts liés à la décision pour la durée du transfert.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 11 juin 2020, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 44 et 41.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 42 et 43 soit appelée aujourd'hui, sur autorisation de dispense d'avis.

Il est unanimement convenu que la deuxième lecture des projets de loi 42 et 43 soit appelée et que les projets de loi, s'ils franchissent l'étape de la deuxième lecture, soient renvoyés sur-le-champ au Comité permanent de la politique économique aux fins d'étude.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 43 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 13 h 52.

Jour de séance 28

le jeudi 11 juin 2020

12 h

Prière.

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le huitième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 11 juin 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son huitième rapport.

Le comité se réunit les 9 et 10 juin et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 33, *Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative ;*
- 42, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

Le comité étudie aussi les projets de loi suivants et accomplit une partie du travail à leur sujet :

- 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation ;*
- 43, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Arseneault :
50, *Loi modifiant la Loi électorale ;*

par M. Arseneau :
51, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles.*

Après la première lecture du projet de loi 50, M. Arseneault demande le consentement unanime pour débattre sur-le-champ du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Le consentement unanime est refusé.

M. Harvey donne avis de motion 68 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que, à cause de la COVID-19, beaucoup d'entreprises ont dû fermer pendant une longue période et ont essuyé de lourdes pertes et engagé des dépenses considérables ;

attendu que, même si certaines entreprises ont pu rouvrir, elles ont dû engager des dépenses additionnelles afférentes à la mise en oeuvre de protocoles de santé et de sécurité, notamment l'achat de masques et d'autre matériel pour le personnel, l'installation de plexiglas ou d'autres cloisons requises pour protéger le public, l'achat de matériel de désinfection supplémentaire et des achats connexes ;

attendu que, même si elles ont été en mesure de rouvrir, les entreprises comme les restaurants, les salons de coiffure ou de barbier et bien d'autres services ne peuvent pas fonctionner à plein rendement en raison des exigences en matière d'éloignement physique ;

attendu que le gouvernement fédéral a mis en place divers programmes d'aide aux petites entreprises ;

attendu que de nombreuses provinces ont aussi mis en place des programmes d'aide aux petites entreprises ;

attendu que, outre les programmes conçus pour soutenir les petites entreprises, d'autres provinces ont annoncé des mesures additionnelles comme le report de paiements et la réduction de taxes, d'impôts et de cotisations relatives à l'indemnisation des accidents de travail ;

attendu que, de toutes les provinces, le Nouveau-Brunswick est malheureusement celle qui a offert le moins de soutien au milieu des affaires ;

attendu que le seul soutien qu'offre la province aux petites entreprises est un programme de prêts remboursables qui ne fera qu'alourdir la dette des entreprises ;

attendu que la relance économique doit être primordiale et qu'il est essentiel que la province fasse tout son possible pour aider à assurer la survie de nos petites entreprises et à les soutenir ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte la province du Nouveau-Brunswick à assumer ses responsabilités et à offrir un programme complet de soutien aux petites entreprises.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie les affaires émanant de l'opposition.

Conformément à l'avis de motion 44, M^{me} Landry, appuyée par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu qu'il faut veiller à ce que les infrastructures de la province, y compris les routes et les ponts, ne se détériorent pas au point de ne plus être sécuritaires ;

attendu qu'il est nécessaire de suivre une politique de gestion des actifs qui prévoit un plan rationnel de remise en état et d'amélioration des infrastructures élaboré en fonction de l'évaluation professionnelle plutôt que de considérations politiques ;

attendu que plusieurs autres provinces, comme la Nouvelle-Écosse, ont adopté des plans de 10 ans qui précisent d'une année à l'autre les projets qui seront mis en oeuvre au cours de l'année ;

attendu que l'établissement d'un plan de gestion des actifs de 10 ans procurera à l'industrie de la construction et au public un degré de prévisibilité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à adopter un plan d'infrastructure publique de 10 ans.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 44, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 41, M. D'Amours, appuyé par M. C. Chiasson, propose ce qui suit :

attendu que de nombreux parents lèguent leurs biens résidentiels à leurs enfants ou à un membre de la famille ;

attendu que, par suite du décès des parents, un bien résidentiel qui n'est plus occupé par le propriétaire fait l'objet d'une double imposition ;

attendu que les héritiers du bien résidentiel, enfants ou membre de la famille, peuvent vouloir le vendre, mais qu'il peut s'écouler beaucoup de temps avant de trouver un acheteur ;

attendu que, dans les circonstances, la double imposition constitue un fardeau indu pour les personnes qui tentent de vendre un bien résidentiel dont elles ont hérité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à éliminer pour une période de deux ans, à partir de la date du décès du testateur, la double imposition sur un bien résidentiel si l'enfant ou le membre de la famille n'occupe ni ne loue ou loue à bail le bien résidentiel dont il a hérité.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Steeves, appuyé par l'hon. M. Savoie, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 41 soit amendée par la suppression du point final et l'adjonction d'un deuxième paragraphe de résolution, ainsi formulé :

« et que les changements concernant la double imposition des biens résidentiels non occupés par le propriétaire soient apportés lorsque la situation financière le permettra. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 42, reprend à 15 h 52.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 16 h.

Jour de séance 29

le mardi 16 juin 2020

13 h

Prière.

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rouvrir le bureau de Services Nouveau-Brunswick à Plaster Rock. (Pétition 26.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Urquhart :

52, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools ;*

par l'hon. M. Holder :

53, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail ;*

54, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail ;*

par M^{me} Mitton :

55, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation.*

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Crossman :

56, *Loi éteignant certains covenants restrictifs du titre de certains biens-fonds dans la Ville de Saint John dévolus à Plazacorp Property Holdings Inc.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M^{me} Harris donne avis de motion 69 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyée par M. Arseneault, elle proposera ce qui suit :

attendu que deux Autochtones du Nouveau-Brunswick sont décédés des suites d'une fusillade par la police ;

attendu que la mort de Chantel Moore et de Rodney Levi a conduit à des appels à la tenue d'une enquête sur les préjugés systémiques contre les Autochtones dans les systèmes de justice pénale et de police au Nouveau-Brunswick ;

attendu que des dirigeants des Premières Nations du Nouveau-Brunswick ont demandé une enquête sur les préjugés systémiques contre les

Autochtones dans les systèmes de justice pénale et de police au Nouveau-Brunswick ;

attendu que des dirigeants des Premières Nations du Nouveau-Brunswick ont demandé que cette enquête tienne compte de la perspective autochtone et que le gouvernement nomme des experts autochtones et juridiques pour superviser cette enquête de manière impartiale ;

attendu que les six chefs de la nation wolastoqiyik du Nouveau-Brunswick ont demandé que cette enquête soit menée en vertu de l'article 2 de la *Loi sur les enquêtes* ;

attendu que le ministre des Affaires autochtones du Nouveau-Brunswick a appuyé la demande d'une enquête sur les préjugés systémiques contre les Autochtones dans les systèmes de justice pénale et de police au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Parti libéral appuie la demande d'une enquête sur les préjugés systémiques contre les Autochtones dans les systèmes de justice pénale et de police au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le premier ministre n'a pas indiqué qu'il soutenait une enquête sur les préjugés systémiques contre les Autochtones dans les systèmes de justice pénale et de police au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à appuyer la tenue d'une enquête, menée en vertu de l'article 2 de la *Loi sur les enquêtes*, sur les préjugés systémiques contre les Autochtones dans les systèmes de justice pénale et de police au Nouveau-Brunswick

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que cette enquête tienne compte de la perspective autochtone en nommant des experts autochtones et juridiques pour superviser cette enquête systémique.

M. Arseneault donne avis de motion 70 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les renseignements, les notes, les notes de service, les dossiers, la correspondance, les résumés et les rapports, quel que soit le support, y compris la communication entre appareils mobiles, les NIP et les textos, échangés entre le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de

l'énergie et Énergie NB, relativement au projet de Maritime Iron.

M. Austin donne avis de motion 71 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyé par M. DeSaulniers, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick compte environ 26 000 petites entreprises ;

attendu que le taux d'impôt sur le revenu applicable à la petite entreprise au Nouveau-Brunswick s'élève à 2,5 % et que le taux général s'élève à 14 % ;

attendu que, selon les prévisions actuelles, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés s'élèveront à 307,9 millions de dollars pour 2020-2021 ;

attendu qu'il est prévu que le taux d'impôt applicable à la petite entreprise correspond à une somme de 30 à 35 millions de dollars ;

attendu que la COVID-19 a eu des conséquences néfastes sur les petites entreprises de la province, un grand nombre d'entre elles n'étant pas en mesure de survivre ;

attendu que des douzaines de chambres de commerce s'entendent pour dire qu'un taux d'imposition réduit profiterait grandement aux petites entreprises et les aiderait à surmonter les difficultés qu'elles éprouvent et leur permettrait de poursuivre leurs activités ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à supprimer immédiatement l'impôt sur le revenu des sociétés applicable à la petite entreprise.

L'hon. M. Holder, leader parlementaire adjoint du gouvernement, donne avis que, le mercredi 17 juin 2020, la deuxième lecture des projets de loi 39, 44, 45, 46, 47, 52, 53 et 54 sera appelée.

L'hon. M. Holder annonce que la troisième lecture des projets de loi 33 et 42 est reportée au mercredi 17 juin 2020.

La séance est levée à 14 h 47.

Jour de séance 30

le mercredi 17 juin 2020

12 h

Prière.

L'hon. M. Holder dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Comité des intervenants sur l'arbitrage obligatoire pour les services de police et d'incendie municipaux : Rapport au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le 5 juin 2020.*

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rouvrir le bureau de Services Nouveau-Brunswick à Plaster Rock. (Pétition 27.)

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le neuvième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 17 juin 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son neuvième rapport.

Le comité se réunit le 16 juin et étudie le projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité étudie aussi le projet de loi 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. C. Chiasson donne avis de motion 72 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyé par M. Harvey, il proposera ce qui suit :

attendu que ce ne sont pas toutes les régions de la province qui ont un accès adéquat à Internet haut débit ;

attendu que l'accès à Internet haut débit est essentiel pour de nombreuses personnes et entreprises ;

attendu que le gouvernement libéral précédent était résolu à faire en sorte que toutes les régions de la province aient accès à Internet haut débit ;

attendu que, en raison de la COVID-19, bon nombre d'étudiants ont dû poursuivre leurs études à distance ;

attendu que de nombreuses universités passeront à une plateforme en ligne pour au moins une partie de l'année à venir ;

attendu que les étudiants dans les régions rurales seront nettement désavantagés en ce qui concerne les études ;

attendu que bon nombre d'étudiants qui n'ont pas un accès adéquat à Internet pourraient utiliser les services Internet fournis dans les bibliothèques publiques ;

attendu que les étudiants et le public profiteraient d'un prolongement des heures d'ouverture des bibliothèques publiques en cette période de restrictions imposées en raison de la COVID-19 ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prolonger les heures d'ouverture des bibliothèques publiques afin de répondre aux besoins des étudiants,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire les investissements nécessaires pour accroître l'accessibilité à Internet en ajoutant dans nos bibliothèques publiques autant de postes d'ordinateur que l'espace le permet

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à continuer à collaborer avec le gouvernement fédéral et Xplornet afin que toutes les régions de la province aient accès à Internet haut débit.

M^{me} Landry donne avis de motion 73 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyée par M. LePage, elle proposera ce qui suit :

attendu qu'il existe des liens sociaux et économiques solides entre les familles et les citoyens du Madawaska et de la communauté frontalière du Témiscouata, au Québec ;

attendu qu'il existe des liens sociaux et économiques solides entre les familles et les gens du Restigouche et les communautés frontalières de La Matapédia et de la Baie-des-Chaleurs, au Québec ;

attendu que les restrictions liées aux déplacements aux frontières causent des difficultés aux gens qui traversent régulièrement les frontières dans les régions limitrophes ainsi qu'aux entreprises dont les revenus dépendent des gens des collectivités frontalières ;

attendu que rien ne semble indiquer que le virus se propage à grande échelle dans les régions frontalières voisines ;

attendu que des discussions portent sur une bulle de l'Atlantique qui permettrait aux gens de la région de l'Atlantique de voyager librement de part et d'autre des frontières provinciales ;

attendu qu'il convient aussi d'envisager une « bulle frontalière » qui permettrait aux gens des régions frontalières voisines de voyager librement en passant par la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Québec ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à étudier attentivement la possibilité de créer des « bulles frontalières » pour les collectivités limitrophes du Madawaska et du Témiscouata, au Québec, ainsi que du Restigouche et de La Matapédia, au Québec, et de la Baie-des-Chaleurs, au Québec.

M. Coon donne avis de motion 74 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu qu'Énergie NB est en bonne voie d'atteindre sa cible visant à ce que 40 % des ventes intraprovinciales totales d'électricité en kilowattheures soient réalisées à partir de sources d'énergie renouvelable d'ici au 31 décembre 2020 ;

attendu qu'Énergie NB n'a aucune autre cible à atteindre en matière d'énergie renouvelable au-delà du 31 décembre 2020 ;

attendu que l'État du Maine, dont 40 % des besoins énergétiques sont actuellement satisfaits par des sources d'énergie renouvelable, a comme objectif de faire passer la quantité d'électricité provenant de sources renouvelables à 80 % d'ici à 2030 et à 100 % d'ici à 2050 ;

attendu que les municipalités et les Premières Nations dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick pourraient utiliser des sources d'énergie renouvelable peu coûteuses dans leurs activités gouvernementales, mais que des dispositions de la *Loi sur l'électricité* les en empêchent ;

attendu qu'Énergie NB a présenté à la Commission de l'énergie et des services publics une proposition visant à réduire de moitié, cette année, ses

dépenses au chapitre de l'efficacité énergétique, les faisant passer de 32 millions à 15 millions ;

attendu qu'EfficiencyOne a permis aux gens de la Nouvelle-Écosse de réduire de 230 millions de dollars leurs coûts annuels au chapitre de l'énergie et de réduire l'empreinte carbone de la province de plus de 1 million de tonnes par année ;

attendu qu'un important programme d'améliorations domiciliaires et commerciales constituerait un moteur de croissance économique pour notre province, lequel permettrait d'augmenter notre PIB de 2 à 3 milliards de dollars chaque année, de créer entre 900 et 1 300 emplois chaque année et de réduire notre empreinte carbone ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à créer une agence, dont le mandat serait de soutenir et de créer des emplois dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et du transport collectif ainsi que d'investir dans ces domaines,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à actualiser les normes du portefeuille renouvelable en vertu des règlements afférents à la *Loi sur l'électricité* et à y ajouter des cibles afin que l'électricité du réseau provienne de sources d'énergie renouvelable à hauteur de 80 % d'ici à 2030 et à hauteur de 100 % d'ici à 2050

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réduire les obstacles à la production d'énergie verte en autorisant les municipalités et les Premières Nations à acheter directement de l'énergie renouvelable produite à petite échelle au Nouveau-Brunswick pour l'utiliser dans leurs activités gouvernementales.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 18 juin 2020, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 41, puis affaires émanant des autres partis.

M^{me} Mitton donne avis qu'il y aura étude du projet de loi 55.

M. DeSaulniers donne avis qu'il y aura étude de la motion 18.

L'hon. M. Savoie donne avis de motion 75 portant que, le mardi 23 juin 2020, appuyé par l'hon. M. Higgs, il proposera ce qui suit :

que le rapport du comité des intervenants sur l'arbitrage obligatoire pour les services de police et d'incendie municipaux, déposé le mercredi 17 juin 2020 par le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, soit d'office renvoyé au Comité permanent de modification des

lois pour que le comité l'étudie pendant ses délibérations sur le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*.

L'hon. M. Savoie demande le consentement unanime pour passer outre à l'avis de motion 75. Le consentement unanime est refusé.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 53, 54, 52 44, 45, 46, 47 et 39 soit appelée.

Il est unanimement convenu que la troisième lecture du projet de loi 43 soit appelée sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 33, *Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative ;*
- 42, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 43, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 53 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 54 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au

Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 52 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 44 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 44, *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur les coroners*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur les coroners*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 15 h 7.

Jour de séance 31

le jeudi 18 juin 2020

12 h

Prière.

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rouvrir le bureau de Services Nouveau-Brunswick à Plaster Rock. (Pétition 28.)

M^{me} Thériault (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rouvrir les lieux de culture. (Pétition 29.)

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le dixième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 18 juin 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son dixième rapport.

Le comité se réunit le 17 juin et étudie le projet de loi 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, qu'il approuve avec un amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M^{me} Rogers donne avis de motion 76 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyée par M. Horsman, elle proposera ce qui suit :

attendu qu'il manque de logements abordables au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, malgré la signature d'une entente à hauteur de 300 millions de dollars sur 10 ans avec le gouvernement fédéral en vue du financement de logements abordables, le gouvernement provincial n'a pas encore fourni sa part de financement, laquelle permettrait de concrétiser l'entente ;

attendu que la demande en logements à loyer abordable est forte dans de nombreuses régions du Nouveau-Brunswick ;

attendu que plusieurs provinces canadiennes ont adopté des lois prévoyant des mesures de contrôle des loyers, faisant ainsi en sorte que les augmentations de loyer soient raisonnables ;

attendu qu'il est nécessaire que le Nouveau-Brunswick adopte des mesures de contrôle des loyers ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à instaurer des mesures de contrôle des loyers

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire en sorte que l'augmentation annuelle des loyers soit fondée sur l'indice des prix à la consommation du Nouveau-Brunswick ou fixée par une commission ou un conseil indépendant, sous réserve d'exceptions prévues et considérées comme étant appropriées et approuvées.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, sur autorisation, la troisième lecture du projet de loi 11 soit appelée, après quoi la sanction royale aura lieu, puis les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Il est unanimement convenu que la troisième lecture du projet de loi 11 soit appelée sur-le-champ.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, la motion portant troisième lecture est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 20

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Fitch	M ^{me} Thériault
l'hon. M. Savoie	l'hon. M. Cardy	M. LeBlanc
l'hon. M. Higgs	l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. K. Chiasson
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Urquhart	M. Lowe
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Oliver	M. McKee
l'hon. M ^{me} S. Wilson	M. Fairgrieve	M. D'Amours
l'hon. M. Flemming	M ^{me} Harris	

CONTRE : 22

M. Austin	M. Crossman	M ^{me} Landry
M ^{me} Conroy	M. Arseneault	M. LePage
l'hon. M ^{me} Anderson-Mason	M. Melanson	M. C. Chiasson
l'hon. M. Stewart	M. Landry	M ^{me} LeBlanc
M. DeSaulniers	M ^{me} Rogers	M. Gauvin
l'hon. M. Carr	M. Harvey	M. Horsman
l'hon. M. Holland	M. Kenny	
M. Northrup	M. Bourque	

S.H. la lieutenante-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le sous-greffier donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les jours de repos ;*
- 14, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages ;*
- 15, *Loi concernant l'amélioration de la sécurité des véhicules hors route ;*
- 33, *Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative ;*
- 42, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 43, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenante-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 41, proposé le 11 juin 2020 par l'hon. M. Steeves, appuyé par l'hon. M. Savoie.

Il est unanimement convenu de retirer l'amendement à l'étude.

Le débat se termine. La motion 41, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 55 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et, sur consentement unanime, il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique.

La séance est levée à 15 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

Commission de police du Nouveau-Brunswick, 2018-2019	(8 juin 2020) ;
Élections Nouveau-Brunswick, 2018-2019	(24 juin 2020) ;
Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick, 2017-2018	(30 juin 2020) ;
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, 2019	(7 juillet 2020) ;
Bureau du vérificateur général, plan d'activités de 2020-2021	(16 juillet 2020) ;
Société de Kings Landing, 2018-2019	(20 juillet 2020) ;
caisse d'indemnisation établie en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des pompiers</i> , 2019	(22 juillet 2020) ;
Travail sécuritaire NB, 2019	(22 juillet 2020) ;
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2019-2020	(24 juillet 2020) ;
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 2019-2020	(5 août 2020) ;

Autres rapports

états financiers consolidés et rapport des auditeurs indépendants de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 31 mars 2020	(7 juillet 2020) ;
--	--------------------

<i>Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation consolidés 2019, Travail sécuritaire NB</i>	(22 juillet 2020) ;
<i>Plan d'action pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick, Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, juillet 2020</i>	(23 juillet 2020) ;
<i>rapport de la ministre sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation en vertu de la Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation</i>	(4 août) ;
Pétitions	
réponses aux pétitions 20, 23 et 24	(25 juin 2020) ;
réponses aux pétitions 26, 27, 28 et 29	(30 juin 2020) ;
réponse à la pétition 25	(2 juillet 2020).

INDEX 2019-2020

**INDEX
DES JOURNAUX DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
2019-2020**

A

Accueil de dignitaires ou d'invités, 55, 94.

Adresse

En réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure à l'ouverture de la session, motion proposée, 20 ; débat et ajournement du débat, 21 ; reprise du débat, 47, 53, 57, 62, 65 ; ajournement du débat, 47, 54, 58, 63, 66 ; reprise et fin du débat, mise aux voix, adoption par vote par appel nominal de la motion, 70 ; ordre de grosse et de remise, constitution du comité chargé de remettre l'adresse, 71 ; réponse de la lieutenant-gouverneure, 127.

Ajournement de la Chambre, 71, 122, 148, 152, 156, 163.

B

Budget

Motion 19, portant que la Chambre approuve le budget de capital. Avis, 59 ; proposition, débat, adoption de la motion, 76.

Motion 30, portant que la Chambre approuve le budget principal. Avis, 95 ; proposition, débat, ajournement du débat, 124 ; reprise et ajournement du débat, 134 ; reprise du débat, consentement unanime pour clore le débat, adoption par vote par appel nominal de la motion, 138.

C

Comité des subsides

Formation en Comité des subsides, 76, 82, 138.

Comités permanents

Changements climatiques et intendance de l'environnement

Constitution, 108.

Comptes publics

Premier rapport, 97.

Modification des lois

Premier rapport, 23 ; deuxième rapport, 34.

Politique économique

Premier rapport, 79 ; deuxième rapport, 84 ; troisième rapport, 94 ; quatrième rapport, 96 ; cinquième rapport, 116 ; sixième rapport, 127 ; modification de la composition, 156 ; septième rapport, 160 ; huitième rapport, 172 ; neuvième rapport, 179 ; dixième rapport, 186.

Procédure, privilèges et hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Modification de la composition, 64 ; premier rapport, 103.

Consentement unanime accordé

- Pour prolonger la période des questions orales, 22.
- Pour proposer une motion sans préavis, 22, 48, 49, 64, 107, 108, 156.
- Pour permettre de longues déclarations de condoléances, 22.
- Pour continuer à siéger une fois venue l'heure de la pause du midi, 23.
- Pour continuer à siéger une fois venue l'heure de la levée de séance, 54.
- Pour ne pas faire entendre la sonnerie d'appel, 70, 138.
- Pour déposer un document, 90.
- Pour reporter certaines déclarations de députés, 116.
- Pour appeler la troisième lecture de projets de loi, 120, 146, 183, 187.
- Pour suspendre la séance, 138.
- Pour clore le débat sur le budget et mettre la motion aux voix, 138.
- Pour révoquer l'ordre portant étude en Comité des subsides du budget de capital et saisir l'Assemblée législative de l'étude du budget de capital, 139.
- Pour ne pas renvoyer le budget principal au Comité des subsides, adopter les crédits à voter au titre du budget principal et du budget de capital et étudier en comité l'objet des prévisions budgétaires, 139.
- Pour permettre à tous les parlementaires de prendre la parole d'un siège autre que le leur, 148, 152, 155.
- Pour passer outre aux affaires courantes, puis passer aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre, 148, 152.
- Pour appeler la deuxième et troisième lecture de projets de loi et ne pas renvoyer ceux-ci à un comité de la Chambre, 149, 153.
- Pour limiter le nombre de sièges sur le parquet de la Chambre et désigner ces sièges, 155.
- Pour permettre à des parlementaires de siéger à partir de places désignées dans les tribunes de la Chambre, 155.
- Pour permettre l'utilisation à la Chambre de documents électroniques et d'appareils électroniques, 155.
- Pour passer outre à la prière, 163.
- Pour adopter une motion d'ajournement, puis en modifier la résolution, 163.
- Pour appeler la deuxième lecture de projets de loi et étudier ceux-ci en comité, 171.
- Pour retirer un amendement, 189.
- Pour renvoyer un projet de loi à un comité, 189.

Consentement unanime refusé

- Pour proposer une motion sans préavis, 77, 183.
- Pour prolonger la période des questions orales, 127.
- Pour que des projets de loi soient lus une deuxième fois, 167.
- Pour qu'un projet de loi soit étudié en comité, 167.
- Pour débattre d'un projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, 173.

D

- Décisions** (président de la Chambre, sa suppléance, présidence des comités)
Statue sur l'emploi de langage non parlementaire, 64, 92, 93, 116, 134.
Statue que la distribution du texte des discours ministériels est faite par courtoisie, 82.
Statue que les parlementaires devraient se garder de citer des conversations privées, 83.
Statue que la motion visant à siéger le soir est recevable, 90.
- Dépôt de documents**
- M. Arseneau**
« Without Favour: Concentration of Ownership in New Brunswick's Print Media Industry », 90.
- L'hon. M. Gauvin**
Rapport annuel 2018-2019 du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, 94.
- L'hon. M. Holder**
Comité des intervenants sur l'arbitrage obligatoire pour les services de police et d'incendie municipaux : Rapport au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le 5 juin 2020, 179.
- L'hon. M. Steeves**
Budget 2020-2021 : Instaurer une culture orientée vers l'action, 124.
Perspectives économiques, 2020-2021, 124.
- Discours du trône**
Ouverture, 2.

G

- Greffier adjoint**
Donne lecture du titre des projets de loi devant être sanctionnés, 150.
- Greffier de l'Assemblée législative**
Annonce la sanction royale, 123, 188.
- Sous-greffier**
Annonce la sanction royale, 150, 153.
Donne lecture du titre des projets de loi devant être sanctionnés, 122, 153, 188.

H

- Hommages ou condoléances**, 22, 90, 155

L**Langage non parlementaire**

« intimidation », 64, 93 ; « sournoise », « demi-vérités », 92 ; « mettre cartes sur table », 96 ; « pas vrai », 116 ; « a délibérément trompé la Chambre », 134.

Lieutenante-gouverneure

Discours du trône, 2.

Communication du budget de capital pour 2020-2021, 76.

Sanction royale, 123, 150, 153, 188.

Communication du budget principal pour 2020-2021, 124.

Réponse à l'adresse, 127.

M**Maladie à coronavirus (COVID-19), déclaration à la Chambre**

Premier ministre, 147 ; président de la Chambre, 151, 154 ; l'hon. M. Savoie, 154 ; vice-président de la Chambre, 163.

Motions de fond

- 1 M. Savoie. Motion portant que les déclarations de condoléances et de félicitations soient comprises dans les affaires courantes de la Chambre. Proposition sur autorisation, adoption, 22.
- 2 M. LePage. Motion demandant un arbitrage exécutoire sérieux permettant la résolution du conflit de travail dans les foyers de soins. Avis, 42.
- 3 M^{me} Rogers. Motion portant renvoi de la question de l'épandage du glyphosate à un comité parlementaire. Avis, 43 ; proposition, débat, amendement proposé, débat, 86 ; rejet par vote par appel nominal de l'amendement, amendement proposé, débat, 87 ; sous-amendement proposé, débat, adoption du sous-amendement, adoption de l'amendement amendé, 88 ; adoption par vote par appel nominal de la motion amendée, 89.
- 4 M. D'Amours. Motion voulant que soit désignée la semaine nationale du personnel infirmier praticien au Nouveau-Brunswick. Avis, 44 ; proposition, 68 ; débat, ajournement du débat, 69 ; reprise et fin du débat, adoption, 89.
- 5 M. C. Chiasson. Motion exhortant le gouvernement à renoncer au livre vert sur l'éducation et à concentrer de préférence ses efforts sur l'amélioration du système d'éducation. Avis, 45.
- 6 M. McKee. Motion portant renvoi à un comité parlementaire de toute réforme importante. Avis, 46.
- 7 M. Savoie. Motion de nomination de la commissaire aux langues officielles. Proposition sur autorisation, 48 ; adoption, 49.
- 8 M. Savoie. Motion de nomination du commissaire à l'intégrité. Proposition sur autorisation, 49 ; adoption, 50.

-
- 9 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents concernant l'horaire quotidien du premier ministre. Avis, 50.
- 10 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents concernant la correspondance électronique entre le premier ministre et des membres du personnel. Avis, 50.
- 11 M. D'Amours. Motion portant dépôt de documents à l'appui de la stratégie de recrutement du personnel infirmier. Avis, 50.
- 12 M^{me} LeBlanc. Motion demandant la création d'un poste de défenseur en matière de santé mentale. Avis, 51 ; proposition, débat, amendement proposé, 66 ; débat, sous-amendement proposé, débat, adoption du sous-amendement, adoption de l'amendement amendé, 67 ; adoption de la motion amendée, 68.
- 13 M. Austin. Motion visant le rétablissement de l'ancienne méthode de calcul de la taxe de vente sur les véhicules d'occasion. Avis, 51.
- 14 M^{me} Conroy. Motion demandant la transformation de l'actuel programme de don d'organes en un système de consentement automatique au don d'organes. Avis, 52.
- 15 M. DeSaulniers. Motion préconisant d'augmenter, dans les règlements provinciaux sur les sièges d'auto, les exigences en matière d'âge des enfants. Avis, 53.
- 16 M. Arseneault. Motion visant l'adoption d'un calendrier législatif. Avis, 55.
- 17 M. Harvey. Motion exhortant le gouvernement à annuler les compressions qui nuisent à l'économie provinciale, qui entraînent une détérioration des biens et qui font diminuer la main-d'oeuvre dans la province ainsi qu'à continuer à adopter les conclusions de la révision stratégique des programmes. Avis, 56.
- 18 M. Austin. Motion exhorte le gouvernement à agir immédiatement afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé en élargissant le rôle des chiropraticiens et des optométristes au sein de notre système de santé et à établir des normes qui permettraient à ces fournisseurs de soins de santé d'assumer un rôle élargi au sein de notre système de santé provincial. Avis, 56.
- 19 L'hon. M. Steeves. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital. Avis, 59 ; proposition, débat, adoption, 76.
- 20 M. McKee. Motion portant que le projet de loi 40, déposé durant la session précédente, soit examiné et déposé de nouveau en y accordant la priorité. Avis, 59.
- 21 M. Savoie. Motion portant modification de la composition d'un comité. Proposition sur autorisation, adoption, 64.
- 22 M. Fairgrieve. Motion portant modification de l'horaire de séance. Proposition sur autorisation rejetée, 72 ; proposition, débat, 90 ; adoption par vote par appel nominal, 91.
- 23 M. D'Amours. Motion exhortant le gouvernement et les régies de la santé à réaliser des évaluations annuelles du risque de violence en

- milieu de travail et à accorder aux régies de la santé assez de financement pour qu'elles réalisent les évaluations et mettent en oeuvre les recommandations qui en découlent. Avis, 72.
- 24 M. D'Amours. Motion exhortant le gouvernement à s'engager à financer suffisamment de places supplémentaires en sciences infirmières dans les universités du Nouveau-Brunswick pendant une période d'au moins dix ans. Avis, 73 ; proposition, 109 ; débat, amendement proposé, débat, sous-amendement proposé, débat, rejet du sous-amendement, adoption de l'amendement, 111 ; adoption de la motion amendée, 112.
- 25 M. Austin. Motion visant l'interdiction d'épandage d'herbicides à base de glyphosate sur les terres de la Couronne. Avis, 75.
- 26 M^{me} Harris. Motion visant l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Avis, 79.
- 27 M^{me} Harris. Motion voulant qu'un comité parlementaire soit saisi de la question des enfants vulnérables dans les foyers de groupe. Avis, 80 ; proposition, débat, amendement proposé, 113 ; débat, sous-amendement proposé, débat, adoption du sous-amendement, adoption de l'amendement amendé, 114 ; adoption de la motion amendée, 115.
- 28 M. D'Amours. Motion demandant des mesures législatives et réglementaires concernant la cigarette électronique et le vapotage. Avis, 81.
- 29 M. Savoie. Motion voulant que certaines lois d'intérêt public ne soient pas abrogées. Avis, 92 ; proposition, 121 ; adoption, 122.
- 30 L'hon. M. Steeves. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement. Avis, 95 ; proposition, débat, ajournement du débat, 124 ; reprise et ajournement du débat, 134 ; reprise du débat, 138 ; consentement unanime pour clore le débat, adoption par vote par appel nominal, 138.
- 31 M^{me} Rogers. Motion exhortant le gouvernement à collaborer avec le gouvernement fédéral afin de recevoir sa juste part des ressources et de créer un programme dans le cadre duquel les gens et les organismes pourront présenter une demande pour planter des arbres dans les centres urbains et les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Avis, 107.
- 32 M. Savoie. Motion visant l'adoption des recommandations formulées dans un rapport de comité. Proposition sur autorisation, adoption, 107.
- 33 M. Savoie. Motion portant constitution du Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement. Proposition sur autorisation, adoption, 108.
- 34 M. Horsman. Motion visant la tenue d'un examen financier de la décision d'annuler la rénovation de l'édifice du Centenaire. Avis, 117.

-
- 35 M. Arseneault. Motion visant l'établissement d'un programme qui accorde aux étudiants des bourses non remboursables en fonction des besoins financiers et la création d'un nouveau programme d'allègement de la dette des étudiants. Avis, 118.
- 36 M. Arseneault. Motion préconisant de rendre obligatoire un programme de formation pour du personnel ministériel et de créer un fonds pour la réconciliation par la voie de l'éducation postsecondaire. Avis, 119.
- 37 M^{me} Mitton. Motion portant dépôt de documents concernant l'annonce de la réforme des soins de santé. Avis, 128.
- 38 M^{me} Mitton. Motion voulant qu'un comité parlementaire soit saisi de la question de la réforme des soins de santé. Avis, 129.
- 39 M. Coon. Motion demandant la tenue d'un examen exhaustif des lois, règlements et politiques en matière d'aide sociale, l'augmentation des taux d'aide sociale et la réalisation d'un projet pilote sur la garantie d'un revenu de base. Avis, 129.
- 40 M. Arseneau. Motion portant modification du nom du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture, de l'Alimentation et des Pêches. Avis, 131.
- 41 M. D'Amours. Motion portant annulation pour une période de deux ans, à partir de la date du décès du testateur, de la double imposition sur un bien résidentiel si l'enfant ou le membre de la famille n'occupe ni ne loue ou loue à bail le bien résidentiel dont il a hérité. Avis, 135 ; proposition, 174 ; débat, amendement proposé, débat, ajournement du débat, 175 ; reprise du débat, retrait de l'amendement, adoption, 189.
- 42 M^{me} Rogers. Motion visant l'adoption de toute urgence d'une stratégie multiministérielle exhaustive concernant la question de la méthamphétamine en cristaux. Avis, 135.
- 43 M^{me} Rogers. Motion demandant l'accélération du calendrier du retrait de la double imposition concernant les immeubles d'appartements en contrepartie d'un engagement à y réserver, comme logements à loyer modique, un certain nombre d'unités. Avis, 136.
- 44 M^{me} Landry. Motion visant l'adoption d'un plan d'infrastructure publique de 10 ans. Avis, 137 ; proposition, débat, adoption, 174.
- 45 L'hon. M. Savoie. Motion portant modification de la composition d'un comité. Proposition sur autorisation, adoption, 156.
- 46 L'hon. M. Savoie. Motion visant l'adoption d'un calendrier de séance. Proposition sur autorisation, 156 ; adoption, 157.
- 47 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents concernant la Croix-Rouge canadienne. Avis, 157.
- 48 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents concernant les contrats conclus relativement à la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick. Avis, 157.

-
- 49 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents concernant le budget et les dates limites de présentation des demandes au titre de la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick. Avis, 157.
- 50 M. LeBlanc. Motion portant dépôt de documents concernant les campagnes touristiques #ExploreNB et #NBtousjours. Avis, 157.
- 51 M. LeBlanc. Motion portant dépôt de documents concernant les contrats conclus relativement aux campagnes touristiques #ExploreNB et #NBtousjours. Avis, 158.
- 52 M. Coon. Motion exhortant le gouvernement à déterminer en quels biens et services le gouvernement pourrait s'approvisionner à l'échelle locale et à s'engager à faire en sorte qu'au moins 10 % de son approvisionnement en biens et services pendant l'exercice financier 2020-2021 provienne de fournisseurs locaux. Avis, 158.
- 53 M. D'Amours. Motion portant dépôt de documents concernant la Société médicale du Nouveau-Brunswick. Avis, 161.
- 54 M. C. Chiasson. Motion portant dépôt de documents concernant la correspondance entre le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les membres du personnel du premier ministre. Avis, 161.
- 55 M. C. Chiasson. Motion portant dépôt de documents concernant la correspondance entre le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le personnel du Bureau du médecin-hygiéniste en chef. Avis, 161.
- 56 M. LePage. Motion portant dépôt de documents concernant la campagne « Faire ma part pour mon Nouveau-Brunswick ». Avis, 161.
- 57 M. LePage. Motion portant dépôt de documents concernant les contrats conclus relativement à la campagne « Faire ma part pour mon Nouveau-Brunswick ». Avis, 161.
- 58 M. Arseneau. Motion visant l'interdiction d'octroi d'aide financière à toute compagnie reconnue pour avoir recours aux paradis fiscaux et portant dépôt d'une mesure législative visant à mettre en place un registre de la propriété effective accessible au public. Avis, 162.
- 59 M. Melanson. Motion portant dépôt d'une liste de toutes les décisions prises par le gouvernement relativement aux changements liés au budget de 2020-2021. Avis, 164.
- 60 M. Arseneau. Motion visant l'imposition d'un plafond de 40 % sur la propriété de médias imprimés dans la province et l'interdiction de la propriété mixte d'entreprises médiatiques et d'entreprises sans lien au secteur des médias. Avis, 165.
- 61 M^{me} Mitton. Motion exhortant le gouvernement à donner à tous les travailleurs accès à 5 jours de congé de maladie payé et à 10 jours additionnels de congé en cas d'urgence, à s'engager à ouvrir la voie vers un salaire minimum de 15 \$ l'heure au cours des deux prochaines années et à veiller à ce que les travailleurs soient

-
- rémunérés au taux d'une fois et demie leur salaire pour les heures supplémentaires. Avis, 166.
- 62 M^{me} Harris. Motion préconisant de mettre en suspens la réforme en matière de développement social. Avis, 166.
- 63 M. D'Amours. Motion portant dépôt de toutes les phases des mesures de réforme en matière de santé qui sont prévues. Avis, 169.
- 64 M. LePage. Motion demandant d'élargir les catégories de travailleurs essentiels pouvant recevoir le complément salarial et de porter le seuil y donnant droit à 18,75 \$. Avis, 170.
- 65 M. Melanson. Motion portant dépôt de documents concernant toutes les exemptions prévues par la *Loi sur la passation des marchés publics* et le Règlement, et la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne*. Avis, 170.
- 66 M. LeBlanc. Motion portant dépôt de documents concernant les services achetés ou les contrats attribués à Bonshaw Media. Avis, 170.
- 67 M. McKee. Motion portant dépôt de documents concernant la décision de déplacer la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick dans le Palais des congrès de Fredericton. Avis, 171.
- 68 M. Harvey. Motion exhortant la province à assumer ses responsabilités et à offrir un programme complet de soutien aux petites entreprises. Avis, 173.
- 69 M^{me} Harris. Motion à l'appui de la tenue d'une enquête sur les préjugés systémiques contre les Autochtones dans les systèmes de justice pénale et de police au Nouveau-Brunswick et exhortant le gouvernement à veiller à ce que cette enquête tienne compte de la perspective autochtone en nommant des experts autochtones et juridiques pour superviser cette enquête systémique. Avis, 176.
- 70 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents concernant le projet de Maritime Iron. Avis, 177.
- 71 M. Austin. Motion demandant la suppression immédiate de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable à la petite entreprise. Avis, 178.
- 72 M. C. Chiasson. Motion exhortant le gouvernement à prolonger les heures d'ouverture des bibliothèques publiques, à faire les investissements nécessaires pour accroître l'accessibilité à Internet en ajoutant dans nos bibliothèques publiques autant de postes d'ordinateur que l'espace le permet et à continuer à collaborer avec le gouvernement fédéral et Xplornet afin que toutes les régions de la province aient accès à Internet haut débit. Avis, 179.
- 73 M^{me} Landry. Motion sur la possibilité de créer des « bulles frontalières » pour les collectivités limitrophes du Québec. Avis, 180.
- 74 M. Coon. Motion demandant la création d'une agence, dont le mandat serait de soutenir et de créer des emplois dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et du transport collectif ainsi que d'investir dans ces domaines, l'actualisation des

- normes du portefeuille renouvelable et la réduction des obstacles à la production d'énergie verte. Avis, 181.
- 75 L'hon. M. Savoie. Motion portant renvoi d'un rapport à un comité. Avis, 182.
- 76 M^{me} Rogers. Motion demandant l'instauration de mesures de contrôle des loyers et portant que l'augmentation annuelle des loyers soit fondée sur l'indice des prix à la consommation du Nouveau-Brunswick ou fixée par une commission ou un conseil indépendant. Avis, 186.

Motions de forme

- Que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ, 20.
- Que la Chambre s'ajourne à une certaine date, 71, 122, 148, 152, 156, 163.
- Que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président de la Chambre y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur, 71.
- Que les subsides (budget de capital) soient accordés à Sa Majesté, 77.
- Que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre, 77, 139.
- Que les subsides (budget principal) soient accordés à Sa Majesté, 138.
- Que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 77, 125.
- Que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides, 124.
- Que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement reprenne le jeudi suivant, 125.

P

Pétitions

- 1 M^{me} Landry. Que le gouvernement dissoute le comité de regroupement de certains districts de services locaux, 23 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 78.
- 2 M. Harvey. Que le gouvernement pose un enduit superficiel sur le chemin Enterprise, 23 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 78.
- 3 M^{me} Thériault. Opposition au projet éolien de Naveco Power, 23 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 78.
- 4 M. Coon. Opposition à l'épandage de glyphosate, 23 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 78.
- 5 L'hon. M. Cardy. Appui du projet de loi 39 déposé au cours de la session précédente, 48 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 78.
- 6 M. Coon. Que soient réduits les gaz à effet de serre, 48 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 78.
- 7 L'hon. M. Urquhart. Que le gouvernement réalise des travaux d'amélioration du chemin Tweedside, 59 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 89.

-
- 8 M. Coon. Que le gouvernement assure l'accès à des services d'avortement financés par les fonds publics, 72 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 126.
- 9 M. Harvey. Que le gouvernement termine les travaux de rénovation de la Bath Community School, 79 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 126.
- 10 M. Harvey. Que le gouvernement termine les travaux de rénovation de la Bath Community School, 92 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 126.
- 11 M. Coon. Que le gouvernement augmente les prestations de l'aide sociale, 92 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 126.
- 12 M. Arseneau. Que le gouvernement recrute une infirmière praticienne au Centre de santé de Baie-Sainte-Anne, 92 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 126.
- 13 M. C. Chiasson. Que le gouvernement signe un accord-cadre de relance agricole, 94 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 126.
- 14 M. Landry. Que le gouvernement fasse en sorte que les couples puissent vivre ensemble dans le même établissement de soins, 96 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 126.
- 15 M. Harvey. Que le gouvernement termine les travaux de rénovation de la Bath Community School, 96 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 126.
- 16 M. Harvey. Que le gouvernement signe un accord-cadre de relance agricole, 116 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 126.
- 17 M^{me} Mitton. Que le gouvernement restaure les berges le long du chemin Johnston Point, 116 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 126.
- 18 M. Northrup. Opposition à la fermeture la nuit de l'urgence de certains hôpitaux, y compris le Centre de santé de Sussex, 127.
- 19 M. C. Chiasson. Opposition à la fermeture la nuit de l'urgence de l'Hôpital général de Grand-Sault, 127.
- 20 M^{me} Mitton. Que le gouvernement revienne sur sa décision d'apporter certains changements à l'Hôpital mémorial de Sackville, 127 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 190.
- 21 M. C. Chiasson. Opposition à la fermeture la nuit de l'urgence de l'Hôpital général de Grand-Sault, 135.
- 22 M. Coon. Que le gouvernement fournisse à longueur d'année un service de traversier entre la partie continentale du Canada et l'île Campobello, 152 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
- 23 M. Coon. Que le gouvernement assure l'accès à des services d'avortement financés par les fonds publics, 155 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 190.
- 24 M^{me} Landry. Que le gouvernement verse une compensation financière aux travailleurs et travailleuses des foyers de soins durant la pandémie, 160 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 190.

- 25 M. Crossman. Que le gouvernement veille à ce que les gens dans certaines collectivités rurales aient accès au service Internet sur fibre optique, 164 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 190.
- 26 M. Harvey. Que le gouvernement rouvre le bureau de Services Nouveau-Brunswick à Plaster Rock, 176 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 190.
- 27 M. Harvey. Que le gouvernement rouvre le bureau de Services Nouveau-Brunswick à Plaster Rock, 179 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 190.
- 28 M. Harvey. Que le gouvernement rouvre le bureau de Services Nouveau-Brunswick à Plaster Rock, 186 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 190.
- 29 M^{me} Thériault. Que le gouvernement rouvre les lieux de culture, 186 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 190.

Président de la Chambre ou sa suppléance

- Obtient le texte du discours du trône, dont il s'offre à faire la lecture ; il en est dispensé, 20.
- Revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre, 22, 85, 124, 138.
- Rappelle à une députée de ne pas désigner nommément les parlementaires, même en citant un passage d'un article paru dans les médias, 59.
- Souligne le départ à la retraite d'une employée, 90.
- Signale aux visiteurs dans les tribunes qu'ils ne peuvent pas participer aux débats, 116.
- Suspend la séance durant un vote par appel nominal en raison de désordre dans les tribunes, 120.
- Revient au dépôt de projets de loi, 146.
- Suspend la séance en raison d'ennuis techniques, 155, 160.
- Annonce que des députés se sont abstenus d'assister à la séance en raison de la situation dans leur circonscription relativement à la pandémie, 163.

Prévisions budgétaires

- Budget de capital, 2020-2021*, dépôt, 76.
- Budget principal, 2020-2021*, dépôt, 124.
- Budget principal, 2020-2021***
- Assemblée législative, 141.
- Autres organismes, 142.
- Bureau du Conseil exécutif, 140.
- Cabinet du premier ministre, 142.
- Gouvernement général, 140.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 139, 144, 145.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 139, 144.
- Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 143, 145, 146.
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 139, 144.
- Ministère de la Justice et Cabinet du procureur général, 141.

Ministère de la Santé, 141, 144.
Ministère de la Sécurité publique, 143.
Ministère des Finances et du Conseil du Trésor, 140.
Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, 142, 144.
Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 144, 145.
Ministère du Développement social, 143, 145, 146.
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 143, 145.
Opportunités Nouveau-Brunswick, 142, 145.
Service de la dette publique, 143.
Société de développement régional, 143, 145, 146.

Proclamation, 1.

Projets de loi déposés

Projet de loi d'intérêt privé non adopté

covenants restrictifs du titre de certains biens-fonds dans la Ville de Saint John dévolus à Plazacorp Property Holdings Inc., Loi éteignant certains
Projet de loi 56. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 176.

Projets de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle adoptés

accidents du travail, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 27. Première lecture, 64 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 77 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 84 ; rapport sans amendement, 94 ; troisième lecture, 108 ; sanction royale, 123.

accroître la sécurité des communautés et des voisinages, Loi modifiant la Loi visant à

Projet de loi 14. Première lecture, 55 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 132 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 160 ; troisième lecture, 167 ; sanction royale, 188.

administration du Code du bâtiment, Loi sur l'

Projet de loi 34. Première lecture, 128 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, troisième lecture, 149 ; sanction royale, 150.

affectation de crédits, Loi de 2020-2021 portant

Projet de loi 36. Première lecture, deuxième lecture, troisième lecture, 146 ; sanction royale, 150.

amélioration de la sécurité des véhicules hors route, Loi concernant l'

Projet de loi 15. Première lecture, 55 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 132 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 160 ; troisième lecture, 167 ; sanction royale, 188.

aquaculture, Loi sur l'

Projet de loi 28. Première lecture, 64 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 85 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 94 ; troisième lecture, 108 ; sanction royale, 123.

assurances, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 21. Première lecture, 59 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 64 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 94 ; troisième lecture, 108 ; sanction royale, 123.

biens, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 23. Première lecture, 59 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 65 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 79 ; troisième lecture, 85 ; sanction royale, 123.

biens non réclamés, Loi sur les

Projet de loi 22. Première lecture, 59 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 65 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 128 ; troisième lecture, 137 ; sanction royale, 150.

changements climatiques, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 18. Première lecture, 55 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 108 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport dans sa forme amendée, 128 ; troisième lecture, 137 ; sanction royale, 150.

Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur le

Projet de loi 5. Première lecture, 42 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 61 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 84 ; troisième lecture, 90 ; sanction royale, 122.

élections de 2020, Loi concernant les

Projet de loi 38. Première lecture, 148 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, troisième lecture, 149 ; sanction royale, 150.

emprunts de 2020, Loi sur les

Projet de loi 37. Première lecture, 148 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, troisième lecture, 149 ; sanction royale, 150.

gestion des ordonnances et les pouvoirs en matière de recouvrement, Loi concernant la

Projet de loi 12. Première lecture, 48 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 62 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 128 ; troisième lecture, 137 ; sanction royale, 150.

hygiène et la sécurité au travail, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 26. Première lecture, 64 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 77 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 84 ; troisième lecture, 90 ; sanction royale, 123.

hygiène et la sécurité au travail, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 43. Première lecture, 164 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 171 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 172 ;

- rapport sans amendement, 179 ; troisième lecture, 183 ; sanction royale, 188.
- jours de repos, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 3. Première lecture, 42 ; motion portant deuxième lecture, débat, 131 ; adoption de la motion, 132 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 160 ; troisième lecture, 167 ; sanction royale, 188.
- location de locaux d'habitation, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 20. Première lecture, 59 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 82 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 96 ; motion portant troisième lecture, débat, adoption de la motion, 121 ; sanction royale, 123.
- mesures d'urgence, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 41. Première lecture, 152 ; deuxième lecture, troisième lecture, 153 ; sanction royale, 153.
- normes d'emploi, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 40. Première lecture, 152 ; deuxième lecture, troisième lecture, 153 ; sanction royale, 153.
- poisson et la faune, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 19. Première lecture, 55 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 78 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, 82 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 128 ; troisième lecture, 137 ; sanction royale, 150.
- procédure applicable aux infractions provinciales, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 4. Première lecture, 42 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 61 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 79 ; troisième lecture, 85 ; sanction royale, 122.
- procurations durables, Loi sur les*
Projet de loi 6. Première lecture, 42 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 62 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 79 ; troisième lecture, 85 ; sanction royale, 123.
- réglementation des jeux, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 8. Première lecture, 48 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 83 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 94 ; rapport sans amendement, 116 ; troisième lecture, 120 ; sanction royale, 123.
- sécurité à l'Assemblée législative, Loi concernant la*
Projet de loi 33. Première lecture, 128 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 167 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 172 ; troisième lecture, 183 ; sanction royale, 188.

- services essentiels dans les foyers de soins, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 17. Première lecture, 55 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 91 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, 93 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport dans sa forme amendée, 96 ; motion portant troisième lecture, débat, adoption par vote par appel nominal de la motion, 120 ; sanction royale, 123.
- Société des alcools du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 10. Première lecture, 48 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 83 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 116 ; troisième lecture, 120 ; sanction royale, 123.
- taxe sur l'essence et les carburants, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 30. Première lecture, 84 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 132 ; révocation de l'ordre portant renvoi au Comité permanent de la politique économique, troisième lecture, 146 ; sanction royale, 150.
- taxe sur l'essence et les carburants, Loi modifiant la Loi de la*
Projet de loi 32. Première lecture, 128 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 137 ; révocation de l'ordre portant renvoi au Comité permanent de la politique économique, troisième lecture, 146 ; sanction royale, 150.
- traitement des poissons et fruits de mer, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 29. Première lecture, 64 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 85 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 94 ; troisième lecture, 108 ; sanction royale, 123.
- valeurs mobilières, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 9. Première lecture, 48 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 62 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 84 ; troisième lecture, 90 ; sanction royale, 123.
- véhicules à moteur, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 16. Première lecture, 55 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 108 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 128 ; troisième lecture, 137 ; sanction royale, 150.
- véhicules à moteur, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 42. Première lecture, 164 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 171 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 172 ; troisième lecture, 183 ; sanction royale, 188.
- Projets de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle non adoptés***
accidents du travail, Loi modifiant la Loi sur les
Projet de loi 54. Première lecture, 176 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 183.

- Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 53. Première lecture, 176 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 183.
- Commission des installations régionales du Grand Saint John, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 2. Première lecture, 42.
- coroners, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 47. Première lecture, 164 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 185.
- évaluation, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 39. Première lecture, 148 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 185.
- Fonction publique, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 46. Première lecture, 164 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 184.
- mesures d'urgence, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 49. Première lecture, 169.
- preuve d'immunisation, Loi concernant la*
Projet de loi 11. Première lecture, 48 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 83 ; reprise du débat, 85, 132 ; ajournement du débat, 86 ; fin du débat, adoption de la motion, 133 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 172, 179 ; rapport dans sa forme amendée, 186 ; rejet par vote par appel nominal de la motion portant troisième lecture, 187.
- recours dans le secteur de la construction, Loi sur les*
Projet de loi 44. Première lecture, 164 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 184.
- réglementation des alcools, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 52. Première lecture, 176 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 184.
- relations industrielles, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 13. Première lecture, 48 ; motion portant deuxième lecture, débat, amendement proposé portant renvoi au Comité permanent de modification des lois, débat, adoption de l'amendement, 121.
- services à la petite enfance, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 45. Première lecture, 164 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 184.
- Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire non adoptés**
assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux, Loi modifiant la Loi sur l'
Projet de loi 25. Première lecture, 59.
- éducation, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 55. Première lecture, 176 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 189.

électorale, Loi modifiant la Loi
 Projet de loi 50. Première lecture, 172.
gratuité des médicaments sur ordonnance, Loi modifiant la Loi sur la
 Projet de loi 24. Première lecture, 59.
protection de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, Loi sur la
 Projet de loi 35. Première lecture, 128.
relations industrielles, Loi modifiant la Loi sur les
 Projet de loi 51. Première lecture, 172.
sécurité du revenu familial, Loi modifiant la Loi sur la
 Projet de loi 31. Première lecture, 92.
terres et forêts de la Couronne, Loi modifiant la Loi sur les
 Projet de loi 7. Première lecture, 42.
sécurité alimentaire locale, Loi sur la
 Projet de loi 48. Première lecture, 169.

R

Rappels au Règlement

Des parlementaires. Objection : langage non parlementaire, 64, 92, 93, 96, 116, 134.
 M. Arseneault. Objection : demande d'obtention du texte du discours du ministre ; le président du comité statue que la distribution du texte des discours est faite par courtoisie, 82.
 L'hon. M. Holder. Objection : attribution de propos à un parlementaire ; le président de la Chambre demande aux parlementaires de se garder de citer des conversations privées, 83.
 M. Arseneault. Objection : la motion visant à siéger le soir est irrecevable puisqu'elle émane d'un député ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 90.

Rapports annuels

Assemblée législative, *Activités parlementaires*, 2018, 159.
 Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés, 2017-2018, 159.
 Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, 2019, 159.
 Bureau du vérificateur général (plan d'activités), 2020-2021, 189.
 Bureau du vérificateur général (rapport sur le rendement), 2018-2019, 78.
 Caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 2019, 189.
 Centre Communautaire Sainte-Anne, 2018-2019, 168.
 Commission de police, 2018-2019, 189.
 Commission des assurances, 2019, 125.
 Commission des droits de la personne, 2018-2019, 125.
 Commission des produits de ferme, 2018-2019, 125.
 Commission des produits forestiers, 2017-2018, 93 ; 2018-2019, 125.
 Commission du travail et de l'emploi, 2018-2019, 78.
 Comptes publics, 2018-2019, volume 2 (information supplémentaire), 125.
 Conseil de la santé, 2019-2020, 189.

-
- Conseil des arts, 2018-2019, 115.
Conseil des femmes, 2017-2018, 189.
Conseil du Trésor, 2018-2019, 91.
Contrôleur du financement politique, 2017, 159.
Corporation de financement des municipalités, 2019, 189.
Élections Nouveau-Brunswick, 2018-2019, 189.
EM/ANB, 2018-2019, 125.
États de divulgation publique, 2018, 125.
Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 2018-2019, 125.
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2018-2019, 125.
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2018-2019, 125.
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2018-2019, 125.
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (surveillance de la qualité de l'air), 2017, 78.
Ministère de la Justice et Cabinet du procureur général, *Loi sur l'abrogation des lois*, 2020, 151.
Ministère de la Santé, 2018-2019, 125.
Ministère de la Sécurité publique, 2018-2019, 71.
Ministère des Affaires autochtones, 2018-2019, 78.
Ministère des Finances, 2018-2019, 125.
Ministère des Finances et du Conseil du Trésor (rapport sur les droits), 2020, 125.
Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 2018-2019, 78.
Ministère du Développement de l'énergie et des ressources, 2018-2019, 125.
Ministère du Développement social, 2018-2019, 83.
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 2018-2019, 125.
Services Nouveau-Brunswick, 2018-2019, 78.
Société d'énergie, 2018-2019, 125 ; 2019-2020, 189.
Société de Kings Landing, 2018-2019, 189.
Société des loteries et des jeux, 2017-2018, 125.
Travail sécuritaire NB, 2019, 189.
Vérificatrice générale, volume II, 2019, 78.
Vérificatrice générale, volume III, 2019, 78.

Rapports (autres)

- États financiers audités du Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle pour l'exercice financier 2018-2019, 78.
États financiers consolidés et rapport des auditeurs indépendants de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 189.
Liste non vérifiée des paiements aux médecins, 2018-2019, 126.
Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2018-2019, 126.
Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2018-2019, 126

- Plan d'action pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick*, Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, 190.
- Projet de droits d'inscription et de renouvellement d'inscription pour une nouvelle catégorie de lieux d'exploitation d'appareils de jeux vidéo, 47.
- Projet de droits et de majoration des droits payables pour les produits et services fournis par le Centre de propagation des végétaux du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 93.
- Projet de modification des droits d'entrée à Hopewell Rocks et au Village historique acadien et des droits de permis de camping dans les parcs provinciaux changes, 126.
- Projet de modification des frais de fonctionnement du service d'urgence 911, 162.
- Projet de redevance sur le gypse conformément à la *Loi sur les mines*, 126.
- Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation consolidés 2019*, Travail sécuritaire NB, 190.
- Rapport de la ministre sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation en vertu de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, 190.
- Réduction de droits prévus au *Règlement sur la chasse* et au *Règlement général sur la pêche à la ligne* pris en vertu de la *Loi sur le poisson et la faune*, 133.

S

Sanction royale

Lieutenante-gouverneure, 123, 150, 153, 188.

Subsides (*Voir Budget, Comités des subsides, Prévisions budgétaires.*)

V

Votes par appel nominal**Motions**

Motion d'adresse en réponse au discours du trône ; adoption, 70.

Motion 3, rejet de l'amendement, 87 ; adoption de la motion amendée, 89.

Motion 22, adoption, 91.

Motion 30, adoption, 138.

Projets de loi

11, rejet de la motion portant troisième lecture, 187.

17, adoption de la motion portant troisième lecture, 120.